ISSN 1246-3442

BUDGET PRIMITIF 2019

Session du 05 avril 2019

Compte-rendu des débats

partie 1



NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945 1948 1949 1951 1953 1957 1959 1960 1963 1966 1968 1973 1975 1976 1977 1978 1982 1985 1986 1987 1988 1992 1994 1998 2000 2001 2002 2004 2005 2004 2005 2006 2007 2008 2010 2012 2013 2016 2018	P. LECENE M. SEGAUT - R. COUSIN M. PICARD L. OTTAVIANI J. SAUNIER M. ELLIA L. VERGER F. LABORDE H. BOUCOIRAN P. FEUILLOLEY Ch. ORSETTI - Th. KAEPPELIN - P. BLANC P. LEROY B. COURTOIS S. THIRIOUX JCh. ASTRUC M. DIEFENBACHER J.C. VACHER N. JACQUET A. MERLOZ - H. MASSE - R. THUAU - L. BEFFRE - B. SCHMELTZ M. BURG D. CONUS Mme P. WILLAERT Mme B. LAGARDE	Rodolphe ROUBET - Dr Henri TOUSSAINT Jacques BORDENEUVE René ANDRIEU - Jean FRANCOIS-PONCET Michel DIEFENBACHER Pierre CAMANI

PRESIDENT: Pierre CAMANI

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1 M. Christian DELBREL

Journaliste

Maire de Pont-du-Casse

Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD

Infirmière

M. Christian DEZALOS Ch. O. AGEN 2



Retraité Maire de Boé

Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Laurence LAMY

Fonctionnaire

AGEN 3 M. Pierre CHOLLET

> Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen

Mme Baya KHERKHACH

Salariée

AGEN 4 M. Christophe BOCQUET

Vétérinaire (en retraite)

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Fonctionnaire

Adjointe au Maire d'Agen

L'ALBRET M. Nicolas LACOMBE

> Directeur d'école Maire de Nérac

Mme Marylène PAILLARES

Adjointe au Maire de Nérac

M. Alain MERLY Ch. **CONFLUENT**

Représentant de commerce (en retraite)

Maire de Prayssas

Vice-président de la communauté de communes du

Confluent et Côteaux de Prayssas

Mme Laurence DUCOS

Salariée

COTEAUX DE GUYENNE

M. Pierre CAMANI

Président du Conseil départemental

Cadre territorial (en retraite)

Mme Caroline HAURE-TROCHON

Médecin généraliste

FORET DE GASCOGNE

M. Raymond GIRARDI

Agriculteur (en retraite) Maire d'Argenton

Président de la communauté de communes des Coteaux

et Landes de Gascogne

Mme Hélène VIDAL

Fonctionnaire

FUMELOIS

M. Daniel BORIE

Retraité (SADEFA) Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH

Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE



Médaille communale et départementale

Médaille d'honneur agricole

Retraité

Maire de Paulhiac

Mme Christine GONZATO-ROQUES

Fonctionnaire

Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET

Gérant de société Maire de Damazan

Président de la communauté de communes du Confluent

et Côteaux de Prayssas

Mme Valérie TONIN

Agent immobilier

Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS

M. Jacques BORDERIE

Chef d'entreprise

1^{er} adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot

Mme Séverine BESSON

Agricultrice

MARMANDE 1

M. Joël HOCQUELET Médecin généraliste

Mme Emilie MAILLOU

Fonctionnaire

MARMANDE 2

M. Jacques BILIRIT

Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne

Mme Sophie BORDERIE

Infirmière-Anesthésiste

OUEST AGENAIS

M. Jean DREUIL

Comptable (en retraite)

Maire de Sérignac-sur-Garonne

Président du Centre Départemental de Gestion

de la Fonction publique territoriale

Mme Françoise LAURENT

Retraitée de l'Education Nationale

PAYS DE SERRES

M. Bernard BARRAL

Retraité

举

Mme Marie-France SALLES Ch.

Maître de Conférence Maire d'Engayrac

SUD EST AGENAIS

M. Rémi CONSTANS

Médecin cardiologue (en retraite)

Maire de Layrac

Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération

Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.

Retraitée Fonction publique d'Etat

Maire d'Astaffort

TONNEINS

M. Michel PERAT

Retraité

Maire de Clairac

Mme Line LALAURIE

Retraitée Fonction publique territoriale

Maire de Castelmoron-sur-Lot

Vice-présidente de la communauté de communes

Lot et Tolzac

VAL DU DROPT

M. Alain PICARD

Masseur Kinésithérapeute

Mme Danièle DHELIAS

Exploitante agricole

Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1

M. Guillaume LEPERS

Cadre commercial

Mme Patricia SUPPI

Fonctionnaire

VILLENEUVE 2

M. Patrick CASSANY

Gérant de société

1^{er} Vice-président du Conseil départemental

Maire de Villeneuve-sur-Lot

Président de la Communauté d'Agglomération

du Grand Villeneuvois

Mme Catherine JOFFROY

Avocate

<u>LÉGENDES</u>:



Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

- C. Commandeur
- O. Officier
- Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents: Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE,

M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY,

M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres: M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE,

Mme Caroline HAURE-TROCHON, Mme Hélène VIDAL,

M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES,

M. Alain PICARD, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN,

M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Séverine BESSON, M. Rémi CONSTANS, Mme Louise CAMBOURNAC,

M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT,

Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE,

Mme Line LALAURIE, Mme Patricia SUPPI

§§§§

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

Président : Mme Sophie BORDERIE

Vice-Présidents: Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON,

Membres: Mmes Hélène VIDAL, Marie-France SALLES, Alain PICARD, Louise CAMBOURNAC,

Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents: Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres: MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT,

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT Vice-Président : M. Michel MASSET

Membres: MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD

Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH

Vice-Présidents: Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN

Membres: M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,

Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE

Vice-Présidents: Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU

Membres: Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY

Vice-Présidents: M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD

Membres: Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,

Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI

Vice-Présidents: M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL

Membres: Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Présidente : Mme Marie-France SALLES Vice-Présidente : Mme Marylène PAILLARES

Membres: Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON,

Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Christian DEZALOS Vice-présidente : Mme Marie-France SALLES

Membres: Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET

Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 05 avril 2019

	Pages
- Ouverture de la séance du 5 avril 2019 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Désignation du secrétaire de séance (Mme Brandolin-Robert)	1
- Présentation par Mme Salles, présidente de la commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine, du rapport de situation sur l'égalité des femmes et des hommes au Département de Lot et Garonne	1
- Discours d'ouverture du Président	2
- Discours des présidents de groupe	8
- Présentation du Budget Primitif de l'année 2019 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques et débats	15
- Présentation des travaux de la commission Politiques éducatives, collèges et enseigneme supérieur par M. Lacombe, président de la commission et débats	
- Présentation des travaux de la commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie Associative par Mme Joffroy, présidente de la commission et débats	28
- Présentation des travaux de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M. Bilirit, président de la commission et débats	35
- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité, par M. Cassany, président de la commission et débats	
- Présentation des travaux de la commission Développement durable et citoyenneté par Mme Lamy, vice-présidente de la commission et débats	48
- Présentation des travaux de la commission Développement social, insertion et habitat, par Mme Borderie, présidente de la commission et débats	54
- Présentation des travaux de la commission Agriculture, forêt et environnement, par M. Girardi, président de la commission et débats	58
- Présentation des travaux de la commission Administration générale, ressources humaine et patrimoine, par Mme Salles, présidente de la commission et débats	
- Présentation des travaux de la commission Finances et Evaluation des Politiques Publiques par M. Dézalos, président de la commission, et débats	64
- Vote du Budget primitif 2019	67
- Vote des motions	69
Dianaramas	71

BUDGET PRIMITIF 2019

SEANCE DU 5 AVRIL 2019

COMMISSION ADMINIS	TRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE	
8002	Rapport annuel 2018 de situation sur l'égalité des femmes et des hommes au Département de Lot-et-Garonne	p.1
COMMISSION POLITIQ	UES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
5001	Une politique éducative pour la réussite des jeunes lot-et-garonnais	p.25
5002	Collèges départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations et d'améliorations	p.26
5003	Nouveau règlement départemental du transport adapté des élèves et étudiants en situation de handicap	p.27
COMMISSION CULTUR	E, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE	
<u>6001</u> -3006	Tourisme et culture en Lot-et-Garonne	p.28
<u>6002</u> -4004	Préserver le tissu associatif et encourager les actions citoyennes	p.30
COMMISSION DEVELO	PPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUEL	LES
3001	Plan d'action 2019 en matière d'aménagement numérique du territoire	p.35
<u>3002</u> -1004	Mise en œuvre du plan départemental d'inclusion numérique	p.35
3003	Comité Départemental du Tourisme Subvention de fonctionnement 2019	p.35
3004	Modifications des dispositifs d'intervention du département dans le domaine de l'économie territoriale	p.35
<u>3005</u> -1006	Fonds social européen 2014-2020 (FSE) : point d'étape de la gestion et perspectives	p.35
3006- <u>6001</u>	Tourisme et culture en Lot-et-Garonne	p.28
COMMISSION AME	ENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE	
2001	Infrastructures et mobilité - Réseaux routier, navigable et cyclable	p.41
2002	Bouclage de la rocade de Marmande	
2002	Rapport d'information	p.44
2003 2004	Refonte du régime des opérations de sécurité routière Convention cadre de partenariat de recherche et de développement entre le Département de Lot-et-Garonne et le CEREMA	p.43
	Programme 2019	p.43
COMMISSION DEVELO	PPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE	
4003	Bâtir un département d'initiatives citoyennes	p.49
4004- <u>6002</u>	Préserver le tissu associatif et encourager les actions citoyennes	p.30
4005-1005- <u>9003</u>	Politique en faveur du soutien aux territoires, du logement et du développement durable	
4006- <u>7001</u>	Rapport d'information sur la contribution du département à la lutte contre le frelon asiatique	

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT 1001 Bilan et perspectives de la mission "pour une juste attribution des prestations p.54 d'aide sociale et le contrôle des établissements et services" 1002 Nouveau règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement p.55 1003 Modification du règlement départemental d'aide sociale : conditions de récupérations des ressources p.56 Mise en œuvre du plan départemental d'inclusion numérique 1004-<u>3002</u> p.32 1005-4005-9003 Politique en faveur du soutien aux territoires, du logement et du développement durable 1006-3005 Fonds social européen 2014-2020 (FSE) : point d'étape de la gestion et perspectives COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT 7001-4006 Rapport d'information sur la contribution du département à la lutte contre le frelon asiatique p.58 COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE 8003 Décision de compléter la commission permanente suite à la vacance du siège de M. Pierre Costes p.63 Tableau des effectifs au 1er janvier 2019 8004 p.62 8005 Modification de la composition des commissions spécialisées et de la représentation du Département dans certains organismes extérieurs p.63 8006 Modification de la représentation du Département au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.) p.64 8007 Bâtiments départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations et d'amélioration - Affaires foncières -Maintenance et entretien des bâtiments départementaux p.64 COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES 9003-1005-4005 Politique en faveur du soutien aux territoires, du logement et du développement durable p.64 9004 Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics - information au Conseil départemental p.66 9005 Dotations et reprises de provisions p.67 9006 Présentation du Budget primitif 2019 - Reprise anticipée des résultats 2018 -Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties p.67 **MOTIONS** Motion n° 1 en faveur du maintien du bureau de poste d'Eysses à Villeneuve/Lot p.69

relative aux mesures proposées dans le cadre du projet de loi « pour une école de

p.70

Motion n° 2

la confiance »

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants **Pages**

M. Pierre CAMANI 1;2 à 8;13;20;21;23 à 25;27;30;30;31;32 Président du Conseil 33;34;39;40;45;46;47;48;50;53;56;63;65;66;

départemental 67:68

M. Bernard BARRAL 21:23

M. Jacques BILIRIT 13 à 15 ;30 ;35 à 37 ;45 ;46 ;47 ;51 ;52 ;60

M. Jacques BORDERIE 32;33;46;56

54;55 Mme Sophie BORDERIE M. Daniel BORIE 30;32;33 Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT 21;32 Mme Nathalie BRICARD 68 M. Marcel CALMETTE 22:33

M. Patrick CASSANY 38;41 à 44;46;67;68 M. Pierre CHOLLET 19;20;33;46;52;56

M. Christian DELBREL 10 à 13 ;68 M. Christian DEZALOS 15 à 18 ;64 ;65

Mme Laurence DUCOS 21;27;30;38;44;51 M. Raymond GIRARDI 20 ;21 ;52 ;58 ;60

Mme Christine GONZATO-ROQUES 51;68 Mme Caroline HAURE-TROCHON 52;60 M. Joël HOCQUELET 18;60 **Mme Catherine JOFFROY** 28;30 Mme Baya KHERKHACH 21;25;55 M. Nicolas LACOMBE 25 à 27 Mme Line LALAURIE 32;33 Mme Laurence LAMY 49;51;53

M. Guillaume LEPERS 8 à 10 ;19 ;27 ;34 ;37 ;50 ;53

M. Michel MASSET 48;66 M. Michel PERAT 38;68

Mme Marie-France SALLES 1;61 à 63;65

Mme Patricia SUPPI 29

M. Fabien DUPREZ

(Directeur général adjoint des Infrastructures et de la mobilité)

45

SESSION PLÉNIÈRE BUDGET PRIMITIF 2019

SÉANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2019

La session relative au budget primitif 2019 du Conseil départemental du Lot-et-Garonne s'est ouverte le 5 avril 2019 à 9h45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de M. Jacques ANGLADE, directeur général des services.

Étaient présents: M. Barral Bernard, Mme Besson Séverine, MM. Bilirit Jacques, Bocquet Christophe, Borderie Jacques, Mme Borderie Sophie, M. Borie Daniel, Mmes Brandolin-Robert Clémence, Bricard Nathalie, M. Calmette Marcel, Mme Cambournac Louise, MM. Cassany Patrick, Chollet Pierre, Constans Rémi, Delbrel Christian, Dezalos Christian, Mme Dhelias Danièle, M. Dreuil Jean, Mmes Ducos Laurence, Gargowitsch Sophie, M. Girardi Raymond, Mmes Gonzato-Roques Christine, Haure-Trochon Caroline, M. Hocquelet Joël, Mmes Joffroy Catherine, Kherkhach Baya, M. Lacombe Nicolas, Mmes Lalaurie Line, Lamy Laurence, Laurent Françoise, MM. Lepers Guillaume, Masset Michel, Merly Alain, Mme Paillares Marylène, MM. Perat Michel, Picard Alain, Mmes Salles Marie-France, Suppi Patricia, Tonin Valérie, Vidal Hélène.

Absente excusée : Mme MA/LLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme TONIN).

M. le PRÉSIDENT. – Il nous faut, comme à l'accoutumée, désigner un secrétaire de séance et je vous propose de désigner Mme Brandolin-Robert.

Y a-t-il des motions? Deux. Vous les ferez distribuer, je vous remercie.

Conformément à la réglementation, nous devons présenter le rapport 8002 sur l'égalité des femmes et des hommes au Département. Le rapporteur en est Madame Salles.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – Je rappelle à mes collègues, Monsieur le Président, que ce rapport est dû à l'assemblée délibérante en application de la loi du 4 août 2014. Chaque année, nous présentons ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous y répondons d'autant plus que ce rapport s'inscrit dans notre volonté collective de promouvoir cette égalité dans la société. Vous avez dû constater qu'il n'y avait pas de grandes évolutions d'une année sur l'autre : les choses se font petit à petit.

Nous sommes une collectivité dans laquelle la participation et le nombre d'agents féminins sont supérieurs : 65 % de nos agents sont des femmes, et cette proportion se retrouve dans les collectivités locales, sauf que dans les Départements, ce taux de féminité est plus important au regard de leurs compétences, notamment dans le domaine du travail social et socio-éducatif, où la proportion de femmes est très forte. Elément important. Ces compétences marquent donc le profil de la population de nos agents.

Un autre élément qu'il me semble important aussi de signaler, parce qu'il a des effets dans d'autres domaines, est la pyramide des âges, la moyenne des âges de nos agents, qui est plus élevée que celle des autres collectivités départementales. La moitié de nos agents ont au moins 50 ans, ce qui est un élément marquant au niveau de la santé et aussi de l'absentéisme.

Un troisième point mis en avant concerne les différences de rémunération entre les femmes et les hommes. Ces différences se vérifient toujours dans nos collectivités même si, d'une année sur l'autre, une réduction de ces écarts est visible. Les écarts de rémunération sont les plus importants dans la catégorie A, mais vous avez pu constater aussi que dans la catégorie C, aujourd'hui dans notre collectivité, la rémunération moyenne des femmes a rattrapé et même dépassé la rémunération moyenne des hommes, ce qui nous laisse espérer que même dans la catégorie A, parmi les cadres de notre collectivité, demain les rémunérations féminines rattraperont les rémunérations masculines. Je dis cela sans aucune attaque personnelle, mais je pense qu'il faut tendre au moins à ce rapprochement, sans parler de dépassement.

Enfin, on pourrait s'interroger sur les déroulements de carrière, qui participent à l'égalité. Dans notre collectivité, ces déroulements ne varient pas en fonction du sexe, puisqu'au contraire on voit dans certaines catégories des avancements et des promotions qui sont plus nombreux chez les femmes que chez les hommes, mais l'âge est une variable qui intervient dans les avancements de grade ou les promotions internes.

Voilà les points essentiels dans notre collectivité de ce rapport sur l'égalité – ou encore « inégalité » – entre les femmes et les hommes.

Je voudrais signaler des actions très importantes qui sont menées contre les violences sexistes et sexuelles au travail. En 2019, nous envisageons d'organiser des réunions de sensibilisation de nos agents sur ces questions. Il faut que nous aussi, nous participions à cette lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

M. le PRÉSIDENT. – Merci beaucoup. Des observations sur ce rapport, qui n'appelle pas de vote ? S'il n'y a pas de question, nous en prenons acte collectivement.

RAPPORT N° 8002

RAPPORT ANNUEL 2018 DE SITUATION SUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES AU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

L'assemblée prend acte du rapport.

M. le PRÉSIDENT. – Nous devons également examiner le rapport 8003, qui est relatif à la décision de compléter la commission permanente suite à la vacance de siège de M. Costes. Il faut

mettre au vote cette décision et il faut surtout ouvrir le délai d'une heure minimum, pendant lequel les candidatures au poste vacant de cinquième membre de la commission permanente doivent être déposées auprès du président. Il ne va pas y avoir pléthore de candidatures puisqu'un seul poste est disponible, mais il faut respecter la procédure. Le vote sur la candidature de M. Picard à la commission permanente est renvoyé à cet après-midi, en commission Administration générale et Ressources humaines : ainsi, le délai d'une heure sera largement dépassé.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers internautes, en votre nom à toutes et tous, je souhaite la bienvenue à Alain Picard qui occupe désormais le fauteuil de notre regretté collègue Pierre Costes aux côtés de Danièle Dhelias. Kinésithérapeute de profession, Alain a occupé de nombreuses fonctions associatives sur le canton du Val du Dropt. Il a également été élu au sein du conseil municipal de Castillonnès. Bienvenue parmi nous!

Mes chers collègues, malgré un contexte national morose, cette session budgétaire va être l'occasion pour moi d'affirmer une triple satisfaction, les indicateurs de gestion de notre collectivité sont au vert et sur une bonne trajectoire, les grands projets aboutissent, nos politiques de proximité réussissent et le Lot-et-Garonne apparaît comme une référence dans certains de ces dossiers.

Premier motif de satisfaction :

Grâce aux efforts que nous avons engagés pour desserrer l'étau dans lequel l'État enferme les Départements ruraux depuis de nombreuses années, 2018 aura marqué le retour des finances départementales sur la bonne trajectoire.

Le cadre posé en débat d'orientations budgétaires il y a quelques semaines l'a démontré. Le rebond annoncé est bien là, à la fois en termes financiers et en termes de projets!

Les indicateurs du Département sont au vert en 2018 et nous allons poursuivre sur cette voie en 2019 et les années suivantes.

Notre épargne brute atteint son meilleur taux depuis 10 ans, à 44,3 millions d'euros au compte administratif 2018.

Notre capacité de désendettement passe sous la barre des 6 années, ce qui est un bon chiffre lorsque la cote d'alerte est au-delà des 10-12 ans.

Nos dépenses de fonctionnement (toujours au compte administratif de 2018) sont contenues au-dessous de 0,5 % alors que le plafond maximal fixé par l'état est de 1,14 %.

L'objectif pour 2019 (et des années suivantes) est de poursuivre et d'amplifier cette trajectoire. Cet objectif est inscrit dans notre budget primitif 2019 :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement (0,8 % de prévisionnel contre 1,10 % au BP 2018, donc nous devrions être au-dessous du ratio de 2018).
 - Limiter le recours à l'emprunt en maintenant la dynamique de désendettement.
- Mener une politique d'investissement volontariste, nécessaire au développement de notre territoire.
 - Et, bien sûr, sans augmenter la fiscalité en 2019... et les années suivantes!

La situation est donc saine et nous avons dégagé les moyens de nos ambitions au service des Lot-et-Garonnais. Je ne fais pas, pour autant, de triomphalisme tant la situation des Départements ruraux est fragile.

Tout cela n'a pu être réalisé qu'au prix d'importants efforts de gestion afin de conjurer l'effet ciseaux imposé par l'État avec le non-remboursement des charges de solidarité nationale que nous assumons pour son compte.

Depuis 2015, le Département a dû faire face à une perte cumulée de dotation globale de fonctionnement de 35,2 millions d'euros (sans compter les 16 millions d'euros de 2018), et il a dû financer, sur ces mêmes années 2015-2017, un reste à charge net cumulé de 158,9 millions d'euros sur les trois allocations individuelles de solidarité.

La situation est surréaliste! Les sommes sont énormes, et nous avons fait face!

Certes, le recours au levier fiscal en 2017 pour financer le reste à charge des allocations de solidarité nationale insuffisamment compensé par l'État a contribué à la stabilisation de la situation financière du Département.

Mais l'effort demandé aux Lot-et-Garonnais aurait été insuffisant s'il n'avait été conjugué aux importants efforts réalisés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Vous le savez, je l'ai crié haut et fort, la hausse de fiscalité de 2017 m'a révolté! J'ai crié à l'injustice face à ce recours forcé au levier fiscal. C'est le combat que j'ai mené auprès de l'ancien gouvernement et que je mène toujours au sein de l'ADF et auprès du gouvernement. C'est ce message que j'ai développé devant Jacqueline Gourault lorsque je l'ai rencontrée à l'Élysée à l'invitation du Président de la République.

Nous refusons cette relation infantile que voudrait nous imposer l'État. Nous sommes lassés et révoltés de ses injonctions paradoxales qui nous demandent, d'un côté de serrer la vis sur toutes nos politiques publiques et qui, de l'autre, nous accable de charges nouvelles qu'il ne compense pas à leur juste hauteur.

Le pilotage rigoureux de la collectivité et les choix politiques forts de réorientations et de priorisations de nos actions, tant en fonctionnement qu'en investissement, ont permis de préserver les équilibres budgétaires et de reconstituer nos marges.

Je veux rappeler que dans ce contexte, redresser la barre relevait de la prouesse. Nous y sommes parvenus.

Je ne me tresse pas de lauriers en disant cela. J'aborde ce sujet avec beaucoup d'humilité, car le travail a été collectif.

En effet, nous y sommes parvenus parce que nous avons relevé le défi tous ensemble.

Nous avons su remettre à plat nos politiques publiques et en débattre de manière sereine dans le cadre de la commission de refondation qui regroupe toutes les sensibilités politiques de notre assemblée. Cette capacité à dépasser les clivages partisans a été une force dans l'adversité.

Nous avons su mobiliser nos partenaires et définir avec eux les modalités d'un soutien mieux calibré.

Nous avons relevé ce défi en réorganisant notre propre fonctionnement, en stabilisant les recrutements et en redéployant nos effectifs.

Je veux saluer ici l'esprit de responsabilité de nos agents qui ont compris cette démarche et ont accompli beaucoup d'efforts pour accompagner les réorganisations.

Deuxième motif de satisfaction :

L'aboutissement de nombre de grands projets structurants qui placent le Lot-et-Garonne à un niveau d'investissement publics et privés qu'il n'a jamais connu dans son histoire récente.

Une dynamique nouvelle est à l'œuvre et le Département en est au cœur.

La restauration de nos marges de manœuvre nous permet de proposer un budget d'investissement en augmentation pour 2019. Il s'établit à plus de 55 millions d'euros.

Dans le même temps, notre collectivité continue de se désendetter, comme en 2018. Désendettement léger certes, mais le cycle vertueux est enclenché.

Nous consacrerons un budget d'investissement en augmentation, à 20 millions d'euros, à l'entretien et à la modernisation de nos 3 000 kilomètres de routes. Nous aurons investi, en cumulé, 300 millions d'euros sur nos routes entre 2008 et 2018.

En 2019, nous inscrirons aussi quasiment 9 millions d'euros dans la modernisation de nos collèges (une augmentation de 30 % par rapport à la moyenne des quatre dernières années), et nous allons engager en DM1 un plan pluriannuel d'investissements ambitieux pour améliorer les conditions d'apprentissage de nos collégiens.

En 2019, nous apportons une contribution de 5 millions d'euros au capital de la société d'économie mixte qui va assurer l'investissement des équipements collectifs du Center Parcs en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne.

Le projet est entré dans sa phase opérationnelle, les travaux de VRD vont démarrer bientôt et j'ai le plaisir de vous annoncer que les entreprises retenues pour les VRD sont toutes lot-et-garonnaises.

Nous avons réuni récemment le comité emploi qui regroupe les services de l'État, Pôle Emploi, la Région, le Département et le groupe Pierre et Vacances pour préparer au mieux la phase des recrutements qui, je le rappelle, avoisinent les 300 emplois.

Autre grand dossier pour lequel nous consacrerons une enveloppe de 3,7 millions d'euros d'investissement en 2019 : le déploiement de la fibre optique.

Vous le savez, nous avons obtenu la couverture totale du département en 2023 en nous engageant dans la procédure d'appel à manifestation d'engagements locaux lancé par le gouvernement. Le dossier devrait être, enfin, validé par l'État courant avril.

Dans ce dossier, non seulement nous avons gagné cinq ans par rapport au plan de déploiement initial, mais nous avons réussi à diviser par trois le coût total des travaux à la charge des collectivités. Par ailleurs, je suis très satisfait d'avoir obtenu un accord avec le groupe Orange, car c'est un gage d'efficacité.

Plus de 25 000 nouveaux logements et entreprises seront raccordés à la fibre en 2019. La dynamique est lancée! C'est un dossier énorme qui, je le rappelle, mobilisera plus de 200 millions d'euros d'investissements, dont deux tiers privés, et qui génèrera autour de 300 emplois.

Je ne peux pas évoquer l'enjeu du numérique sans naturellement parler du Campus numérique. Celui-ci vient d'obtenir sur le plan national le label French Tech. Cette bonne nouvelle a été annoncée il y a 48 heures par le nouveau secrétaire d'État chargé du Numérique, Cédric O, et par la directrice générale de la French Tech.

Ce label était jusqu'alors attribué à des pôles métropolitains reconnus pour leur écosystème

de start-up. Cette marque décernée au Campus constitue donc une véritable reconnaissance du travail accompli en deux ans par cette structure dont nous avons voulu qu'elle devienne la technopole de la transition numérique en Lot-et-Garonne. Le pari est aujourd'hui en passe d'être gagné, avec le soutien de la Région, de l'Agglomération d'Agen depuis peu, de l'Agglomération du Villeneuvois, de la Chambre de commerce et d'industrie et de beaucoup d'autres intervenants.

Le dossier de l'extension de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire avance également. C'est un projet d'investissement à hauteur de 60 millions d'euros, avec des retombées économiques importantes, certes pendant les travaux, mais surtout par la suite avec une augmentation importante des personnels enseignants.

Cette extension de l'ENAP confortera ainsi la place de l'Agenais et du Lot-et-Garonne en matière d'enseignement supérieur, après la création en début d'année, au sein du pôle universitaire d'Agen, de la première année commune aux études de santé.

Je veux aussi saluer le travail considérable effectué par le Comité départemental du Tourisme et son président Jacques Bilirit, en lien avec nos services.

Les États généraux du tourisme s'avèrent être un succès. La marque Lot-et-Garonne que Jacques Bilirit nous a présentée en commission permanente est très bien accueillie par nos opérateurs touristiques, qui s'en feront ainsi les ambassadeurs.

Nous étions mardi soir à Paris, avec le Président Jacques Bilirit, pour lancer le mois du Lotet-Garonne à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine. L'affluence et la bonne perception de notre marketing produit sont de bons augures.

Le CDT et le Département ont lancé un défi : doubler notre capacité d'accueil dans les dix prochaines années.

Avec ce premier constat, ce pari est bien engagé!

Pour conclure sur les grands dossiers d'investissement, j'aime rappeler que le Lot-et-Garonne connaît une phase d'investissements industriels exceptionnels dans l'agroalimentaire en particulier avec DEUERER à Villeneuve-sur-Lot, qui investit 50 millions d'euros, pour l'extension de ses activités ; Vitamont, qui investit 14 millions d'euros à Monflanquin, et je salue Christine Gonzato-Roques et Marcel Calmette pour leur engagement à trouver une solution de desserte voirie portée par le Département. Le groupe VEGECROC investit 30 millions d'euros sur l'Agropole, le groupe Léa Nature a investi 7 millions d'euros à Damazan, et le groupe BIOCOOP autour de 20 millions d'euros. Le secteur de l'aéronautique continue à investir et à recruter à Marmande et à Villeneuve. Des investissements importants sont aussi lancés sur la zone d'accueil d'entreprises de l'Agglomération d'Agen et Sainte-Colombe-en-Bruilhois.

Vous le savez, ce dynamisme de l'investissement génère de très nombreuses créations d'emplois et il nous faut prendre à bras-le-corps la problématique de la difficulté de recrutement par les entreprises. Le Département n'a pas de compétence particulière dans ce domaine, mais il a la capacité de fédérer tous les acteurs concernés pour trouver des solutions.

C'est ce que nous faisons dans le domaine du numérique, dans le domaine de l'agroalimentaire et dans le secteur de l'aide à domicile. Je remercie nos services qui s'investissent, chacun dans leur domaine, dans ce grand chantier.

Avec la plateforme JOB 47, nous innovons en favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. L'engagement de nos services a permis un doublement d'inscrits sur la plateforme ces deux derniers mois.

JOB 47, ce n'est pas seulement une plateforme de mise en relation des employeurs et des demandeurs d'emploi : c'est d'abord une équipe présente sur le terrain pour accompagner les entreprises et les bénéficiaires du RSA dans cette démarche.

Troisième motif de satisfaction :

Nos politiques de proximité réussissent et, pour certaines, le Lot-et-Garonne est une référence.

Nos politiques de proximité se déploient avant tout dans le secteur social, car le Département reste la collectivité de référence pour aider les plus fragiles à faire face aux difficultés de la vie.

En 2019, un accent particulier sera mis sur les actions en faveur de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des familles avec un budget qui devrait dépasser les 52 millions d'euros.

Le travail avec les associations d'aide à domicile sera renforcé pour rendre un meilleur service de maintien à domicile pour nos aînés. La mise en place des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) constitue une opportunité pour approfondir nos relations et apporter un meilleur soutien en termes d'organisation, de gestion et de planification.

Ce secteur connaît des difficultés financières récurrentes liées à divers facteurs : baisse d'activité, difficultés de recrutement, difficultés d'organisation, suppression des contrats aidés.

Pour faire face à cette situation, le taux horaire a été augmenté en Lot-et-Garonne, passant de 20,10 € à 20,50 €, avec un impact budgétaire pour le Département.

Les politiques de proximité, ce sont aussi les maisons de santé et l'organisation originale du Lot-et-Garonne en aires et réseaux de santé.

Nous poursuivons la couverture du territoire et j'ai eu le plaisir d'assister, la semaine dernière, à la pose de la première pierre de la future maison de santé de Damazan/Buzet à Damazan.

Dans le domaine éducatif, nous agissons pour offrir les meilleures conditions de réussite à nos collégiens avec une augmentation conséquente des investissements, mais également avec l'expérimentation du dispositif « fusion jeunesse » dans neuf collèges du Département.

L'objectif de cette initiative développée au Canada depuis une dizaine d'années consiste à encourager la persévérance scolaire des jeunes en développant des projets d'apprentissage pluridisciplinaires.

Ce dispositif, financé pendant la phase expérimentale par la Région, est pleinement soutenu par l'Éducation nationale qui envisage de le généraliser à l'ensemble des établissements de Nouvelle-Aquitaine.

Toujours dans le domaine des collèges, la démarche du « 47 dans nos assiettes » connaît un succès exceptionnel.

En Lot-et-Garonne, les objectifs initiaux sont largement atteints, les achats en produits frais, qui étaient de 40 % il y a quatre ans dans les cantines de nos collèges, sont passés à 70 %. Et surtout 100 % de produits frais sont issus des producteurs lot-et-garonnais ou de communes limitrophes. Le gaspillage alimentaire a été considérablement réduit aussi.

Le Conseil départemental a été récompensé en obtenant le prix Territoria d'Argent et plus récemment le 3e prix national des Éco-Maires sur ce dossier. Cette reconnaissance nationale a pour

conséquence que d'autres départements regardent de très près ce qui se passe en Lot-et-Garonne et appellent nos services pour demander des conseils.

Avec cette action, c'est une véritable filière, si la majorité ne le dit pas ce n'est pas l'opposition qui va le dire, d'économie circulaire agricole qui se met en place chez nous. Nous avons la chance d'être le premier département de France par la diversité de ses productions et d'être le premier département bio de Nouvelle-Aquitaine.

Cette semaine j'ai reçu, avec les services, l'administrateur d'un groupement d'établissements sanitaires et sociaux publics, qui gère des maisons de retraite et des établissements d'accueil de personnes handicapées, et qui souhaite s'intégrer à la démarche. Ce groupement représente 3 millions de repas par an. Aujourd'hui, nous en distribuons 1,5 million par an dans nos collèges.

Si cette perspective se concrétise, nous pourrons tripler notre impact sur l'économie agricole de notre département et favoriser ainsi le développement de filières de proximité.

Oui, n'en déplaise à certains, du 47 dans nos assiettes est bien une expérience exceptionnelle à l'actif de notre collectivité.

Je pourrai décliner nombre de nos politiques de proximité qui sont appréciées de nos partenaires, dans le domaine du sport, de la culture, de l'inclusion numérique et bien d'autres encore...

Je ne le ferai pas pour ne pas être trop long et je voudrais terminer par un grand et beau chantier que nous déploierons en 2019, celui de la démocratie participative, dont je vous ai précisé les contours le mois dernier.

Depuis dix ans, nous avons fait le choix de la concertation avec les forces vives du territoire, et nous avons fait de cet acte notre marque de fabrique. Avec mon équipe, je souhaite aller plus loin en associant davantage les Lot-et-Garonnais à la décision. Laurence Lamy nous présentera aujourd'hui les grands axes de cette nouvelle approche démocratique que nous allons développer. Bien au-delà des mesures symboliques, ce que nous voulons ancrer dans la culture territoriale, c'est notre lien de confiance avec les citoyens lot-et-garonnais. Nous devons inventer les outils qui permettront demain d'associer mieux encore les Lot-et-Garonnais à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques départementales.

Ce lien nouveau avec les habitants représente une réelle opportunité pour agir encore plus efficacement au service de tous.

Je vous remercie pour votre attention et je donne la parole à qui veut intervenir.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi, tout d'abord, de souhaiter officiellement la bienvenue au sein de notre Conseil départemental à Alain Picard, nouveau conseiller du canton du Val du Dropt. Je lui souhaite de trouver rapidement sa place au sein dans notre collectivité.

Monsieur le Président, lors de la session de débat d'orientations budgétaires, le mois dernier, j'avais choisi de ne pas faire de commentaires particuliers sur les décisions budgétaires de votre majorité, ni sur votre gestion financière de la collectivité. Un choix volontaire tant les perspectives présentées me paraissaient pauvres.

Malheureusement, aujourd'hui, la présentation du budget primitif ne vient que confirmer ce sentiment initial. Tout comme le rapport d'orientations budgétaires, ce budget pourrait se passer de remarques, car en réalité, il ne revêt aucune ambition pour notre Département.

L'an dernier, un élu du territoire ironisait sur votre budget en le qualifiant « de budget anémique pour une collectivité impotente ». Il avait bien raison, et cette année encore la situation se répète.

J'aurais pu choisir également de commenter durant de longues minutes, ligne par ligne, les documents que vous nous avez transmis, relever le niveau toujours très bas de l'investissement sur nos routes malgré le léger effort annoncé, souligner la nouvelle baisse appliquée à l'enveloppe des aides aux communes, regretter le poids des dépenses sociales toujours aussi important ou encore vous rappeler la nécessité de généraliser des mécanismes d'évaluation afin d'optimiser les bénéfices de chaque euro dépensé.

Je n'en ferai rien.

Pour tout vous dire, en réalité, ce budget m'inquiète quant à l'avenir de notre collectivité et ses capacités à contribuer réellement au développement du territoire.

Heureusement, les acteurs privés, eux, répondent bien présents et engagent des millions d'euros d'investissement en Lot-et-Garonne. Des millions d'euros que vous comptabilisez d'ailleurs régulièrement à votre actif, et on en a la démonstration ce matin. C'est tout de même particulièrement culotté! À vous écouter, jamais l'investissement dans le Lot-et-Garonne n'aurait été aussi important. Mais est-ce grâce à vous ?

Au-delà de ce constat, permettez-moi tout de même deux remarques sur le budget primitif 2019.

Tout d'abord, je voudrais partager avec vous ma déception à la lecture des montants que le Département du Lot-et-Garonne touchera en termes de péréquation cette année, avec une somme quasi identique à l'an passé : un peu plus de 12 millions. Nous sommes bien loin des besoins et des attentes qui étaient les nôtres. Encore une fois, nous ne sortirons pas gagnants de cette redistribution. Trop riche pour capter les aides interdépartementales et nationales, trop pauvre pour dégager des marges de développement, notre collectivité est malheureusement encore victime de sa position de Département dit intermédiaire.

Après des mois d'échanges au sein de l'Assemblée des départements de France et de dialogue avec l'État, malgré la mise en place de nouveaux dispositifs, le résultat est là : le Lot-et-Garonne ne bénéficiera pas des nouveaux critères mis en place. Nous serons, encore et toujours, les « grands oubliés ».

Vous nous avez, pourtant, si souvent parlé de votre « action » sur le sujet. Votre position, proche du pouvoir il fut un temps, puis maintenant membre du bureau de l'ADF, aurait dû vous permettre d'obtenir davantage. Or, la réalité est finalement bien décevante. Vous avez certainement obtenu un peu plus pour les autres, mais, en ce qui nous concerne, le Lot-et-Garonne ne verra pas la couleur de cette nouvelle distribution. Quel dommage ! Encore un rendez-vous raté.

Ma deuxième remarque est un coup de gueule concernant vos mauvaises manières. Ce n'est pas la première fois et cela ne sera certainement pas la dernière que je proteste en ce sens. Mais, honnêtement, comment pouvez-vous vous permettre d'écrire de telles inepties dans vos documents budgétaires ?

Rapport de présentation du budget primitif 2019, je cite : « Certes, le recours au levier fiscal en 2017, pour financer le reste à charge des AIS insuffisamment compensé par l'État, a contribué à la stabilisation de la situation financière du Département. Mais l'effort demandé aux Lot-et-Garonnais

aurait été insuffisant s'il n'avait pas été conjugué aux importants efforts réalisés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement. »

Êtes-vous réellement sérieux ?

Mieux encore, dans votre courrier aux maires du 28 mars dernier :

« Nous abordons en Lot-et-Garonne l'année budgétaire 2019 avec sérénité. Ce n'est pas le fait du hasard. Les choix faits dans le cadre de la refondation de nos politiques publiques portent aujourd'hui leurs fruits. En procédant de la sorte, nous avons en 2018 replacé nos finances sur une bonne trajectoire. »

Votre aplomb et votre arrogance ne semblent pas avoir de limites!

Permettez-moi donc de préciser les choses, Monsieur le Président. L'augmentation d'imposition de 20 % que vous avez adoptée en 2017 dégage plus de 16 millions d'euros de recettes supplémentaires par an. Et c'est bien cela qui permet au Département d'exercer encore ses compétences.

Ne nous y trompons pas! Vous pouvez jouer sur les termes pour masquer vos désengagements. Mais en réalité, ce que vous appelez des « importants efforts réalisés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement », ce sont bien les coupes budgétaires que vous avez actées sur le dos des associations, des communes, des particuliers ou encore des acteurs économiques de notre territoire.

Rien que depuis 2017, c'est plus de cinq régimes d'aide qui ont été supprimés, allant du Pass' Bonne Conduite aux aides au fonctionnement des structures d'accueil collectif des enfants de moins de six ans, en passant par certains régimes de subventions au monde associatif. Tout cela, bien évidemment, sans compter les baisses observées sur les enveloppes encore existantes.

Vos véritables efforts de gestion, quant à eux, représentent, en réalité, moins de 2 millions par an, à peine 6 euros par habitant et ce, depuis 2017 seulement. Une paille à côté de l'effort, lui, particulièrement important, que vous demandez, chaque année, aux Lot-et-Garonnais. L'augmentation d'imposition représente, en moyenne, près de 160 euros de plus à payer par an pour les contribuables.

Ce sont donc bien nos concitoyens qui paient pour la stabilité de la situation financière de notre collectivité. Baisse de l'engagement financier du Département, hausse des impôts fonciers : pour les Lot-et-Garonnais, c'est la double peine !

Votre communication, Monsieur le Président, est irrespectueuse des contribuables. Des petites phrases ou des déclarations dans ce genre, je pourrais en citer des dizaines. De toute évidence, vous êtes meilleur en communication qu'en comptabilité!

Néanmoins, soyez-en sûrs, les Lot-et-Garonnais ne sont pas dupes! Chaque année, ils font face à la réalité au moment de payer leurs impôts. Chaque année, aussi, ils constatent le désengagement progressif du Conseil départemental dans leur quotidien et dans le développement du territoire.

Je vous remercie.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, mes chers collègues, mon cher Alain, le vote du budget est toujours un moment fort dans le calendrier de notre assemblée départementale. Un instant charnière pour notre collectivité. Celui qui valide la gestion et qui fixe le cap à venir, le cap à tenir. Les projets à venir. D'avenir aussi. J'en dirai un mot tout à l'heure...

Mais dans l'immédiat, permettez-moi de coller à l'ordre du jour de cette session budgétaire. Et du coup de m'arrêter au premier rapport (le 8002), qui a retenu mon attention. Ou plutôt notre attention, avec Nathalie Bricard, à nous deux membres actifs de la Dynamique Citoyenne.

Parité oblige, depuis le dernier scrutin cantonal d'avril 2015 (j'ai encore en mémoire le discours plein d'humour et de délicatesse du regretté Pierre Costes, lors de la séance d'installation de cette assemblée départementale), les femmes et les hommes sont traités sur le même pied d'égalité. Et on ne peut ici que s'en réjouir. Même si – ce n'est qu'un constat – les présidents de groupe sont tous exclusivement masculins. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas écrit.

Je vous rappelle d'ailleurs amicalement que depuis la promulgation de la loi du 3 août 2018, qui renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, nous nous devons, dans nos propos, de peser chaque mot, de sous-peser chaque allusion, de mesurer chaque sous-entendu, et qu'il est préférable parfois de tourner six fois sa langue dans sa bouche avant de s'exprimer, sous peine, vous l'aurez compris, de s'attirer les foudres de la gente féministe, pardon féminine.

Un doute m'habite ce matin. L'ai-je bien fait, dans le feu de l'action, avant de prendre la parole, ici, devant vous ? De toutes les manières, excité comme je suis, plus rien n'arrêtera ma saillie... verbale.

Revenons à nos moutons, à ce premier rapport, consenti dois-je le préciser, qui fait état de la situation sur l'égalité des femmes et des hommes au sein du Département de Lot-et-Garonne. On y apprend plein de choses et pas seulement chez nous. Sachez qu'en France 30,1 % des femmes occupent leur emploi à temps partiel, contre 8,2 % des hommes. Les mauvaises langues – on y revient – diront que c'est aussi le cas en politique. Il a bon dos, le temps partiel.

En Lot-et-Garonne, les lignes bougent dans le bon sens. Celui de l'égalité femmes/ hommes. Notre Département présente un taux de féminisation (65 %) plus important que la moyenne nationale ou régionale. Bravo, Mesdames! Vous êtes ainsi largement majoritaires, en nombre, et ce, quelles que soient les catégories (A, B ou C).

Dans les différentes filières, c'est le même constat : les femmes écrasent les stats hormis dans les services purement techniques, où les hommes sont plus nombreux (67 %). Une répartition que l'on retrouve également dans les postes de direction (68 % sont des hommes). Il n'y pas de « mâle » à se faire du bien! Là aussi, ne me faites pas dire...

Au niveau des rémunérations, il apparaît clairement dans ce rapport, toujours consenti, que l'écart en euros se resserre gentiment entre les différentes parties. Mais qu'il reste encore de la marge, qu'il faudra évidemment combler dans les prochaines années. Oui, il y a encore du pain sur la planche pour que l'égalité se généralise à tous les niveaux. Marie-France Salles, ma voisine de droite, l'a rappelé tout à l'heure en préambule.

Refermons cette digression paritaire, pour se pencher sur ce qui nous réunit, ce matin, à savoir le vote du budget primitif 2019. Le moment tant attendu où généralement la majorité et l'opposition s'écharpent joyeusement devant les caméras et les stylos, pour mieux laisser transpirer au grand jour leurs divergences politiques et leurs visions des choses. Et ces oppositions, toujours systématiques, parfois légitimes, mais souvent stériles, prennent encore un peu plus de relief dès lors qu'une échéance électorale pointe son nez sur le calendrier. Je ne ferai offense à personne que de vous rappeler que les Européennes se dérouleront le dimanche 26 mai prochain, en un seul tour. Certains l'avaient peut-être oublié...

Mais pour être honnête avec vous, en parlant d'échéances électorales, je faisais simplement allusion aux prochaines municipales, programmées en mars 2020. C'est demain. Certains sont déjà en campagne, d'autres le seront bientôt. Et je n'évoque même pas les Départementales d'avril 2021, qui vont forcément jeter un peu d'huile sur le feu ; c'est après-demain.

Je sens déjà poindre, ici ou là, dans cet hémicycle, des ambitions personnelles, voire présidentielles. Je profite de l'occasion qui m'est offerte, pour vous dire très simplement que je serai officiellement candidat à la présidence en 2021, si je suis réélu évidemment. C'est un scoop. Oui, candidat à la présidence... du groupe La Dynamique Citoyenne. C'est déjà pas mal, si Nathalie veut encore de moi.

Avec ces élections, bien sûr que ça va se tendre. Se crisper. Se chamailler. Se castagner. C'est la vie politique qui veut ça...

Je vous avoue, ce matin, que je voue une admiration sans bornes, pour celles et ceux, toutes obédiences politiques confondues – là aussi la parité s'exerce à plein – pour celles et ceux, disais-je, qui en fonction de leur mandat électif et de leur positionnement politique, se retrouvent du jour au lendemain, dans la majorité puis dans l'opposition. Et vice versa. Et le vice versa... Un jour, simple conseiller municipal, adjoint ou maire dans une commune, le lendemain, conseiller départemental. Un jour, ils défendent des projets ; le lendemain, ils les défoncent. Avec la même conviction. Quand ils sont dans la majorité, ils votent le budget, sans sourciller. Parfois même, les yeux fermés. Dès lors qu'ils se retrouvent dans l'opposition, ils votent contre, évidemment. Par réflexe. Là aussi les yeux fermés. Ces femmes et ces hommes, je les admire. Vraiment. Toute ressemblance avec des élus existants, présents dans cet hémicycle, serait purement fortuite...

Parlons chiffres maintenant. Vous savez, les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut. Et les ratios aussi. Hier soir, j'étais au bureau d'agglo et la démonstration verbale du VP Finances Bernard Lusset fut brillante et limpide. Presqu'autant que celle que Christian Dézalos, le VP Finances de notre vénérable institution, ne manquera pas de nous livrer tout à l'heure. Au Conseil départemental de Lotet-Garonne, vous l'aurez compris, les indicateurs sont revenus au vert. C'est du concret. Force est de constater, le président l'a rappelé : une capacité de désendettement réduite à six ans, un niveau d'épargne brute à 44,4 millions d'euros, une augmentation des dépenses de fonctionnement maîtrisée à hauteur de 0,5 %, etc.

Notre collectivité respire un peu. Un peu mieux ! Bien sûr que l'augmentation de la taxe foncière imposée par la Cour régionale des comptes, en février 2017, à tous les propriétaires lot-et-garonnais est passée par là. Nos amis de l'opposition n'ont pas manqué de le rappeler, tout à l'heure, avec force et insistance. C'est de bonne guerre. Je rappellerai à tous, et je me suis cantonné aux années 2000 (Alain Merly ou Raymond Girardi, deux des mémoires vivantes de notre assemblée, pourraient nous ramener plus loin encore dans le passé), mais sachez que depuis donc les années 2000, trois augmentations des impôts ont été votées, ici même : en 2002 sous Jean-François Poncet, en 2009 au début du premier mandat du président Camani, puis en 2017... on ne remuera pas le couteau dans la plaie...

27,5 % la première fois, 14,5 % la deuxième et 20 % la troisième. Tous les sept-huit ans, vous l'aurez compris, on y a droit. C'est un cycle. Des faits concrets qui peuvent relancer le débat du dogme zéro. Faut-il augmenter brutalement tous les sept-huit ans ou plutôt anticiper tous les ans ? La question reste posée. A titre personnel, avec Nathalie, nous préférons la stabilité fiscale sur 20 ans !

Dans tous les cas, sans changement de méthode, la prochaine augmentation interviendra donc en 2024 ou 2025. C'est écrit. Reste à connaître le pourcentage et le nom du président qui aura à assumer cette décision forcément impopulaire.

L'augmentation de 2017 a donc porté ses fruits dans le redressement des finances départementales. Mais pas que. Les droits de mutation ont flambé, quelques fonds de péréquation ont été récupérés ici ou là pour les Départementaux ruraux, et les recettes ont grossi cette année. À souligner également, l'infléchissement de la progression des dépenses sociales, grâce à un gros travail sur la tarification, un meilleur contrôle des établissements et une plus juste attribution des aides. Ces marges vont être réinjectées dans un nouveau dispositif sur le Département : les familles gouvernantes, en étroite collaboration avec le centre hospitalier de la Candélie. C'est une très belle initiative.

Plus d'argent investi sur nos routes, dans nos collèges, les efforts vont dans le bon sens. 55 millions d'investissements prévus en 2019, c'est bien. Mais ce n'est pas encore assez. On en voudrait toujours plus. La collectivité fait en fonction de ses moyens. Le maxi avec le mini.

Et on se prend à rêver. Ah, si l'État payait ses dettes! Ce qu'il nous doit tout simplement. Vous savez, le fameux reste à charge des AIS, les allocations individuelles de solidarité. Juste ça. Le montant dépasse, écoutez bien, les 50 millions d'euros pour la seule année 2018. 50 millions, c'est grosso modo notre enveloppe d'investissement. Oui, rêvons un peu. 50 millions en plus par an, ce sont des kilomètres de bitume en plus, de travaux supplémentaires dans les collèges, plus de subventions pour le sport, pour la culture, plus d'aides pour les communes, j'en passe et des meilleures...

La fameuse D207 chère à notre Marcel Calmette national serait, aujourd'hui, une autoroute sans péages ; la rocade de Marmande serait terminée depuis belle lurette, celle de Casteljaloux aussi ; le pont du Mas ne serait pas réparé, il serait neuf ; la RN21 serait achevée, les collèges seraient tous rénovés ; le futur stade Armandie serait déjà inauguré. Pincez-moi, je rêve ...

Ah, si l'État...

Mais en l'état actuel des choses, nous ne pouvons que nous satisfaire de ce que nous avons et des chantiers en cours (la fibre, le Center Parcs, l'extension de l'ENAP, la modernisation de la RN21, le Campus numérique, etc.). Et c'est déjà beaucoup. C'est aussi pour cela que nous voterons, sans sourciller, presque les yeux fermés, ce BP 2019. Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas le valider. Tout au plus une abstention, pour la forme évidemment, pour les amis de l'opposition. Mais dans le fonds, nous savons tous, ici, que ce budget, le budget qui nous est présenté ce matin, est suffisamment raisonné et raisonnable, maitrisé et sincère, pour mériter son approbation, avec modération.

Merci de votre attention.

- **M. LE PRÉSIDENT. –** Je vous remercie. Jacques Bilirit, puis Christian Dézalos, qui aurait dû intervenir avant les interventions des groupes.
- **M. BILIRIT. –** Monsieur le Président, permettez-moi également de saluer l'entrée en fonction d'Alain Picard, aujourd'hui conseiller départemental du Val du Dropt. Cher Alain, je sais que les Lot-et-Garonnais pourront compter sur ta ténacité, ton engagement et ta rigueur. Tu ne découvres pas cet hémicycle, puisque je crois que tu n'as manqué aucune session depuis le début de cette mandature, et ce depuis l'espace dédié au public. C'est donc dans la continuité de ton engagement. Sois le bienvenu dans cette assemblée et au sein du groupe de la majorité départementale.

Mes chers collègues, on voit bien que les élections arrivent, à l'écoute des propos excessifs du collègue de l'opposition. Je vous ai laissé parler. On se respecte.

M. BILIRIT. – Merci, Monsieur le Président. Notre collectivité n'étant pas un objet évoluant en autarcie, il nous faut regarder avec lucidité le contexte dans lequel nous sommes à l'heure de voter notre budget.

Les incertitudes, institutionnelles et financières, sont nombreuses :

- des avancées timides, pour ne pas dire décevantes, sur les AIS et les MNA;
- la contractualisation avec l'État sur les dépenses de fonctionnement, qui s'apparente plutôt à un marché de dupes ;
 - et la réforme de la fiscalité locale dont on ne sait ce qu'il en sortira.

Pour notre institution, nous voyons ressurgir le conseiller territorial, qui, si j'ai bien compris, trouve ici quelques défenseurs. Je redis que cette approche ne ferait qu'éloigner, voire même noyer le Département dans la grande région. Comme le dit le Président de l'ADF, Dominique Bussereau, il s'agit

d'une proposition « gadgetesque et ubuesque ». À l'heure où nos concitoyens demandent plus de proximité, je pense que cette instauration serait particulièrement néfaste.

Dans ce contexte particulièrement instable, je crois que nous avons su prendre nos responsabilités. Il nous faut rester toutefois modestes devant ces bons résultats, fruits d'un double effort : celui des Lot-et-Garonnais, comme dit et redit par le Président et nos collègues, et celui lié à notre gestion.

La maîtrise de l'endettement, la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et une épargne au meilleur niveau depuis dix ans nous permettent d'envisager l'avenir plus sereinement.

Il ne s'agit pas non plus de tomber dans le triomphalisme. Le climat incertain que je décrivais en préambule demeure. Mais qui aurait parié sur cette issue il y a deux ans ?

Je veux saluer l'implication de nos agents qui ont permis ce résultat, comme le soulignait tout à l'heure Pierre Camani.

Pour la première fois depuis quelques années nous pouvons enfin envisager enfin l'avenir autrement. Et cela se ressent notamment au travers du budget d'investissement que nous allons voter. Avec près de 56 millions d'euros, il signe le retour du Département. Ce niveau d'investissement va nous permettre de poursuivre les grands projets en cours, mais aussi de lancer de nouveaux chantiers. Et vous permettrez au conseiller départemental du Marmandais que je suis de se réjouir de voir avancer le bouclage de la rocade de Marmande, ainsi que le début des travaux sur le pont du Mas.

Préparer le futur passe par les investissements d'infrastructures, mais également par l'investissement que nous plaçons dans les femmes et les hommes qui composent notre département.

Je sais que nous voyons souvent l'aide sociale par le prisme du coût pour la collectivité et le reste à charge croissant. Le sujet a passablement animé cet hémicycle. Mais je crois que nous pouvons être fiers d'avoir cette compétence sociale, cette solidarité humaine, qui fait du Département un acteur majeur de la vie des Lot-et-Garonnais, et ce à tous les âges. Cette proximité, au travers de nos travailleurs sociaux dont je veux saluer l'engagement, se reflète bien dans le travail qu'a bien voulu mener Pierre Costes au travers de la mission qu'il animait « pour une juste attribution des aides et leur contrôle » dont nous faisons un point d'étape aujourd'hui. On y voit bien la complexité du nécessaire travail d'insertion.

Un mot simplement pour conclure sur les outils de démocratie participative que nous vous proposons et que Laurence Lamy développera tout à l'heure. Je crois que nous restons dans la philosophie qui nous anime et qui est celle de pouvoir rapprocher les Lot-et-Garonnais de la décision. Je crois qu'il s'agit d'un enjeu fort que nous sommes prêts à assumer.

Nous ne partons pas de rien. Je ne vais pas rappeler les nombreuses concertations que nous avons pu mener et que nous continuerons à mener. Il nous manquait toutefois la dimension grand public. Je crois que le rapport que nous examinerons y répond.

Les outils proposés permettront aux Lot-et-Garonnais de s'investir à la hauteur de leur envie : soit ponctuellement, soit de manière plus appuyée et plus durable dans le temps.

Je crois que cette approche permettra au plus grand nombre de choisir la façon dont il souhaite s'impliquer, au service de notre territoire.

Il ne s'agit pas là de mesures gadgets, mais bien d'associer, le plus largement possible, les Lot-et-Garonnais et les Lot-et-Garonnaises. Je suis convaincu que cette association entre élus et citoyens sera riche.

Voilà, mes chers collègues, les quelques éléments que je tenais à souligner en préambule de cette session.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie et je donne la parole à Christian Dézalos, qui aurait dû intervenir après mon intervention pour présenter le budget.

Présentation d'un diaporama par M. Dezalos (Cf page 71)

M. DÉZALOS. – Je vais le faire, en essayant de simplifier cette présentation parce que beaucoup de choses ont déjà été dites. Simplement, je voudrais, en préambule, répondre à Monsieur Lepers sur la question du recours à la fiscalité en 2017. L'augmentation est de 16 millions, mais si on regarde la progression de notre épargne brute entre la période 2016-2017, où nous étions à 19,9 millions d'épargne brute, aujourd'hui nous sommes à 44,3 millions : vous voyez bien que nous avons aujourd'hui un gain d'épargne brute de 24-25 millions. Ce n'est pas seulement dû au produit fiscal supplémentaire que nous avons appelé auprès des Lot-et-Garonnais : c'est dû à autre chose, en particulier à tout ce qui a été développé jusqu'à présent, c'est-à-dire des efforts réels de gestion, une rationalisation de nos politiques... En disant cela, je précise que les indicateurs financiers que nous présentons ne sont pas une fin en soi. Les équilibres financiers sont indispensables pour développer nos politiques de solidarité humaine, sociale, territoriale. Sans ces équilibres financiers, nous n'y arriverons pas. On ne va pas batailler là-dessus.

Je voudrais ajouter autre chose. Savez-vous qu'entre 2012 et 2017, il y a exactement 64 Départements qui ont eu recours à une augmentation de fiscalité. À des niveaux différents. Christian Delbrel l'a rappelé : certains ont choisi de faire des augmentations régulières, d'autres par à-coups. Mais le total de 64 Départements interpelle, une augmentation de 1,9 % de moyenne annuelle. Cela resitue un peu les choses, en prouvant que la collectivité départementale, quelle qu'elle soit, éprouve des difficultés qui sont liées à ce qu'on connaît bien, c'est-à-dire la croissance exponentielle des dépenses sociales auxquelles il a fallu faire face, alors que ces dépenses qui ont un caractère national ne sont pas compensées.

Je reviens sur ces deux indicateurs : une capacité d'investissement à 5,9 signifie que nous sommes en capacité de rembourser notre dette en moins de six ans, et notre taux d'épargne brute est à plus de 12 %. Franchement, ces chiffres sont intéressants.

Je vais rapidement passer sur ce qui a déjà été dit, sur les axes qui ont présidé à l'élaboration du budget : poursuivre nos politiques en préservant les équilibres financiers et avoir une politique volontariste d'investissement (et vous en verrez les projets toute la journée). Quel est le poids de l'investissement privé et de l'investissement public ? Je crois qu'on ne peut pas nier que les sommes que nous mettons ou que nous projetons de mettre dans des politiques comme Center Parcs, le déploiement du numérique et les infrastructures routières contribuent incontestablement à l'attractivité et au développement du territoire.

Si les indicateurs sont bons, ils appellent malgré tout à la vigilance parce qu'il y a beaucoup de fragilités et d'incertitudes. La question du financement des AIS n'est évidemment pas réglée. Le reste à charge est important : entre 2014 et 2017, ce reste à charge sur les AIS représente tout de même 158 millions d'euros. S'il y a une relative stabilisation des AIS, s'y ajoutent les MNA, et nous allons inscrire au budget 2019, 8,2 millions d'euros de dépenses pour les MNA.

Une ressource importante est celle des DMTO (droits de mutation à titre onéreux). Faut-il rappeler que ce produit est très lié aux fluctuations du marché immobilier ? Une baisse des DMTO s'est

produite dans le passé, en 2012 et 2013. Cette ressource n'est pas garantie absolument. Or, les DMTO représentent à peu près 11 % de nos ressources de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement est maintenant stabilisée, mais, sur quatre ans, le manque à gagner est de 35 millions.

Concernant la taxe sur les propriétés bâties, nous bénéficions en 2019 d'une revalorisation forfaitaire qui va être indexée sur l'inflation, donc 2,2 %, ce qui est confortable. S'y ajoute une variation physique de 1 %. Les ressources prévisionnelles sont donc à la hausse. Mais tout ceci montre bien que nous devons être vigilants, du fait de fragilités sur ces ressources.

Le budget s'équilibre à 430,3 M€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 338,6 M€, en progression de 0,8 % par rapport à 2018. En investissement, les dépenses de 91,7 M€ peuvent vous paraître beaucoup, elles intègrent les 55,8 M€ inscrits à notre programme prévisionnel d'investissement. Il faut y ajouter 11,450 M€ de reste à réaliser (de reports). Les dépenses d'équipement se chiffrent à 67,2 M€, envisagés pour 2019 : la progression est de 9,7 M€ par rapport à 2018.

L'autofinancement dégagé est à 51,2 M€, il est important. Après le remboursement du capital des emprunts, à hauteur de 24,5 M€, cela laisse, pour la couverture en besoin de financement de la section d'investissement, pour nos dépenses d'équipement, 26,7 M€.

Les recettes de fonctionnement sont budgétées à 373,1 M€. La répartition est indiquée : 130 M€ en fiscalité directe (dont 96 M€ pour le foncier bâti), avec la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (en baisse sérieuse, la CVAE étant à 23,5 % contre 48 % avant le transfert des transports à la Région), avec l'indemnité forfaitaire sur les entreprises de réseau, avec un certain nombre d'éléments de fiscalité reversée ; la fiscalité indirecte, avec les DMTO, avec la péréquation sur ces droits, avec la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (près de 42 M€), avec la taxe d'aménagement (destinée notamment aux espaces naturels sensibles, à hauteur de 1 M€), avec le CAUE (environ 0,4 M€), avec la taxe intérieure sur la consommation de produits d'énergie (31 M€). Enfin, vous avez les dotations et les participations. La DGF est stabilisée à un peu plus de 51 M€. Nous avons aussi la dotation de décentralisation, le fonds de compensation de la TVA, la participation de la Caisse nationale Solidarité et Autonomie (à hauteur de 22 M€), le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion, le FSE etc.

S'agissant des fonds de péréquation, je veux vous faire remarquer la complexité du dispositif. Le total net est de 18 M€: la somme n'est pas extraordinaire, en tout cas elle est loin de compenser les manques à gagner, les restes à charge dont on a parlé tout à l'heure. Un premier fonds a été créé en 2011 pour réduire les inégalités des DMTO, lesquels sont très inégalement répartis sur les territoires. Entre les départements ruraux et intermédiaires et les Départements très urbanisés, le rapport est de 1 à 2. Cela veut dire que le produit par habitant, chez nous, dans notre catégorie, est de 109 € par habitant, contre 213 € par habitant pour les départements métropolitains très urbanisés. Un autre chiffre parlant est celui-ci : les dix Départements qui ont le plus fort niveau de DMTO disposent d'un produit par habitant qui est six fois supérieur à celui des dix Départements les moins bien dotés. On voit bien l'inégalité foncière.

En 2013, il y a eu le fonds de compensation lié à la CVAE ; en 2014, un fonds de solidarité entre les départements (le FSD), qui nous rapporte 2,7 M€ (pour lequel nous contribuons aussi). Le dispositif de compensation péréquation (DCP) rapporte 7,4 M€. Quant aux deux nouveaux fonds de soutien (le fonds de soutien interdépartemental et le fonds de stabilisation), dont le Président a souvent parlé parce qu'il était au cœur de la machine pour leur obtention, si vous regardez les chiffres, ils ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

À tous les coups, le Département de Lot-et-Garonne est concerné : nous sommes destinataires de tous ces fonds, ce qui n'est pas le cas de tous les départements. Cela signifie que nous sommes bien dans une situation de dépendance et de fragilité. C'est important de le savoir.

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 0,8 % selon les prévisions. Cette augmentation est très faible, la plus faible de ces dix dernières années. Vous remarquez que nous sommes très nettement en dessous du cadre qui nous est imposé, de 1,14 %, ce qui est bien. La part, le poids des dépenses sociales est de 67 % : c'est la première vocation de la collectivité départementale.

Comment contenons-nous nos dépenses de fonctionnement? D'abord, avec l'infléchissement de la croissance des dépenses sociales, dont nous avons déjà parlé. Vous avez ici un comparatif entre le BP 2018 et le BP 2019 : vous voyez qu'elles sont de 226 M€ en 2019, contre 224 M€ en 2018. De façon plus fine, comment cela se décompose? Il y a 3 facteurs, d'abord, l'augmentation de l'enveloppe dédiée au secteur de l'enfance et de la famille croît de 1,5 M€, l'impact principal étant lié à la politique d'accueil des MNA. La progression est ralentie concernant le RSA : elle est de 1,5 M€, en lien avec les mesures d'accompagnement pour le retour à l'emploi et la réinsertion sociale, et cette croissance est bien moindre que dans les années antérieures. Quant aux dépenses d'autonomie, elles sont en diminution de 1 %. Tout cela contribue à l'infléchissement général de la croissance des dépenses sociales. L'augmentation de nos dépenses de fonctionnement est liée, à hauteur de 84 %, aux dépenses à caractère social.

La maîtrise des dépenses de gestion signifie que la masse salariale est stabilisée. Les charges de personnel sont à 55 M€. Selon le compte administratif, qui sera approuvé en juin, ces dépenses salariales s'établissent à 54,2 M€ pour 2018. Nous avons à faire face à des mesures nationales, que je vous rappelle : le PPCR (le parcours professionnel carrières et rémunérations), avec les revalorisations indiciaires qui sont associées), la suppression du dispositif des emplois aidés et le GVT (glissement vieillesse technicité). Ces mesures sont estimées à 1,1 M€. Nous provisionnons 0,8 M€ pour cela parce que nous avons engagé des mesures de rationalisation par ailleurs. Voilà notre manière de stabiliser la masse salariale à zéro, si l'on retire les dépenses à caractère national.

Sur les dépenses à caractère général et sur les autres postes de dépenses, nous prévoyons une recherche d'économie à hauteur de 1,2 M€.

L'augmentation des recettes de fonctionnement est liée à une moindre croissance des charges de fonctionnement, ce qui se traduit logiquement par une augmentation de l'épargne. Prévisionnellement, elle est de 34,6 M€ en 2019, contre 30,9 M€ dans le BP 2018 (44,3 M€ en réalisé), et nous pouvons donc espérer peut-être une épargne brute supérieure. Après le remboursement du capital de la dette, l'épargne nette nous permet de prévoir 10 M€ en autofinancement de nos investissements.

Les dépenses d'investissement s'élèvent au total à 91 M€, dont 11 M€ de reste à réaliser et 24,5 M€ de remboursement du capital de la dette. Les objectifs du plan pluriannuel d'investissement sont poursuivis, il y a 55,8 M€ pour ces opérations qui se répartissent en 3 volets. Premier volet, les opérations récurrentes à hauteur de 41,1 M€, pour assurer le gros entretien des infrastructures routières, cyclables, navigables cela représente 17,2 M€, pour les collèges à hauteur de 9,9 M€, pour le patrimoine social, c'est-à-dire les EHPAD et les CMS à hauteur de 3,1 M€, et administratif, 4,2 M€. 3,4 M€ sont destinés aux solidarités territoriales : les communes, le logement, le programme de réhabilitation des casernes de pompiers etc, et 3,3 M€ pour le développement économique, rural et touristique. Le deuxième volet concerne les programmes spécifiques, tels que le déploiement du numérique, 3,7 M€, le solde de notre contribution au projet Center Parcs à hauteur de 5,4 M€, la

rénovation des locaux destinés au Campus numérique à hauteur de 1,4 M€. Le troisième volet porte sur les grands projets routiers : 1,6 M€ pour le bouclage de la rocade de Marmande et pour le pont du Mas d'Agenais. Enfin, le quatrième volet les grandes infrastructures partenariales, dont 1,5 M€ pour le barreau de Camélat à Agen et l'échangeur autoroutier et 1,1 M€ pour la RN21. Les collègues auront l'occasion d'entrer dans le détail tout au long de cette journée.

Pour financer ces investissements, il est prévu de recourir à un emprunt de 20,9 M€. Vous voyez que dans ces conditions, nous sommes dans une logique de désendettement. Pour 2019, nous prévoyons une capacité de désendettement de 7,6 ans, contre 8,5 ans prévisionnellement l'an dernier, or nous avons réalisé 5,9, donc on sera donc sans doute en dessous. Voilà ce que l'on peut dire en matière de désendettement.

Pour finir, je voudrais rappeler que, vu les circonstances, le budget 2019 est un bon budget, il est la traduction chiffrée des actions que nous menons au quotidien pour les Lot-et-Garonnais. Nous sommes en situation de stabilisation financière. Néanmoins, notre collectivité doit, comme l'ensemble des Départements, répondre à des besoins financiers qui s'accroissent régulièrement. La progression des dépenses sociales, principalement liée aux AIS et à l'accompagnement des MNA, supposerait que nous disposions d'un financement pérenne intégrant des caractéristiques structurelles de notre territoire, ce qui n'est pas le cas. Si les fonds de péréquation mis en œuvre successivement par l'État corrigent très partiellement les inégalités financières entre Départements, ils témoignent aussi des faibles marges de manœuvre de ceux qui en sont attributaires.

Vous savez enfin qu'une réflexion en cours sur la réforme de la fiscalité locale. Il est question que notre principale ressource financière, la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit éventuellement déportée sur le bloc communal, ce qui ne serait pas sans conséquence sur notre souveraineté fiscale et sur les équilibres à venir. Il est souhaitable qu'il y ait une clarification du financement de nos actions et particulièrement de l'action sociale.

Permettez-moi un dernier mot pour remercier Marie-Hélène HIMBER et ses services pour le travail d'analyse et de mise en forme de tous les documents budgétaires. Je salue tous les services et toutes les directions qui intègrent cette dimension budgétaire et financière dans chacune de nos actions. Elle est aujourd'hui très présente dans les esprits de cette maison.

M. HOCQUELET. - Merci, Président. Chers collègues, je voulais revenir sur deux points de l'intervention de Monsieur Lepers. Notre excellent vice-président chargé des finances a déjà évoqué un point. Monsieur Lepers, je vous écoute toujours avec attention. C'est la moindre des choses que de respecter son opposition, et il faut toujours écouter les critiques : c'est ce qui fait progresser. Quand vous avez parlé des investissements privés, vous avez l'impression qu'un packaging complet est fait en disant que tout est fait par le Département. Non, je crois que cela n'a pas été présenté ainsi. Comme l'a rappelé Christian Dézalos, l'action volontariste du Département crée l'attractivité. C'est parce qu'il y a une attractivité de notre département que des investisseurs privés viennent sur le terrain. Pensons aux efforts réalisés sur les routes ou à l'investissement au Center Parcs (qui n'est qu'un petit volume par rapport à la masse investie, mais qui est un levier). Sans cet effort, je ne suis pas sûr que le projet serait sorti de terre. Pensons aussi aux efforts sur le tourisme et sur la faculté d'Agen, mais aussi aux aides aux associations. Vous avez dit qu'elles avaient baissé, mais vous voyez le verre un tiers vide, puisque les aides ont baissé d'un tiers; moi, je vois le verre aux deux tiers plein. Je rappelle que la Cour des comptes avait proposé leur suppression, puisque ce n'est pas une obligation. Je crois que cet effort a été soutenu collectivement ici et qu'il est important. Je passe sur le numérique. L'attractivité du territoire c'est ce qui fait que les investisseurs privés viennent.

Deuxièmement, je vous avoue, Monsieur Lepers, que vous m'avez un peu déçu, parce que vous avez fait preuve de malhonnêteté. Oui. Au fur et à mesure de votre discours, vous avez comparé deux choses qui ne sont pas comparables, me semble-t-il. Vous avez contesté le fait que l'effort des Lot-et-Garonnais, qui a été réel, n'expliquait pas à lui seul le redressement des comptes : des efforts ont été aussi consentis par le Département. Vous avez sorti une somme qui est la somme des efforts faits par le Département, divisée par le nombre d'habitants, et vous l'avez comparée à l'augmentation fiscale par foyer. Or, la notion de foyer et celle d'habitant ne sont pas la même chose. Vous faites cela, la presse le reprend, et voilà, c'est passé, mais c'est malhonnête de le faire comme cela. Comparez ce qui est comparable. Vous avez raison de faire des comparaisons, j'en fais aussi, mais comparez ce qui est comparable. Vous savez très bien qu'un habitant n'est pas un foyer.

M. LEPERS. – Pour revenir sur le comparatif des Départements, oui c'est une philosophie différente, Monsieur Dézalos. Moi, je préfère toujours me comparer aux meilleurs, à ceux qui ont fait des efforts de gestion depuis des années et qui ont augmenté plus modestement les impôts, au lieu de regarder sans cesse ceux qui ont des difficultés et qui ont augmenté fortement les impôts. C'est une façon très différente de voir les choses. Effectivement, je regarde toujours devant et pas les moins bons élèves. C'était juste pour la remarque concernant les 60 Départements. Je préfère regarder les autres qui auraient pu nous montrer le chemin sur de bonnes décisions.

Ensuite, sur les attaques qui viennent d'un peu de partout, notamment sur la partie électorale, alors ça y est, il y en a qui sont obsédés par les élections et je vois que ça vient plutôt de votre côté que du nôtre. Sachez que de mon côté, on n'y pense absolument pas. Si aujourd'hui le ton monte, c'est que vous avez dépassé, Monsieur le Président, la limite dans la communication. Vous avez dépassé le rouge. On a toujours été constructifs, régulièrement, en proposant et vous pouvez en témoigner. Là vous avez dépassé la ligne rouge. Quand je vois ce qu'on dit dans la presse, quand je vois les rapports, elle est dépassée. Essayer de noyer les baisses des dépenses de fonctionnement, essayer de noyer tout ça en ne disant pas honnêtement qu'en fait ce sont les associations, la culture... et en disant que c'est la gestion : non, la gestion, c'est très peu. En essayant de faire porter le chapeau en permanence sur la Cour régionale des comptes pour l'augmentation de l'impôt, c'est malhonnête intellectuellement. Ce n'est pas ce qui s'est passé. On a voté un budget insincère. Je l'ai dit qu'on allait se faire retoquer quelques mois plus tard. C'est ce qui s'est passé. Arrêtez de remettre ça sur la Cour régionale des comptes! C'est bien ce budget insincère qui a conduit... Ça, c'est une deuxième malhonnêteté intellectuelle. Et les investissements privés, je confirme. À grands coups de renfort, j'aurais dû vous amener la presse. Parfois, je fais des bonds le matin quand j'ouvre le journal. Mais soyons honnêtes avec les Lot-et-Garonnais! Quand j'entends 200 millions... Vous mélangez tout. Oui, Center Parcs arrive, on va y mettre 5 %, mais arrêtez de vouloir porter tous ces investissements privés!

Je vous dis, on a dépassé la ligne, parce qu'à un moment donné c'est surréaliste, Monsieur le Président, de communiquer comme ça. La communication est pour moi outrancière. Ce matin, si le ton est plus agressif, c'est parce que je suis excédé de cette communication outrancière, qui ne respecte pas les contribuables qui, chaque année, vont payer 20 % d'augmentation sur la partie départementale.

M. CHOLLET. – Président, chers collègues, trois petites remarques et peut-être une conclusion. Je ne voudrais pas revenir sur des choses qui ont déjà été dites. Je voudrais faire un petit zoom sur les recettes réelles de fonctionnement. Elles sont solides parce que cela fait +1,68 %. On en a parlé en commission des Finances. Donc cela fait +6,2 M€ et cela porte ces recettes à 373 M€, et c'est dû principalement à la revalorisation des valeurs locatives et cadastrales, à +2,2 %, et également à l'augmentation des DMTO, ces droits de mutation à titre onéreux. C'est plutôt une bonne chose. Avec +1,68 % de recettes, il n'est pas si difficile que cela de rester en dessous des 1,14 %.

Deuxièmement, ce qui nous navre, c'est la péréquation ratée, cette péréquation verticale et horizontale...

- M. LE PRÉSIDENT. Pardon, Monsieur Chollet, mais l'augmentation de recettes n'a rien à voir avec la baisse des dépenses. Ce sont deux choses différentes. C'est grâce à cela qu'on a de l'autofinancement supplémentaire.
- M. CHOLLET. Vous n'avez pas de recettes qui s'effondrent. Ces recettes n'arrêtent pas d'augmenter chaque année. +6,2 M€ : c'est ce que je voulais souligner.

Deuxièmement, on est tous un peu déçus, majorité et opposition, sur cette péréquation, verticale et horizontale. Nous sommes venus au Congrès de Rennes vous soutenir parce qu'effectivement il faut que ces Départements ruraux s'en sortent, et puis finalement, la péréquation verticale, c'est-à-dire l'État vers les Départements, ou alors les Départements entre eux, cela fait +2,2 et +1,4, au total 3,5 M€, alors que le reste à charge sur les dépenses sociales est de 44 M€ par an. Comment peut-on s'en sortir ? Ce n'est pas possible.

Troisièmement, vous êtes en effort par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, je pense surtout depuis 2016. Quand on regarde entre 2010 et 2016, vous êtes toujours restés entre 2 % et 3,5 % d'augmentation des dépenses. En 2016, vous êtes en effort sur une maîtrise plus solide sur les dépenses réelles de fonctionnement, et je constate que ce n'est qu'en 2018 que vous vous attaquez aux dépenses sociales avec un contrôle plus important.

Pour finir, vous êtes à +18 M€, c'est-à-dire +16 grâce à l'augmentation d'impôts et -2 grâce aux efforts faits par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. 2 sur 16 : l'amélioration du budget au Conseil départemental de Lot-et-Garonne est due à 90 % à l'augmentation des impôts et à 10 % aux efforts faits.

M. GIRARDI. - Oui, Président, chers collègues, juste un mot sur la question de la fiscalité. Avec le fleuve de chiffres, c'est un petit peu compliqué de faire la part des choses et d'avoir les tenants et les aboutissants de tel ou tel élément. On parle de fiscalité, mais quelle est la raison fondamentale ? Ce n'est pas d'aujourd'hui. Je voudrais revenir en 2002, guand l'APA a été mise en place et que l'État a transféré 50 % aux Départements : on avait augmenté ici les impôts de 25 %, pas à cause d'une mauvaise gestion du Département, mais parce qu'il se retrouvait à devoir payer 50 % de l'APA. Je l'avais dit au président Jean François-Poncet à l'époque, même si j'avais voté contre l'augmentation, mais il y avait des éléments objectifs. On parle de l'augmentation de 2017 ; en fait, ce sont les vases communicants. Cela a généré une recette supplémentaire d'environ 16 M€ : je tiens juste à dire que la baisse de la dotation de l'État est de 17 M€. À un moment, les Départements compensent par l'impôt quand l'État se désengage. Moi je ne retiens que ce chiffre-là : nous, nous mettons en impôt 16 M€ de plus, l'État donne 17 M€ en moins. Donc ce sont les vases communicants. Je suis très inquiet pour l'avenir parce qu'il y a eu la taxe professionnelle à l'époque, et l'État – je ne sais plus qui avec tous ceux qui se sont succédés depuis quinze ans - dit qu'il y aura la compensation à l'euro près : oui, la première année. Aujourd'hui, où en est la compensation ? Je crois qu'il reste 20 %. Ce sont forcément les autres (les taxes, les familles ou autres) qui compensent. Je ne sais pas si des augmentations sont programmées toutes les x années, mais s'il y a un désengagement complémentaire ou des transferts de compétences supplémentaires ou des dépenses qui explosent, inévitablement... Avec la suppression de la TH, je suis très inquiet. Nous ne sommes pas concernés ici, mais au niveau de ma commune et de ma communauté de communes, je suis inquiet, parce que si on supprime la taxe d'habitation, d'accord ce sera compensé la première année à l'euro près, je le crois, mais au bout d'un an, deux ans, trois ans, ça va dégringoler. On n'en sort plus. En fait, ce que subissent le Département et nous depuis une petite vingtaine d'années, c'est le désengagement de l'État. Quand on a une augmentation de 25 %, de 15 %, de 20 %, c'est toujours, et quel que soit le gouvernement en place, pour compenser le désengagement de l'État. Il y a deux ans, à 0,5 million près, on a été dans les vases communicants : on augmente pour compenser ce que l'État réduit en dotation. Je ne voudrais retenir que ce chiffre. Après, on peut discuter sur mille et une choses, mais s'il n'y avait pas eu cela, il n'y aurait pas eu l'augmentation des impôts. C'est clair.

Mme DUCOS. – Juste une question à Monsieur Girardi : à quoi était due l'augmentation de 2009 ?

M. GIRARDI. – À la diminution régulière de la non-compensation de l'État sur le RSA, sur l'APA, sur la petite enfance. Quand il y a eu l'APA en 2002, c'était 50 % pour les Départements, 50 % pour l'État ; déjà, ce n'était pas juste, c'était inadmissible qu'une mission régalienne de l'État revienne en charge à 50 % aux Départements. Mais si au moins l'État s'était tenu à cet engagement-là ! Mais ce n'est pas le cas puisqu'aujourd'hui la compensation de l'État sur l'APA est de combien ? 35 ou 38 %. Il ne s'en est pas tenu aux 50 % de son engagement. Chemin faisant, sur les compensations de transferts de compétences, l'État ne tient pas ses engagements. À combien est-on ? À 45 M€ par an, plus les 17 de la DGF. Vous ne vous rendez pas compte, mais on serait les rois du pétrole si l'État tenait ses engagements : on disposerait aujourd'hui de 60 M€. Le pont du Mas, on pourrait le démarrer demain... Les collèges, on pourrait faire les travaux tout de suite... On parle de 60 M€ par an ! Il faut relativiser les choses parce que des éléments objectifs font qu'effectivement on ne peut pas y échapper. Je ne sais pas qui dirigera le Département dans trois ans, mais, mes chers amis, vous n'y échapperez pas. Si ça continue, on aura une nouvelle augmentation d'impôts. Ou sinon on plie la tente et on rentre à la maison.

M. BARRAL. – Président, je voudrais revenir sur un point qui a été abordé, mais qui me semble important et que l'opposition oublie quand elle parle de la participation du Département au développement économique. Je lui rappellerai quand même que le Département a eu l'intelligence de passer une DSP avec Agropole Services pour en garder la maîtrise avant la loi NOTRe, de façon à pouvoir la garder aujourd'hui. Agropole Services est financé à 100 % par le Département, représentant un peu plus d'un million d'euros d'investissement chaque année. Grâce à cela, Agropole Services a participé à la fois au développement de DEUERER, à la venue de VEGECROC et au développement de Léa Nature à Damazan, puisque chaque fois nos services se permettent d'aller les aider pour trouver les financements. Je rappellerai aussi que le site d'Agropole Services rassemble aujourd'hui 2 700 emplois et réalise un chiffre d'affaires de 800 M€, et que son développement devrait aller sur d'autres sites puisque, sur le plan immobilier, la Communauté d'agglomération d'Agen n'a plus de possibilités de développement sur ce lieu ; je pense qu'on ira ailleurs. Je veux le rappeler parce que c'est grâce au Département que tout cela se fait, et on semblerait l'oublier. Tous ces emplois apportent aussi des recettes importantes pour les collectivités. Parlons-en. Oui, je suis fier d'Agropole. Si l'on n'avait pas fait la DSP avant la loi NOTRe, peut-être que le Département ne participerait plus au financement.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – J'ai très mal pris la remarque de Monsieur Bilirit qui a traité notre action d'insignifiante. Je suis désolée, je vais peut-être moi aussi, ce matin, dépasser les bornes, mais je vais lui renvoyer la pareille. Monsieur le Président de ValOrizon, peut-être que notre action est insignifiante, mais elle est à la hauteur de la vôtre au sein du syndicat ValOrizon, qui vous vaut la bronca de tous vos adhérents et la sortie probable du Département.

M. LE PRÉSIDENT. – Une argumentation très développée, tout le monde l'aura souligné. Madame Kherkhach.

Mme KHERKHACH. – Je voudrais revenir sur quelques éléments qui ont été pointés dans l'ensemble des interventions, d'abord sur la forme. Moi je suis mal à l'aise, Monsieur le Président, avec

l'auto satisfecit dont vous avez fait preuve ce matin dans votre discours, avec le triomphalisme, même si vous affichez ne pas assumer cette posture. Je voudrais revenir sur cette posture politicienne qui est la vôtre, et que vous adoptez – c'est maintenant habituel de votre part, Monsieur le Président – à chaque veille de session où nous abordons le budget du Département. Vous faites un article juste avant pour dire tout le bien que vous pensez de votre ami Jean Dionis du Séjour. Je ne sais pas à quel jeu vous jouez, mais je trouve quand même que là vous jouez un double jeu parce que, en coulisse, les relations ne sont pas si mauvaises que vous le prétendez, et, dans la presse, vous affichez une hostilité. Je ne sais pas, c'est une obsession chez vous de parler de Monsieur le Maire d'Agen. Franchement, cette posture politicienne des années 1980 est d'un autre temps, d'un autre monde, elle fait référence à un ancien monde, et je la trouve assez stérile. Vous n'en sortez pas grandi, Monsieur le Président, ni vous ni votre famille politique, ni nous, aujourd'hui, qui composons tous la famille politique. Les Lot-et-Garonnais attendent autre chose de vous et de nous.

Je voudrais revenir sur les points qui constituent votre satisfaction ou, plus exactement, les points qui sont absents. Vos éléments de satisfaction, j'aurais pu les partager si vous aviez fait référence à une ambition. Pourtant, l'article que vous avez donné au Sud-Ouest parlait en fin d'interview – et pour moi c'était la partie la plus intéressante – de vous lancer dans un domaine qui n'était pas le vôtre, ditesvous, quand vous parlez du rôle à jouer pour fédérer tous les acteurs dans le domaine de la formation et de l'emploi. Je m'en suis réjouie, me disant que vous aviez un scoop à nous annoncer ce matin. Que nenni! Vous n'avez rien annoncé. Moi je vous le dis, si vous aviez affiché une ambition, des objectifs sur le retour à l'emploi... Parfois, quand je vous entends, j'ai l'impression qu'on ne vit pas dans le même département, ou on ne fréquente pas les mêmes Lot-et-Garonnais. Je suis tous les jours face à des demandeurs d'emploi qui n'attendent qu'une chose : c'est qu'on leur trouve une solution, en termes de retour à l'emploi, d'accompagnement et d'accès aux formations. Des organismes de formation sont quasiment vides, alors que le taux de chômage explose dans certains de nos quartiers politiques de la ville, que ce soit à Agen, à Villeneuve ou à Marmande. Moi je vous le dis, s'il vous plaît, ayez de l'ambition pour le retour à l'emploi, et là ce sont des objectifs que l'on pourra tout à fait partager et, je l'espère, des éléments de satisfaction que l'on pourra louer ensemble. Vous avez évoqué la plateforme JOB 47 : je suis désolée, mais pour l'instant on est très loin du compte, les résultats ne sont pas encore là.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je trouve qu'à un moment, mais c'est peut-être le jeu, les uns et les autres s'emportent à l'excès dans leurs propos. D'abord, je voudrais revenir sur le propos de Christian Delbrel, qui disait qu'il rêvait. Je crois que dans notre fonction, il ne faut pas rêver, il faut rester bien réaliste. Je te remercie quand même, Christian, d'avoir dit un mot sur la D207 : effectivement, c'est le rôle du Département d'entretenir ses routes, ses collèges... Et dans ces domaines-là, on a beaucoup de retard, mais des efforts sont quand même faits pour améliorer ces situations.

Je voudrais revenir sur le propos de Clémence Brandolin-Robert quand elle dit à Jacques Bilirit qu'il va sortir de ValOrizon. Ce n'est pas son action « insignifiante » qui va le faire sortir, au contraire. Je tiens à saluer le travail qu'il a fait, parce que nous étions, avant l'arrivée de Jacques Bilirit, dans une situation catastrophique sur plein de sujets. On doit rendre à Jacques Bilirit d'avoir remis de l'ordre dans cette maison, de l'ordre sur le plan juridique, de l'ordre dans le personnel, de l'ordre sur le plan financier. Certainement que le Département sortira, mais il ne faudrait pas que les collectivités qui aujourd'hui poussent le Département dehors le regrettent demain. Juste cette petite réflexion.

J'aurais voulu intervenir sur d'autres choses, mais je ne veux pas être trop long, et ce sont des sujets sur lesquels nous reviendrons peut-être tout à l'heure. Mais merci, Jacques Bilirit. Je tiens à te le dire pour le travail que tu as fait.

M. BILIRIT. – Je vais redire ce que j'ai dit. Quand on dit que le président est arrogant, je peux trouver que les propos soient excessifs, et j'ai dit que les propos – non l'action – étaient excessifs et que tout ce qui est excessif est insignifiant. C'est exactement ce que j'ai dit, et je le redis.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Je vais conclure les débats avant de passer à l'examen des dossiers. Certains d'entre vous sont décus, moi je suis vraiment très décu aujourd'hui, je m'attendais à une session un peu différente. En fait, je vois bien que l'opposition est gênée. Elle est tellement gênée qu'elle en triture les chiffres et qu'elle en oublie le réel. Et quand vous triturez le réel, quand vous êtes en décalage avec le réel, ça finit par poser des problèmes. Quel est le décalage avec le réel ? Il est sur deux sujets. Bien sûr, vous avez un os à ronger : l'augmentation de fiscalité. Vous utilisez cela de manière permanente parce que vous n'avez rien d'autre à proposer. Vous ne proposez pas de politique publique... S'il vous plaît! On vous a laissé parler. L'opposition, tenez vos nerfs quand même! Nous sommes ici dans une salle où nous nous exprimons, les uns après les autres. Nous nous respectons, et je suis désolé d'avoir à vous faire cette remarque. Je vais répondre aux questions et dire ce que j'ai à dire, comme vous avez dit ce que vous aviez à dire, tout simplement. Votre attitude par rapport à l'augmentation de fiscalité et la situation financière du Département est simplement sidérante. Citez-moi un Département de France qui est exactement dans la même situation que le Lot-et-Garonne, rural, avec des charges de solidarité importantes, à la fois l'APA, la PCH et le RSA, et qui n'a pas connu d'augmentation de fiscalité. Justement, cela a fait partie de mon combat, contre cette injustice que nous impose le gouvernement. J'ai donné des chiffres tout à l'heure, dont vous ne parlez jamais. Le reste à charge, comme évoqué par certains, est chaque année de plus de 44 millions d'euros. Et pour ma part, je n'incrimine que le reste à charge, parce que la baisse des dotations, qui a été décidée par l'État, nous l'aurions digérée sans aucun problème avec la rigueur de gestion, avec les économies, avec les mesures qu'ont prises toutes les collectivités. La différence de la collectivité départementale en général par rapport aux autres collectivités, le bloc communal ou la Région, c'est que nous avons à assumer des charges de solidarité nationale, pour le compte de l'État, qui nous amène malheureusement à des situations extrêmement difficiles financièrement et à augmenter la fiscalité.

Je vais répéter encore une fois : est-ce parce que les Départements ruraux gèrent plus mal que les Départements riches qu'ils ont une fiscalité plus élevée ? Vous savez bien que ce n'est pas vrai ! Je vais vous répéter ici que les dix Départements parmi les plus riches ont un taux de fiscalité moyen entre 5 et 12 ou 13 %, et que les dix Départements parmi les plus pauvres sont entre 25 et 33 %. Croyez-vous que ce soit dû au fait que les Départements ruraux géreraient plus mal que les Départements riches ? Vous savez, j'ai été à divers congrès dans divers Départements métropolitains et je peux vous dire que j'y ai vu des choses qui m'ont fait penser que nous ne vivions pas sur la même planète. Il y a donc une injustice territoriale, et vous vous accrochez à l'augmentation de fiscalité parce que vous n'avez que cela, avec des chiffres qui sont surréalistes. Écoutez, accrochez-vous à cela, vous faites de la politique politicienne. Joël Hocquelet l'a bien relevé : les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut, et vous nous l'avez démontré en utilisant des références qui ne sont pas identiques, et en plus vous nous avez donné le chiffre de la vraie comparaison, donc là vous vous vraiment êtes placés dans une situation très difficile pour vous.

Mais le plus sidérant, parce qu'on est dans la politique politicienne et vous argumentez très mal, mais le pire... Oui, vous argumentez très mal, et cela démontre votre incapacité à proposer. Concernant l'augmentation de fiscalité de 28 % en 2002 – il y a encore ici dans cette assemblée des conseillers départementaux qui étaient présents –, lorsque le président Jean François-Poncet a proposé cette augmentation, nous avons fait une contre-proposition, chiffres et documents à l'appui, en proposant une augmentation de 14 %, parce que l'augmentation de l'APA, cette charge nouvelle – Alain Merly s'en rappelle bien –, justifiait une augmentation de fiscalité puisque c'était une dépense nouvelle. Pour les autres 14 %, le président Jean François-Poncet n'ayant pas augmenté la fiscalité depuis longtemps, il s'est créé une marge de manœuvre. En 2002, la situation était loin d'être ce qu'elle est

aujourd'hui pour les collectivités départementales. Alors s'il vous plaît, un peu de mesure! Un peu de mesure dans les chiffres et dans l'analyse de la situation de notre Département. Quand on compare les ratios, nous ne sommes pas si mal que cela. Effectivement, les ratios sont au vert aujourd'hui et vous devriez vous en réjouir! Au contraire de cela, vous êtes en permanence dans la critique. C'est facile de critiquer lorsqu'on rationalise et qu'on diminue la dépense...

Mais moi, ce qui me désole le plus de votre part, c'est votre discours qui parle de perspectives pauvres, qui est dans le déni le plus total sur le printemps de l'investissement en Lot-et-Garonne. Alors, nous n'y serions pour rien? Si, si, vous avez employé le terme « perspectives pauvres ». Vous avez parlé de « niveau bas des investissements », vous avez « regretté le poids de la dépense sociale », mais vous n'avez pas dû donner d'éléments précis. Et vous nous dites que les perspectives sont pauvres à un moment où le Département développe un projet comme le Center Parcs (180 millions d'euros d'investissement). S'il vous plaît, écoutez! Center Parcs, nous nous l'attribuons, ne vous en déplaise. Nous nous l'attribuons, et heureusement! Nous y mettons 10 millions d'euros pour la réalisation de la SEM. C'est grâce à l'action du Département et des collectivités, la Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne et la Région, que cette entreprise investit ici. C'est un investissement à 180 millions d'euros. Je me souviens, dans les années 1990, quand Jean François-Poncet a réussi – et je crois que tout le monde l'avait soutenu à l'époque – à faire venir Walibi : un investissement à 15 millions d'euros. Vous avez eu de la communication pendant trois ans là autour. 15 millions d'euros : dix fois moins. Walibi vient d'investir 18 millions d'euros : c'est un investissement que l'on considère maintenant mineur alors que l'investissement de base a été doublé. Le numérique : 200 millions d'euros d'investissement. Ce n'est pas une réussite, ça ? On ne va pas le revendiquer ? Mais enfin! Et l'ENAP, ce n'est pas une réussite? 60 millions d'euros en Lot-et-Garonne qui sont investis. L'ENAP, j'en prends ma part comme celle de l'Agglomération, comme celle de tous les élus à l'époque, parce que tous les élus ont fait front pour pouvoir obtenir ce dossier-là.

Quand vous êtes dans le déni de réalité à ce point-là, c'est de la langue de bois. Je suis désolé, parce qu'on ne peut pas avancer. J'ai évoqué le Campus numérique, je n'ai pas évoqué Agrinove. Je l'évoque maintenant. Ce sont des projets de développement de la dimension de l'Agropole, je l'espère. Vous voyez bien que le Département est là, partout. Bernard Barral vient de parler de l'Agropole, mais l'agroalimentaire est le seul secteur industriel pour lequel la loi NOTRe nous a laissé la compétence de financement. Nous sommes sur tous ces dossiers, nos services travaillent sur tous ces dossiers. Donc, excusez du peu, nous nous les attribuons un peu aussi. Nous sommes à la tête du Département et nous revendiguons ces avancées.

Je l'ai dit, la situation est fragile, je ne fais pas de triomphalisme, je mets en avant les réussites, aujourd'hui elles sont là, elles sont claires, elles sont définies, elles sont reconnues par tout le monde. Et cela vous gêne, malheureusement. Je pense que vous auriez tout à gagner à avoir une attitude tout à fait différente, et je pense que les Lot-et-Garonnais ne sont pas dupes de cette position ou de cette opposition politicienne.

Mes chers collègues, je vais aussi répondre à Christian Delbrel, qui rappelait très justement que s'il n'y avait pas ces restes à charge et ces ponctions, nous serions avec une fiscalité beaucoup moins élevée et avec des investissements beaucoup plus importants que nous pourrions assumer.

Je voulais répondre à Pierre Chollet, qui est déçu sur la péréquation. Mais moi aussi, Pierre Chollet, je suis très déçu, d'autant que j'ai mené un combat important. Mais qui a pris la décision de ne pas suivre ? Vous l'avez déjà entendu, je le répète, c'est la majorité de l'Assemblée des Départements, c'est-à-dire vos amis politiques, qui ont fait un choix qui se fait au détriment du Lot-et-Garonne, qui n'est pas le seul d'ailleurs.

Madame Kherkhach, l'hostilité avec Jean Dionis du Séjour, je n'ai pas compris. S'il vous plaît, je ne fais que rappeler des réalités. J'entends partout des gens qui disent : « Monsieur Dionis a critiqué le Département sur tel dossier, sur tel autre. » Je vois un représentant important de la Chambre de commerce et d'industrie qui vient me voir pour me dire : « Il faut faire le barreau de Camélat, il faut faire l'échangeur. » Je lui réponds : « Nous sommes engagés. » Il me répond : « On m'a dit que... ».... Je crois que j'ai tapé juste puisque je vois que l'opposition est énervée aujourd'hui et que l'argumentation qui est sereine et posée fait son effet parmi vous. Mais il n'y a pas d'hostilité avec Jean Dionis du Séjour, bien au contraire, sauf quand il nous critique alors que nous apportons des financements importants sur les projets. Là aussi, je demande un peu plus de mesure du président de l'Agglomération d'Agen.

Pour terminer, sur l'emploi, Madame Kherkhach, on ne fait rien? Vous savez que nous avons lancé des réunions avec les chefs d'entreprise, que nous avons mis en place des formations avec le lycée de Foulayronnes sur les métiers du numérique. Vous savez certainement que nous travaillons sur les recrutements dans l'agroalimentaire avec le groupement d'entreprises PROD IAA, avec la Région et avec d'autres acteurs. Vous savez sûrement que nous travaillons sur JOB 47 pour amener les bénéficiaires du RSA à l'emploi. Vous savez certainement que nous travaillons avec les associations d'aide à domicile, dans le cadre de JOB 47 et au-delà, pour leur permettre de mieux recruter ou recruter tout simplement, du fait de difficultés. Donc nous y sommes ! Nous sommes sur le terrain. Plusieurs actions sont menées, et nous en avons déjà parlé. J'ai l'impression que vous avez une difficulté à intégrer les politiques que nous développons. S'il vous plaît... Pardon ?

Mme KHERKHACH. – Pas un mot sur le plan de lutte contre la pauvreté ?

M. LE PRÉSIDENT. – Je pourrais évoquer effectivement le fait que j'ai rencontré... Mais vous me critiqueriez parce que je ferais des discours d'une heure entière. J'ai rencontré Monsieur Noblecourt à Paris, « Monsieur Pauvreté », avec lequel j'ai travaillé, avec les services, à l'élaboration du plan pauvreté. Bien sûr, j'aurais pu en parler. J'aurais pu parler d'un grand nombre de dossiers, mais nous aurons l'occasion, dans le courant de la journée, d'évoquer ces sujets.

Je vous remercie. Nous allons passer maintenant à la commission Éducation et je demande à son président de présenter les dossiers.

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LACOMBE. – La commission Éducation présente trois rapports. Le premier (le 5001) concerne l'ensemble des politiques départementales menées en termes d'éducation, qui s'articulent autour de cinq axes. Le premier vise à accompagner les moyens en fonctionnement des collèges. Les moyens classiques délégués aux collèges publics sont complétés par les objectifs assignés aux établissements, notamment en matière de restauration scolaire, et par les missions fixées aux agents territoriaux affectés aux collèges, y compris les équipes mobiles. En 2019, l'accent est mis sur le suivi fonctionnel des missions des agents de maintenance dans le cadre de la mise à disposition des établissements d'un référentiel et d'un guide de la maintenance. Les dotations aux collèges privés sont également reconduites, dans le cadre de la convention triennale, qui vient à expiration cette année et qui fera l'objet d'une nouvelle négociation pour les trois années prochaines (on a rendez-vous le 9 mai pour lancer cette négociation).

Le deuxième axe consiste à favoriser les conditions d'enseignement des collégiens. Les collèges publics bénéficient de dotations annuelles en mobilier scolaire, matériel d'entretien et équipement pédagogique et technique particulièrement au titre de l'informatique, que ce soit le collège préfigurateur, le collège numérique ou le renouvellement du parc de matériel informatique, qui est un programme prioritaire pour les établissements. Au titre des moyens éducatifs attribués aux collèges, la convention éducative reste un outil fondamental pour enrichir l'offre pédagogique. Dans le cadre de l'appel à projets éducatifs et culturels 2019-2020, un nouveau dispositif de prévention du décrochage scolaire, expérimenté actuellement dans six collèges du Marmandais, sera intégré : c'est le dispositif « fusion jeunesse », dont vous avez parlé, Monsieur le Président, dans votre propos, donc je n'y reviens pas plus longuement.

Le troisième axe est la poursuite du programme de restauration « Du 47 dans nos assiettes ». Je n'y reviens pas non plus, vous l'avez fait dans votre propos introductif, je rappelle simplement que ce dispositif a été reconnu au niveau national par l'Observatoire national de l'innovation territoriale par un prix Territoria d'argent, au mois de novembre 2018, et par l'Association nationale des éco-Maires avec un trophée, pour son caractère novateur et la valorisation des circuits courts.

Le quatrième axe est le soutien à l'enseignement supérieur, avec son développement en 2019 sur l'antenne d'Agen. À la rentrée 2019, la première année de licence de langues étrangères appliquées, mention anglais-espagnol, sera ouverte, ainsi que la première année de PACES, avec 70 étudiants attendus pour cette première année. L'aménagement de salles immersives permettra des enseignements et du tutorat à distance, les équipements de haute technologie pouvant être mutualisés avec d'autres enseignements présents sur le site du Pin.

Enfin, le cinquième axe vise à maintenir les partenariats éducatifs avec le réseau de structures associées à l'éducation : Canopé 47 et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, qui sont des partenaires privilégiés du Département dans le domaine éducatif. Il s'agit de soutenir le fonctionnement et les initiatives de Canopé en direction des enseignants, et le Salon de l'orientation, ambition et avenir, initié par l'Inspection académique. Par ailleurs, la sectorisation, qui a été actée en commission permanente le 30 novembre 2018, entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2019.

Le second rapport (le 5002) concerne les collèges départementaux. Il s'agit du programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations et d'amélioration. Le montant d'investissement cette année s'élève à 8,780 millions d'euros. Les principales réalisations de ce programme d'investissement consistent à finir le collège Jean Boucheron à Castillonnès (917 k€), les travaux au collège Dangla (570 k€, achevant ainsi le 8º programme), l'achèvement des travaux de Jean Moulin à Marmande après dix ans enfin (673 k€), la mise en conformité de la cuisine du collège de Castelmoron-sur-Lot (706 k€), la rénovation des façades du collège Paul Froment à Sainte-Livrade (avec une autorisation de programme de 1,5 M€ et des crédits de 700 k€ pour cette année), de travaux de mise en conformité et de grosses réparations dans l'ensemble des collèges, pour 3,331 M€. L'agenda d'accessibilité programmée se chiffre à 893 k€, et la participation départementale aux travaux réalisés dans les parties communes des cités scolaires à 400 k€.

Lors du débat d'orientations budgétaires, j'avais parlé d'un audit des collèges qui était en cours de réalisation : il a été achevé au début de ce mois de mars et a été présenté dans les grandes lignes lors de la dernière commission Éducation. Il s'agira maintenant, jusqu'à la DM1, de travailler en commission pour affiner le plan Collèges que nous souhaitons mettre en place à partir de la DM1, avec cette année des crédits d'étude importants qui seront inscrits pour pouvoir commencer des travaux dès l'année 2020 dans les collèges départementaux qui auront été ciblés par le plan Collèges. Ce plan tiendra évidemment compte des évolutions démographiques sur l'ensemble du département, des évolutions pédagogiques aussi, qui au fil du temps amènent à faire un certain nombre de travaux, ainsi que de la sectorisation sur l'Agenais et de la non-sectorisation sur le Marmandais. Ce plan s'appuiera sur l'audit qui a été réalisé intégralement par les services, et je salue ce travail qui a été important puisque chaque collège a été ausculté de façon précise. L'objectif est donc de présenter en DM1 un

plan Collèges (on abandonnera la dénomination « 8º programme » ou « 9º programme », qui n'a plus de sens ni pour les services ni pour les élus). Ce plan nécessitera pour les années à venir un investissement probablement supérieur à celui qui a été mis ces dernières années, et qui nous permettra d'avoir des collèges à niveau pour le bien-être de nos collégiens.

Le dernier rapport (le 5003) est le nouveau règlement départemental du transport adapté des élèves et des étudiants en situation de handicap. Si la compétence transport scolaire a été transférée à la Région, le transport adapté reste une compétence départementale. Rien de très neuf dans ce règlement sinon qu'il officialise le taux de 50 % de handicap pour une prise en charge du transport par le Département, et qu'il fixe aussi la distance de 3 kilomètres entre l'habitation de l'élève et son lieu de scolarisation. Mais l'article 13, le dernier de ce nouveau règlement, permet, dans des cas litigieux ou limites, de pouvoir aller au-delà du règlement tel que fixé pour prendre en compte des situations qui sont souvent des situations compliquées.

Voilà pour les trois rapports de la commission Éducation.

Mme DUCOS. – Quelques mots qui ont été abordés effectivement lors de la dernière commission. Bien entendu, cette année 2019 est la fin du 8° programme de rénovation et de modernisation. Rien à dire sur les travaux qui sont en cours et à finaliser. Je tiens à rappeler l'intérêt vif que nous devons avoir pour les collèges : c'est l'une des compétences obligatoires, premières et principales. Monsieur Calmette l'a dit, ce rôle d'entretien de nos collèges est fondamental, et je le défends fortement.

L'audit a été fait et nous en avons entendu parler de manière un peu parcimonieuse. Nous n'avons pas de détails de finalités chiffrées de cet audit et de la nécessité impérative de réaliser des investissements dans certains collèges. Nous sommes un peu dans l'attente vis-à-vis de ce qui se dira et se présentera et de ce qu'on pourra travailler en amont au sein de la DM. Je crois que des travaux très importants sont à effectuer dans certains de nos établissements, et je citerai celui que je cite régulièrement : le collège Delmas de Grammont qui, par sa localisation géographique, est fondamentale sur le territoire et qui connaît de gros problèmes d'entretien, parce que cet établissement est très ancien et qu'il mériterait des travaux très importants. Je suis dans l'attente de ce qui pourra se dire en DM1 parce que beaucoup d'argent serait à investir pour pérenniser la scolarité, et on sait à quel point l'enseignement est important. Je crois qu'il faut être très ambitieux dans ce domaine. Nous attendons la DM. les remontées d'informations et les travaux.

M. LACOMBE. – L'audit a été présenté dans les grandes lignes lors de la dernière commission parce qu'il y avait beaucoup d'autres dossiers, mais dans le planning que l'on vous a proposé et qui va jusqu'à la DM, tout le travail de la commission sera essentiel. La volonté est bien de réaliser un travail partagé avec l'ensemble des membres de la commission et non pas de vous amener un audit tout fait, avec un plan Collèges tout fait, que vous n'auriez plus qu'à valider. Ce travail que l'on va mener pendant les semaines qui arrivent et les quelques mois qui nous séparent de la DM permettra de prioriser dans une enveloppe qui sera à définir et qui est déjà ciblée par la nécessité existante, mais ce sera à nous d'étaler ce travail pour avoir un plan qui tienne à la fois compte des travaux nécessaires dans certains collèges, et vous en avez cité qui, effectivement, en nécessitent beaucoup, mais on peut citer aussi le collège Chaumié à Agen, qui a un rôle central dans la nouvelle sectorisation et qui va nécessiter de lourds investissements. Tout cela sera vu dans l'audit qui vous sera présenté plus en détail et surtout dans la programmation que l'on va établir pour les trois ou quatre années qui arrivent et qui permettront d'avoir des collèges à niveau dans leur intégralité.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumets les rapports au vote.

M. LEPERS. – Abstention jusqu'à la DM1 sur le 5002.

RAPPORT N° 5001

UNE POLITIQUE EDUCATIVE POUR LA REUSSITE DES JEUNES LOT-ET-GARONNAIS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5002

COLLEGES DEPARTEMENTAUX – PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATIONS

Vote : Le rapport est adopté à la majorité (27 pour – la majorité et la Dynamique Citoyenne –, 14 abstentions – l'Avenir ensemble, et Christian Dézalos ne participe pas au vote).

RAPPORT N° 5003

NOUVEAU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DU TRANSPORT ADAPTE DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes :

Mme MAILLOU (pouvoir à Mme Tonin)
M. BOCQUET (pouvoir à Mme Brandolin-Robert)

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme JOFFROY. – Un rapport vous est présenté aujourd'hui pour vous expliciter les différents axes de travail de notre direction Culture, mais également de notre commission, qui souhaite mettre en lumière le travail d'interaction réalisé entre cette direction et celle du Tourisme, afin de développer dans notre département un aspect qui nous semble important et qui aura le mérite, je pense, d'apporter une richesse économique au Lot-et-Garonne : le tourisme culturel. Fortes de ce constat, nos deux directions ont commencé à travailler afin d'engager une réflexion et des actions communes pour encourager l'interactivité entre le tourisme et la culture, ce qui permettra à notre département d'être réellement innovant sur cet aspect.

Le point de départ de cette réflexion est l'accroissement important des festivals dans notre département, que ce soit sur le plan musical ou théâtral. L'intérêt de cette manifestation qu'est le festival est d'être une porte d'entrée en la matière, puisqu'on observe que lorsque les festivaliers se rendent à un événement, ils peuvent par ce biais découvrir l'intérêt touristique de notre département. De même, le touriste qui se rend en Lot-et-Garonne parce qu'il y a trouvé un intérêt va pouvoir s'intéresser à toute la dimension culturelle des offres de notre département.

Cette interaction est véritablement à travailler, d'autant que nous disposons aujourd'hui – Monsieur Bilirit y reviendra – d'une imagerie et d'un logo qui m'apparaissent tout à fait intéressants. C'est cette dynamique-là que nous voulons aujourd'hui travailler, en présentant éventuellement des pass tourisme culturel, de façon à permettre aux festivaliers de rester dans notre département quelques jours supplémentaires et de découvrir le Lot-et-Garonne et ensuite de pouvoir y revenir, voire s'y installer. Je crois savoir, et j'en suis le témoin au quotidien, que les nouveaux arrivants sont souvent venus parce qu'ils ont d'abord été touristes, qu'ils ont été intéressés et parfois subjugués par notre paysage, notre qualité de vie qu'ils ne retrouvent pas forcément ailleurs notamment dans le nord de la France, par le climat, par la qualité de nos produits... Cela leur donne envie de s'installer. L'idée est aussi peut-être de faire que le touriste culturel, celui qui va venir par exemple au festival de journalisme de Couthures, à Garorock, au festival de théâtre de Bonaguil, à Bastid'Art ou au festival de Villeréal, puisse s'intéresser à notre département dans son aspect touristique également.

C'est cet aspect que nous voulons aujourd'hui mettre en lumière, et donc nous allons imaginer des collaborations entre les organisateurs de festival et les professionnels du tourisme. Les premières remontées que nous avons sur le terrain sont que les professionnels du tourisme sont très en attente de cette offre que nous allons pouvoir proposer. Nous vous proposons donc d'examiner cet axe de travail, dans le cadre du rapport que nous soumettons à votre vote. Nous avons une programmation d'événements culturels tout au long de l'année sur notre département, car bien que l'été soit la cible idéale, nos offres culturelles peuvent se développer également tout au long de l'année et ce sera le cas avec l'exposition Goya qui est en train d'être mise en place sur la commune d'Agen et qui, je pense, sera un événement exceptionnel, en tout cas nous l'espérons et je crois que c'est un événement important à souligner. Cela pourra permettre à ce tourisme culturel de se développer encore plus, et nous espérons que cette exposition sera un succès, mais je n'en doute pas et nous y reviendrons prochainement dans le cadre de commissions permanentes.

J'en profite pour souligner l'inventivité et l'innovation des services de la culture, qui travaillent sans cesse sur de nouveaux projets pour l'essor de notre département. J'en profite également pour remercier tous les élus qui participent à la commission Culture et Sports, parce que je crois que le travail se fait dans un véritable esprit de collaboration. Et j'ai un petit salut particulier, chaleureux et amical à Monsieur Alain Picard, qui était élu suppléant à notre commission, qui était présent systématiquement à toutes les réunions et qui participait comme s'il était un élu titulaire. Il a apporté sa petite touche à chaque réunion. Il m'a indiqué que ses nouvelles obligations ne lui permettaient plus d'être présent à nos commissions, je le regrette même si je le comprends. En tout cas, le travail qu'il a effectué au sein de notre commission me laisse tout à fait optimiste sur les qualités qu'il pourra développer dans les nouvelles missions qui sont les siennes. Je tenais à lui rendre hommage publiquement. Je vous remercie de votre attention.

Mme SUPPI. – Oui, juste un petit mot pour abonder dans le tourisme culturel. Je pense que c'est une très bonne chose pour notre département que l'offre touristique s'allie à la culture. Moi aussi, je tiens à le souligner. Je voudrais dire aussi, pour l'exposition Goya, que je tiens à remercier les services, Madame la Présidente et les membres, puisque vous deviez nous présenter le rapport et vous ne nous l'avez pas présenté : vu l'enjeu de cet événement, il est normal qu'on s'y intéresse davantage, pour une subvention qui, je pense, devra être sans doute plus abondante. Je pense que nous en saurons un peu plus à la prochaine commission.

Mme JOFFROY. – Sur ce point, le but est de représenter rapidement le dossier, avec des propositions. La proposition initiale a été faite en fonction de ce qui nous avait été demandé. La demande a été repositionnée, et nous serons attentifs à vous proposer quelque chose au mieux concernant ce projet.

M. BILIRIT. – Pour souligner deux choses. La première concerne le travail actuel sur la culture et le tourisme : l'ensemble des services Culture et des services Tourisme travaillent ensemble. L'enjeu est un enjeu d'image pour le territoire, un enjeu aussi de développement des événements culturels et de développement du tourisme. Il va falloir que l'on arrive à être innovant pour proposer à ceux qui sont touristes de participer aux événements culturels, et à ceux qui viennent pour les événements culturels de pouvoir devenir des touristes sur des durées beaucoup plus grandes. Il va falloir que l'on arrive à être inventif à ce sujet. Par ailleurs, durant le mois à Paris dans la maison de la Nouvelle-Aquitaine, plusieurs acteurs touristiques étaient présents : le Florida, les Folies vocales, les Rencontres Chaland, les Nuits lyriques, tout l'environnement cinéma (Écran 47...), etc. On voit bien qu'il y a là aujourd'hui un enjeu partagé et qu'il faut arriver à le rendre gagnant. On est dans les prémices de ce travail. Ce qui est intéressant, c'est que les acteurs s'en saisissent et sont prêts à travailler dans ce sens-là.

Mme DUCOS. – Nous sommes tous d'accord que la culture est également importante pour la ruralité. Effectivement, de nombreux événements nous permettent d'amener cette culture et de l'offrir à tous. Le budget du Département me semble assez bien équilibré. J'ose quand même espérer que dans les budgets prévus, il reste toujours quelques marges de manœuvre pour les nouveaux événements. On le voit, cette formidable exposition aura lieu cet été. Je crois qu'il faut être toujours présent pour soutenir les nouvelles manifestations culturelles qui peuvent se dérouler sur le territoire. Il est important de soutenir les actions existantes, mais je crois qu'il peut y avoir, dans plusieurs endroits de notre département, de nouvelles manifestations qui peuvent avoir un retentissement international, puisqu'il y en aura un qui se présentera au mois de mai sur Aiguillon. Donc j'espère qu'il reste toujours une marge de manœuvre pour soutenir les nouveaux événements culturels, les accompagner et les pérenniser s'ils fonctionnent bien.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est très important, vous avez raison de le souligner. Je suis d'autant plus furieux par rapport au contexte national et à ce qui nous est imposé financièrement, parce que souvent ce sont malheureusement ces secteurs sur lesquels on regarde, du fait d'une marge de manœuvre, alors que leur importance est essentielle pour le développement de nos territoires. Nous ferons le maximum, bien sûr.

Je vous remercie. Il est toujours intéressant que plusieurs commissions travaillent ensemble. Cela génère de l'innovation, de la créativité. C'est une belle politique qui se met en place. Merci du soutien unanime de l'assemblée.

Monsieur Borie veut intervenir, pour le rapport sur le sport.

M. BORIE. – Malgré la perspective réjouissante d'accueil en France des Jeux Olympiques en 2024, le mouvement sportif français traverse actuellement une période délicate, empreinte de doute et d'incertitude sur son avenir et sur les moyens dont il pourra disposer dans le futur de la part des institutions. Notre collectivité a su prendre la mesure de cette situation inédite en proposant en 2018 des Assises du sport, moment de concertation et d'échange privilégié, qui a permis d'atténuer l'inquiétude des associations sportives du département. Lors de ces rencontres, le Département a pu confirmer et réaffirmer son soutien en faveur du monde sportif départemental. Mieux, les Assises ont débouché sur une refonte de nos dispositifs d'aide, dont certains sont aujourd'hui plus favorables que précédemment : précisément, une grande majorité de clubs sportifs va bénéficier en 2019 de subventions de fonctionnement revalorisées, ce qui n'est pas neutre à un moment où la baisse des aides publiques en direction du sport est devenue la tendance.

Aujourd'hui, dans un contexte mouvant et incertain, l'accompagnement du Département en faveur du monde sportif est donc plus que jamais primordial et vital. Grâce à l'ensemble de nos dispositifs d'aide en faveur du sport, et ce malgré un contexte budgétaire contraint, notre collectivité continue d'agir pour le développement et la pérennité des activités sportives sur notre territoire. Cette situation positive a été saluée à l'unanimité lors de la dernière assemblée générale du CDOS par l'ensemble des comités sportifs départementaux. Ainsi, les crédits sports inscrits dans le cadre du BP 2019 ont été maîtrisés et optimisés. Le montant des enveloppes consacrées reste constant, mais aujourd'hui mieux réparti, conformément aux propositions d'ajustement et d'évolution formulées lors de ces Assises.

Dans un souci de pérenniser notre action en faveur du sport pour tous, nous avons par ailleurs confirmé lors des Assises le souhait d'accompagner le sport scolaire, du premier et du second degré, mais aussi les comités handisports et de sport adapté qui œuvrent au quotidien pour ouvrir la pratique sportive à l'ensemble des personnes en situation de handicap du département.

L'avenir des associations sportives repose largement sur leur capacité à s'attirer les services d'éducateurs sportifs, professionnels et qualifiés. C'est pourquoi le Département a réaffirmé sa volonté de conforter son soutien en direction de l'emploi sportif des clubs et des comités, inversement à la situation que nous connaissons au niveau national avec l'arrêt des contrats aidés dont bénéficiait en grande partie le mouvement sportif. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers d'annoncer que notre collectivité contribue à la pérennité de 60 emplois sportifs au total, clubs et comités confondus.

Mais nos interventions ne se limitent pas à soutenir le fonctionnement et l'emploi au sein des associations sportives. La loi a donné au Département sa seule compétence réelle en matière sportive en lui confiant le développement maîtrisé des sports de nature. C'est pourquoi une commission départementale des espaces, sites et itinéraires a été installée en Lot-et-Garonne en 2017 et qu'un schéma départemental des sports de nature est en cours de finalisation et vous sera présenté en DM2. Aussi, je tiens à saluer l'implication et la contribution de nos collègues au sein de cette mission : Valérie Tonin, Nathalie Bricard, Jacques Bilirit et Rémi Constans.

Enfin, je souhaite évoquer la grande échéance sportive qui se profile à l'horizon 2024. Les Jeux Olympiques reviennent en France après cent ans d'absence, un siècle! Autant dire que l'événement est aussi rare que considérable. Le monde entier aura les yeux tournés vers notre pays à cette occasion. Les Jeux Olympiques vont accueillir des spectateurs et des délégations sportives du monde entier, et c'est un enjeu majeur pour notre département d'y prendre part activement. C'est pourquoi je vous informe que je siège au sein de l'ADF, dans le groupe de travail chargé de promouvoir l'attractivité des départements auprès des fédérations nationales et internationales pour l'accueil des centres de préparation des délégations sportives qui participeront aux Jeux Olympiques. En Lot-et-Garonne, deux sites sont potentiellement de futurs centres de préparation : il s'agit de la base du Temple-sur-Lot et du site sportif de Cancelles à Boé. Il est essentiel de les accompagner afin qu'ils puissent être désignés comme bases-arrières des équipes nationales en préparation olympique. Un dossier sera prochainement présenté certainement sur le développement souhaité de la base du Temple, une fois que la Communauté de communes de Lot et Tolzac en aura pris la compétence, ce qui ne saurait tarder d'après ce que m'a dit Monsieur Baechler, le maire du Temple.

Je remercie la petite équipe, mais pétrie de qualités et de disponibilité qui m'accompagne dans l'étude des dossiers présentés en commission, ainsi que mes collègues élus pour leur assiduité et leur implication. Le dossier que je vous ai présenté aujourd'hui est le dossier 6002, qui a appelé un vote de la majorité et de la Dynamique citoyenne, tandis que l'Avenir ensemble a réservé son vote pour la session de ce jour.

M. LE PRÉSIDENT. – Le suspense va être levé. Des interventions ?

M. BORDERIE. – Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Monsieur Borie. J'étais au dernier Championnat de France de kayak le week-end dernier sur le site du Temple, je peux vous dire

que cela a été une réussite, et que la fédération était tout à fait satisfaite du lieu. Je voudrais rappeler aussi que le projet de développement de cette base ne date pas d'hier ni d'avant-hier : il a été proposé au Département depuis plusieurs années, comme je l'ai rappelé à Monsieur Bilirit, et je suis content de voir qu'aujourd'hui ce dossier peut avancer. Merci.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – J'ai lu ce matin dans la presse que vous aviez parlé du projet Armandie. Quand allons-nous en débattre dans l'hémicycle du financement par le Département de ce projet ?

M. BORIE. - Peut-être pas sur Armandie sauf si le Président m'y autorise, mais à Monsieur Borderie. Effectivement, plusieurs projets ont été présentés par les directeurs successifs. Je représente le Département depuis 2008 dans la société d'exploitation de la base du Temple-sur-Lot, qui est une SEM et dans laquelle le Département est actionnaire à hauteur de 3,4 %. Il faut savoir que par le jeu des remplacements successifs des directeurs, le projet qui était à plus de 15 millions est ramené à 10 millions à ce jour. Il est clair que pour en avoir discuté avec son Président, Jean-Marie Vrech, la commune du Temple et son maire ne peuvent pas supporter cet investissement à eux seuls. J'étais avec Monsieur Baechler l'autre soir à Agen et nous en avons parlé en aparté, et il me disait que ce projet devait être transféré à la Communauté de communes de Lot et Tolzac, et qu'a priori un vote favorable est sorti du bureau de cette collectivité, et qu'ensuite le projet serait présenté en Conseil communautaire, mais que, pour lui, la plus grande difficulté sera de le faire valider par les Conseils municipaux qui composent cette collectivité. Autant la commune du Temple va transférer ce dossier plus les charges afférentes, autant les autres communes adhérentes à cette communauté, qui a une petite voilure (7 000 habitants), vont être interpellées. Tout cela doit être discuté en Conseil d'administration. Je vois ma voisine Line qui s'agite à côté : pour la maire de Castelmoron, je ne veux pas dire que c'est un cadeau empoisonné, mais c'est un bébé qui est lourd à porter. Nous, le Département, nous le suivrons et nous ne l'instruirons qu'à partir du moment où la Communauté de communes aura accepté ce transfert, parce que la commune du Temple ne peut pas le financer toute seule. Voilà ce que je voulais apporter à Monsieur Borderie comme éléments de réponse.

Mme LALAURIE. – Pour compléter, il s'agit aujourd'hui d'un très beau projet, que tout le monde reconnaît, non seulement la Communauté de communes de Lot et Tolzac, mais également le territoire et le Département. Par contre, le montant des travaux s'élève à près de 12 millions d'euros, hors taxes. Donc il ne s'agit pas d'un petit dossier, mais d'un grand projet. Aujourd'hui, la commune du Temple-sur-Lot ne peut pas supporter la charge et cautionner le montant des travaux, elle s'adresse à la Communauté de communes, qui est une petite communauté, en dérogation, avec 7 000 habitants. C'est quand même un dossier qui interpelle même s'il est très intéressant. Aujourd'hui, la demande est de transférer la compétence, la gestion de la base à la communauté. Ce grand sujet n'a été présenté qu'il y a deux jours au bureau, et il va être repositionné. Il faudra qu'il soit validé. Tout un montage juridique est à faire, avec différents partenaires. C'est un sujet qui est très intéressant, mais qui nous interpelle aussi, donc nous l'examinons avec prudence au niveau de la communauté et des communes concernées.

M. BORIE. – Le Département suit ce dossier depuis longtemps, à travers deux directions, celle de l'Économie et du Tourisme, et celle des Sports. Si l'on veut référencer ce site comme une basearrière au centre de perfectionnement omnisports, c'est à ce titre-là qu'on le suit. Le maire du Temple est le président de la Communauté de communes : ce sera peut-être facile.

Mme LALAURIE. - Peut-être.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est un beau projet de développement. Mais pardon de poser cette question : n'avez-vous pas cherché à travailler avec un opérateur spécialisé, touristique ou autre, qui porterait l'investissement et qui pourrait développer le projet ? La gestion directe de ce type d'équipement est tout de même risquée pour une collectivité alors que des opérateurs spécialisés pourraient l'assumer pour le compte de la collectivité.

Mme LALAURIE. – Un audit sera certainement réalisé par un cabinet spécialisé avant de prendre la décision définitive.

- **M. BORDERIE. –** Je voudrais préciser que l'attrait de ce site pour le Département tient au fait qu'il est un fleuron : à travers le sport et notamment Paris 2024, on pourrait parler du 47. Je pense que notre collectivité s'honorerait de faire des propositions d'entrer au capital de manière conséquente pour permettre à ce projet l'éclosion qu'on lui souhaite.
- **M. BORIE.** Le Département renforcera certainement sa participation, une fois que les élus de la Communauté de communes de Lot et Tolzac auront souhaité vouloir assumer cet investissement. Il est clair que si jamais ces élus tardent un peu trop (n'oublions pas que l'on est à un an des échéances électorales, et il faut se demander si c'est un enjeu territorial), il sera plus difficile de faire référencer ce site pour les JO. 2024, c'est demain. Il ne faut pas oublier ces échéances.
 - M. BORDERIE. II y a un espoir.
- M. LE PRÉSIDENT. Je le redis, merci pour ce projet. C'est un centre important, attractif pour le Lot-et-Garonne, et il faudra regarder cela de près. Mes services me disent que le type de recherche que j'évoquais a été lancé, mais qu'on n'a pas trouvé d'opérateur. C'est un peu dommage.

Concernant l'investissement du SUA, j'ai vu son président. Le président de l'Agglomération est venu m'apporter le dossier deux jours avant que la commune ne délibère. Sur le fond, comme je l'ai dit dans la presse aujourd'hui, je trouve que c'est un bon dossier pour le SUA, qui est la vitrine en termes de communication du Département. Mais ce dossier est lourd financièrement pour les collectivités : la Mairie et l'Agglomération d'Agen. C'est aussi un sujet politique au sens noble du terme, posant la question des priorités à se donner. Dans le cadre imparti à l'Agglomération et au Département avec le PPI, nous nous désendettons un peu, et si nous devons participer à ce projet dans les cinq ans, il faudra supprimer 2 millions d'euros ailleurs, sinon la trajectoire ne sera pas conforme à ce que l'État attend de nous. Je suppose que c'est la même chose à l'Agglomération. Mais je répète que le dossier est intéressant. Nous en débattrons certainement avant l'été, et cela ne sera pas simple. Ce n'est pas parce qu'un dossier est intéressant que, forcément, la collectivité peut le soutenir, parce que se pose le problème du précédent. Si nous soutenons la commune d'Agen, qui est propriétaire, pour un investissement sportif de cette importance, je m'attends à ce que Marmande, Villeneuve et bien d'autres frappent au portillon, à juste titre, en disant qu'elles ont de gros investissements. Vous voyez que le dossier n'est pas encore bouclé. Il doit y avoir du débat, du débat ardu. Prenons le temps du débat.

- **M. BORIE.** Dans le rugby, on aime le débat, à condition qu'il soit correct et viril comme on dit. Ce qui m'a encore une fois déplu dans la façon de procéder du maire d'Agen et donc du président d'Agglomération, c'est le forcing qui fait que nous ne sommes pas associés au montage du projet, mais qu'on nous demande 2 millions. Je ne supporte pas cette façon de faire. On peut être un bulldozer parfois pour sa commune, mais venir imposer quelque chose chez les autres quand on n'a pas les moyens de se doter de ce projet avec ses propres deniers, c'est un peu facile.
- M. CHOLLET. Monsieur le Président, il faut qu'on prenne l'habitude dans cette assemblée d'arrêter de parler des gens qui ne sont pas là. Deuxièmement, vous le savez très bien, rien n'a été imposé au Département : on en discutera en CP, tranquillement, et on verra ce projet dans l'intérêt du Lot-et-Garonne.
- **M. LE PRÉSIDENT. –** Les absents ont été évoqués chez vous en premier. Madame Brandolin-Robert a évoqué tout à l'heure ce nom-là. Monsieur Calmette pour terminer.
- M. CALMETTE. Monsieur le Président, mes chers collègues, une boutade quand même... Je vois que l'opposition s'est mise hors-jeu, toute seule... Monsieur le Président, chers collègues, chaque fois que quelqu'un d'entre nous de ce côté intervient, on a une bronca de l'autre côté. C'est pénible. Si on se respecte, c'est mieux : je crois qu'on avance dans les débats plus courtoisement. Je

reprends puisqu'on m'a coupé. Je disais donc que l'opposition s'est mise hors-jeu tout à l'heure en parlant de la situation financière du Département. Mais dès qu'on aborde les nouveaux dossiers, comme l'ont illustré les deux premières commissions, l'opposition dit : « Attendez, il faudrait aider... Monsieur le Président, soyez attentifs! » Comme vous l'avez été sur Centre Parcs. Si vous ne l'aviez pas été, les opérateurs privés seraient partis. Vous venez de citer l'exemple de la base du Temple, vous demandez si des opérateurs privés pourraient nous accompagner, nous tous. Effectivement, si je reprends les propos de Monsieur Borie, cette base est un fleuron, qu'il faut développer, mais peut-être pas tout seul, donc il faut sans doute aller voir si des opérateurs privés peuvent nous aider. Dès qu'on invoque de nouveaux projets, l'opposition est prompte – et c'est très bien, et je l'en félicite – à venir solliciter le Département, mais pas que pour les dépenses... Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie.

M. LEPERS. – Puisque nous passons au vote, je voudrais en profiter pour remercier Madame Joffroy pour la qualité de son intervention : cela met un petit peu de hauteur dans cet hémicycle, quand on entend la suite...

M. LE PRÉSIDENT. – Merci, Madame Joffroy. Votez-vous le 6001 ?

M. LEPERS. - Oui.

M. LE PRÉSIDENT. – Le 6002 également ?

M. LEPERS. – Bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous vous remercions.

RAPPORT N° 6001-3006

TOURISME ET CULTURE EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6002-4004

PRESERVER LE TISSU ASSOCIATIF ET ENCOURAGER LES ACTIONS CITOYENNES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes :

Mme MAILLOU (pouvoir à Mme Tonin)
M. BOCQUET (pouvoir à Mme Brandolin-Robert)

<u>COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES</u> CONTRACTUELLES

M. BILIRIT. – Je vais présenter un certain nombre de dossiers. Le premier concerne un plan d'action en matière d'aménagement numérique du territoire. Ce rapport présente l'état des lieux et le plan d'action 2019. Avec une progression annuelle de plus de 100 % du nombre de logements lot-etgaronnais raccordables à la fibre, le Lot-et-Garonne est en passe de réussir son pari : faire du numérique un vecteur d'attractivité et de compétitivité économique et permettre au département de capitaliser sur sa ruralité et sa douceur de vivre sans que cela soit une entrave à l'innovation et à la modernité. Ces résultats, qui sont positifs, ne cachent pas l'important chemin qui reste à parcourir. Il est nécessaire d'activer tous les leviers possibles pour atteindre les objectifs que le Département s'est fixés: 100 % des logements raccordés à la fibre d'ici fin 2023. C'est dans cet objectif que l'appel à manifestation d'engagements locaux avait été lancé en 2018 par le Lot-et-Garonne Numérique, afin d'améliorer la complémentarité entre le public et le privé, et ceci également pour accélérer le déploiement et réduire les coûts à la charge du public. Le présent rapport rappelle les enjeux de ce dossier et établit les objectifs pour 2019 en matière de déploiement du très haut débit. Il rappelle aussi les actions en cours pour l'amélioration de la couverture haut débit internet grâce au déploiement du WiFi HD, l'implication du Département pour améliorer la couverture des zones blanches en téléphonie mobile, et de multiples actions pour la mise en place d'un écosystème favorable au développement des usages et des services numériques. Nous aurons à prendre acte de ce rapport, à donner délégation à la commission permanente pour les décisions et à autoriser le Président à signer avec le Syndicat Lotet-Garonne Numérique une convention pour mener à bien l'opération de montée en débit du réseau WiFi HD. Voilà pour le premier rapport (3001).

Le rapport 3002 est la mise en place du plan départemental d'inclusion numérique. Il présente les actions portées par le Département pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie départementale d'inclusion numérique. À l'heure où les principaux opérateurs publics dématérialisent leurs procédures, l'usage du numérique constitue un enjeu majeur en termes d'accès aux droits pour les particuliers, mais également de compétitivité pour les acteurs économiques. Cela nécessite un accompagnement des publics les plus éloignés, les plus fragilisés dans leurs démarches. Dans ce contexte, nous sommes accompagnés par le cabinet WeTechCare. Le Département a initié une démarche de concertation ; une réunion a eu lieu à Foulayronnes pour bâtir avec les partenaires et opérateurs locaux une stratégie collective d'inclusion numérique. Le présent rapport présente les enjeux de ce dossier et restitue le diagnostic de l'existant en présentant les principales pistes de travail. Il propose à l'assemblée de prendre acte et de déléguer à la commission permanente la mise en œuvre de la stratégie.

Je ferai tout à l'heure une présentation plus précise du rapport sur le Comité départemental de tourisme, je termine la présentation des autres dossiers avant. Le rapport 3004 porte sur la modification des dispositifs d'intervention du Département dans le domaine de l'économie territoriale. La politique de notre Département est orientée en faveur du soutien aux territoires. Les interventions récurrentes sont cadrées à travers six dispositifs de solidarité territoriale et trois dispositifs touristiques. Afin de répondre au mieux à l'action départementale, ce rapport fait un point détaillé de ces dispositifs et propose des ajustements, très souvent de forme, mais pas seulement, sur les autres équipements touristiques, sur les aides au développement touristique et le soutien au développement artisanal et commercial. Il propose de modifier les régimes d'aide suivants : l'hébergement touristique (structuration et animation) et l'aide à l'investissement pour les entreprises de production agroalimentaire et puis le fonds territorial. Il propose de créer de nouveaux régimes d'aide sur le soutien aux opérations publiques d'économie rurale et d'équipement touristique.

Le rapport 3005 concerne le fonds social européen, avec un point d'étape sur la gestion et les perspectives. Je ne vais pas vous relire ce rapport que vous avez reçu.

Le rapport 3006 est celui sur l'interaction entre tourisme et culture, que notre collègue a brillamment présenté il y a quelques minutes.

Présentation d'un diaporama par M. Bilirit (Cf page 77)

Je reviens sur le CDT de façon plus précise. Pour rappel, nous en sommes arrivés là, à une « marque », après un travail de plusieurs mois, parce qu'il y avait une nécessité de se rendre visible en raison d'un cadre concurrentiel très fort au niveau national, avec des destinations tout autour de nous. C'est nécessaire aussi pour incarner des valeurs du territoire et de ses habitants, mais également pour séduire les consommateurs.

Pour concevoir une marque, quelques règles sont importantes. Il faut faire différemment : si l'on veut être différencié, il faut faire différemment, il faut être fort et être très différent de ce que proposent les destinations qui nous entourent. Il faut être juste, c'est-à-dire que notre présentation doit refléter la réalité et ne pas tromper les gens. Il faut être en adéquation avec les attentes des clients potentiels, des cibles. Il faut aussi que ce soit facilement appropriable par les partenaires, afin de jouer en faveur d'une émulation pour les acteurs du tourisme.

Le positionnement a abouti à quatre valeurs. La première est la proximité, d'abord géographique, puisque notre première clientèle est l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, mais également une proximité humaine, avec un travail sur l'accueil, qui doit être simple, chaleureux, humain. La deuxième valeur porte sur le Sud-Ouest. Les cibles plus éloignées en France et à l'étranger viendront ici parce qu'on est dans le Sud-Ouest, pour découvrir cette culture dont le Lot-et-Garonne fait partie intégralement. La troisième valeur est le rythme de vie, le « slow life », qui résonne pour les urbains : les touristes qui viennent ici cherchent des valeurs « nature », pour la qualité, pour prendre son temps, donc nous devons incarner cela, et les paysages, les cours d'eau donnent cette valeur « nature ». Le dernier point est le goût du bien-vivre, le goût des choses simples, des choses partagées, avec les produits, les marchés de producteurs...

Nous avons donc voulu une marque de destination accueillante et chaleureuse, une approche résolument moderne de la destination du Lot-et-Garonne en défendant des valeurs de vacances simples et tranquilles, ainsi qu'une appropriation interne à la fois par les habitants et les partenaires, et une construction qui offre des mécaniques simples de communication.

Le logo vit. On voit comment la marque peut se décliner. « Le Lot-et-Garonne, on aime. » On peut jouer sur quelques attributs, bien sûr avec le « on aime », mais également avec les perluettes. Ce sont des choses simples à décliner, et on va voir quelques exemples : on aime découvrir, on aime partager, on aime être ensemble, on aime se régaler, on aime quelque chose... Les possibilités sont nombreuses et intéressantes.

Des outils sont en train de se mettre en place, et il faut que les partenaires se les approprient. Le travail aboutit à présenter la marque, mais maintenant c'est le début de l'histoire. Comment cette marque va-t-elle vivre ? Telle est la question importante. Nous repensons donc l'ensemble des outils : sites internet, toute la partie numérique avec une présence beaucoup plus forte sur les réseaux, Facebook et Instagram... Nous avons une stratégie de développement de l'ensemble de ces outils. Nous pensons aussi à une modification dans les éditions, qu'elles soient au format papier ou au format numérique. Ce travail s'élabore en collaboration avec les autres offices de tourisme de notre département. Il faudra ensuite une présence forte à l'extérieur pour aller présenter la marque. Le Salon de l'agriculture est passé. Le Salon SO Événements à Bordeaux, conçu pour les groupes, est passé aussi, et nous y sommes allés avec des territoires infra-départementaux et huit opérateurs. Citons aussi le Rendez-vous en France, premier salon pour les tour-opérateurs de France. Nous avons été au Mois du Lot-et-Garonne, avec le Président, mardi soir, pour le lancement. Les gens que nous avons conviés sont des acteurs forts du département et, sur Paris, des journalistes, des tour-opérateurs, des agences de voyages, tous les professionnels qui peuvent présenter notre marque. Dans la Maison du Lot-et-Garonne, nous avons une boutique pendant tout le mois uniquement avec des produits du département.

Un restaurant met en valeur ces produits, à commencer par le pruneau et la noisette, cette première semaine. Puis des événements vont venir : le SUA (vendredi prochain, le 12 avril), la présentation du festival de journalisme vivant, et les Rencontres de Chaland. Tout au long de l'année, on va faire vivre cette Maison de la Nouvelle-Aquitaine.

Une campagne d'affichage et de communication aura lieu dans la région toulousaine et dans la région bordelaise. Les deux marchés les plus importants pour notre département sont ceux de Toulouse et de Bordeaux. Des campagnes auront donc lieu dans ces deux métropoles. Bordeaux Fête le Fleuve se déroulera en juin, et là aussi nous participerons avec des opérateurs et des territoires volontaires. Avec la Gironde, un événement randonné sera organisé dans le secteur de Marmande et de la Réole, pour faire venir les gens de la métropole de Bordeaux autour du canal de Garonne, en suivant les marchés flottants. Ultérieurement, un salon dédié aux comités d'entreprise se tiendra sur Toulouse.

Vous voyez des visuels sur lesquels nous avons travaillé pour le Salon de l'agriculture, pour le SO Événements, pour le Rendez-vous en France à Marseille, pour la Maison de la Nouvelle-Aquitaine (entièrement décorée avec les visuels). Vous savez qu'une édition spéciale du « Petit Bleu » est sortie. Voilà la campagne d'affichage.

Dernier point, nous travaillons sur la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs. Nous avons fait appel à des candidatures, il commence à y avoir pas mal de candidats. Nous animerons ce réseau, tel est le travail qui nous attend pour la fin de ce semestre et pour le semestre à venir. Les opérateurs sont en train de s'en saisir, puisqu'ils nous demandent de prendre le logo et de pouvoir le décliner, comme cela est apparu lors de l'assemblée de l'hôtellerie de plein air, qui s'est tenue il y a quelques jours, et l'assemblée consacrée à l'agriculture et au tourisme, avec le réseau Bienvenue à la ferme et le réseau des marchés de producteurs. La marque sera présente sur tous leurs visuels. Gîtes de France est en train de la saisir, d'abord pour leur boutique, puis ce sera sur l'ensemble de leurs communications. Pour ceux qui connaissent Michel Dussau, la marque est déjà intégrée. Beaucoup d'opérateurs sont en train de le faire. Nous étions également à l'assemblée générale de l'office de tourisme des bastides, qui va l'intégrer aussi. Les choses sont en train de se faire dans de bonnes conditions.

J'en termine avec la participation du Département au niveau du Comité départemental du tourisme. Le montant de subvention est le même que celui des années précédentes.

Voilà la présentation de l'ensemble des rapports. Je vous propose maintenant de regarder un petit film d'une minute. (*Projection de la vidéo*)

- M. LEPERS. La cible est sur Bordeaux et Toulouse, pas plus loin?
- **M. BILIRIT. –** Pour les campagnes d'affichage. Pour le reste, vous voyez que cela va plus loin.
 - M. LEPERS. La campagne d'affichage est ce qui est assez onéreux.
- **M. BILIRIT. –** Oui, mais Bordeaux et Toulouse représentent plus de 60 % de notre clientèle. C'est vraiment notre première clientèle, et de loin. Après, il s'agit d'aller chercher des cibles plus loin, avec des intermédiaires. Mais pour la proximité, l'idée est de renforcer notre présence.
- **M. LEPERS. –** Je vous invite à regarder la partie liée aux réseaux sociaux, même sponsorisés. En rapport qualité de vue / ancrage, c'est quand même plutôt intéressant comparativement à tous les médias généraux. Les réseaux sociaux comme Facebook prennent une ampleur énorme. Le coût par rapport au retour de vues est très intéressant, surtout sur de petites vidéos sympas comme celle que l'on peut voir là, « On aime se régaler », avec de petits slogans qui peuvent tourner.

M. BILIRIT. – Nous avons refondu l'ensemble de nos réseaux. Ce qui est en train de se développer, c'est Instagram encore plus que Facebook. On est en train de s'y mettre. Avec les offices du département, on va créer une photothèque commune, et on est en train de travailler sur une vidéothèque commune, avec de petites vidéos qui permettent d'accrocher les gens.

Mme DUCOS. – Je déborde un peu sur la commission suivante dans mon intervention, mais il y a un lien quand même. Le tourisme sur nos cours d'eau est une mise en avant très importante pour le Lot-et-Garonne, et je crois que le « slow tourisme » en fait partie aussi. Je crois que c'est quelque chose de très porteur et qui mérite d'être développé, notamment la navigation sur le Lot, puisque le but principal est le rapprochement du Lot, un secteur très important dans le tourisme. Donc le franchissement de l'écluse de Saint-Vite sera en cours dans les mois à venir. La suite est le barrage de Fumel, qui reste cette dernière barrière, ce bouclier ; et le coût est important, mais cela doit rester dans le projet puisque le développement du tourisme dans le Lot passera par ce franchissement. Qu'en estil et que peut-on prévoir ?

M. PERAT. – Merci, Monsieur le Président. Moi, ce que je voudrais d'abord souligner, c'est le travail qui a été fait par la commission pour la promotion du tourisme de notre département, et j'ose espérer que l'ensemble des promoteurs du tourisme de notre territoire adhère à cette opération, afin de favoriser la venue de touristes pour de plus longues durées. C'est important pour notre économie.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – C'est juste une question. Existe-t-il un observatoire sur les données économiques liées au tourisme au niveau du CDT ? Comment peut-on exploiter ces données ? C'est compliqué, alors que dans nos délégations, dans nos communes, on en aurait quelquefois besoin.

M. BILIRIT. – Nous n'avons pas d'observatoire, nous avons les données Insee, qui sont départementales. Plusieurs départements travaillent pour réussir à avoir un observatoire qui puisse être infra-départemental, sans doute pas à l'échelle communale, mais par intercommunalité. Nous sommes en train de faire ce travail. Plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine réfléchissent ensemble pour créer cet outil. Les données Insee indiquent par exemple le nombre de nuitées ou la consommation, bref un montant global, et je trouve qu'aujourd'hui cela manque de finesse dans la connaissance. En revanche, la donnée est difficile à avoir. Nous travaillons sur ce sujet, qui est nécessaire.

J'en profite pour souligner la qualité du travail au sein de la commission, tous conseillers départementaux confondus. Je remercie l'ensemble des services bien entendu.

- M. CASSANY. Juste un mot pour répondre à Madame Ducos sur la navigation, qui fait l'objet d'un rapport de la commission des Infrastructures. Juste pour vous dire que, dans le budget 2019, il y a 873 k€ qui sont prévus pour l'entretien des 19 écluses sur le département et que deux opérations majeures sont programmées : d'une part, les travaux sur le barrage de Clairac, pour 100 k€ ; d'autre part, l'écluse de Saint-Vite, cette année avec 605 k€, en sachant que le projet global est chiffré à 3,4 M€. Pour le futur, vous avez raison de dire qu'il restera la question du barrage de Fumel qui, de mémoire, était estimé à 12 M€. De toute façon, pour faire la jonction avec le Lot, un obstacle est infranchissable : c'est l'Uzech, et on le sait depuis le début de ce projet de navigation.
- **M. PERAT. –** Une petite demande à Monsieur le Vice-Président : les travaux sur le barrage de Clairac concernent-ils l'écluse ou le barrage proprement dit ?
 - M. CASSANY. Il est prévu une réhabilitation du barrage.
 - M. PERAT. S'agit-il de travaux d'entretien ?
 - M. CASSANY. Oui.
 - M. PERAT. Cela avait été signalé l'an dernier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vais répondre aussi à Madame Ducos par rapport à la navigation sur le Lot. Nous avons rendez-vous avec le président de l'association ARCAO, qui est fixé bientôt, pour essayer de trouver une solution au passage en chenal de Garonne de quelques bateaux privés. Vous le savez, les opérateurs ne veulent plus l'utiliser.

Il est dommage que nous n'ayons pas parlé du numérique. J'en dis un mot quand même. Pour nos services qui font un travail exceptionnel, je veux le souligner. Ce dossier avance bien, quoique le gouvernement tarde un peu, mais nous allons avoir le feu vert assez rapidement pour nous engager sur le déploiement de la fibre. Vous avez vu que nous sommes aussi opérants sur la téléphonie mobile. Nous avons eu la chance d'avoir le directeur national de la Fédération française des télécoms, en raison de l'opération que nous avons menée de réalisation de trois pylônes en Lot-et-Garonne, qui couvrent les cinq communes de Frespech, Auradou, Hautefage-la-Tour, Massels et Thézac, et qui ont été portés en maîtrise d'ouvrage par le Département. Ils sont aux anges aujourd'hui, ils ont une technologie. Cela a été mis en avant au niveau national parce que nous avons été parmi les plus rapides. Cela ne plaît pas à Madame Brandolin, donc j'en rajoute. Nous avons été parmi les premiers à réagir! Et du coup, le président national est venu nous saluer. Par ailleurs, le service de haut débit par le système WiFi continue à se développer : de nouvelles antennes sont posées, en attendant que chacun soit « fibré » comme on dit aujourd'hui, afin de pouvoir disposer de bons débits. Donc, dans le domaine du numérique, le Département agit et est en avance et, en plus, il fait de l'inclusion numérique, mais tout le monde est au courant de ce dossier très important aussi, car ce n'est pas le tout d'amener des tuyaux, du haut débit ou du très haut débit, encore faut-il que l'on maîtrise les usages, et il y a là un partenariat extrêmement important à réaliser avec le tissu associatif, qui fait déjà beaucoup de choses, mais tout cela mérite d'être soutenu.

Les dossiers 3001 à 3006 sont-ils tous adoptés ? Je vous en remercie.

RAPPORT N° 3001

PLAN D'ACTION 2019 EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3002-1004

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'INCLUSION NUMERIQUE

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3003

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3004

MODIFICATIONS DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE TERRITORIALE

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3005-1006

FONDS SOCIAL EUROPEEN 2014-2020 (FSE): POINT D'ETAPE DE LA GESTION ET PERSPECTIVES

VOTE : L'Assemblée prend acte du rapport

Absents lors des votes :

Mme MAILLOU (pouvoir à Mme Tonin)
M. BOCQUET (pouvoir à Mme Brandolin-Robert)
Mme JOFFROY (pouvoir à M. Cassany)
M. CONSTANS (pouvoir à Mme Cambournac)
Mme SUPPI (pouvoir à M. Lepers)

M. LE PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, avant d'aller déjeuner, je vous souhaite vous informer qu'aujourd'hui Madame Annie Cardon, du service de l'assemblée, participe à sa dernière session. (Applaudissements) Madame Cardon est entrée au Conseil général au moment de la décentralisation, en 1982. Elle a occupé divers postes les premières années, notamment en qualité de secrétaire du Président de l'époque et au bureau du courrier. Elle a intégré le service alors appelé Bureau de l'organisation générale, en 1990, et s'y est occupée pendant de nombreuses années des frais de déplacement des agents de la collectivité et de la relecture des débats de l'assemblée. Je lui souhaite, en votre nom à tous, une excellente retraite. Merci, Madame Cardon. (Applaudissements)

La séance est levée à 12h50.

Reprise de la séance à 14h40.

Étaient présents: M. Barral Bernard, Mme Bessow Séverine, MM. Bilirit Jacques, Bocquet Christophe, Borderie Jacques, Mme Borderie Sophie, M. Borie Daniel, Mme Bricard Nathalie, MM. Calmette Marcel, Camani Pierre, Mme Cambournac Louise, MM. Cassany Patrick, Chollet Pierre, Delbrel Christian, Dezalos Christian, Dreuil Jean, Mmes Ducos Laurence, Gargowitsch Sophie, M. Girardi Raymond, Mmes Gonzato-Roques Christine, Haure-Trochon Caroline, M. Hocquelet Joël, Mmes Joffroy Catherine, Kherkhach Baya, M. Lacombe Nicolas, Mmes Lalaurie Line, Lamy Laurence, Laurent Françoise, MM. Lepers Guillaume, Masset Michel, Merly Alain, Mme Paillares Marylène, MM. Perat Michel, Picard Alain, Mmes Salles Marie-France, Suppi Patricia, Tonin Valérie, Vidal Hélène.

Absents excusés : Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme TONIN).

Mme Brandolin-Robert (a donné pouvoir à M. Bocquet)
M. Constans Rémi (a donné pouvoir à Mme Cambournac)
Mme Dhelias Danièle (a donné pouvoir à M. Picard)

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. CASSANY. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous présenter, au nom de la commission des Infrastructures, quatre rapports inscrits à l'ordre de cette session. Trois sont soumis à votre délibération, le quatrième est un rapport d'information qui concerne l'avancement d'une opération majeure de notre plan de modernisation routier, à savoir la rocade est de Marmande.

Le premier rapport concerne les infrastructures et la mobilité : le réseau routier, les voies navigables et les voies cyclables. Dans le contexte actuel, qui n'est pas celui qu'espère notre collègue Christian Delbrel, je suis néanmoins heureux de vous annoncer que les dépenses d'investissement consacrées à nos réseaux routier, cyclable et navigable augmenteront en 2019 de plus de 2,5 M€ par rapport à l'an dernier, en passant de 16,2 à 18,8 M€. Ceci est rendu possible par la fin de notre contribution au financement de la LGV, qui était de ce montant en 2018, montant réinjecté dans le budget des infrastructures.

Les projets partenariats, à savoir la RN21 et la déviation ouest d'Agen, ne sont pas oubliés, puisqu'ils progressent, eux aussi, de 2.2 à 2.5 M€.

Au total, ce sont 21,3 M€ qui seront investis dans les infrastructures de transport en 2019.

Tout d'abord, examinons la partie qui concerne le réseau routier. La majeure part des crédits y est consacrée, pour 17,5 M€, contre 15,2 M€ en 2018. Pour la maintenance et l'exploitation du réseau, il est prévu une enveloppe de 8,4 M€. La part consacrée aux revêtements se décompose en 3,8 M€ pour les enduits d'usure sur les routes les moins déformées, 3,1 M€ pour les routes les plus circulées nécessitant des reprises de structure, et 1,5 M€ pour des travaux ponctuels, essentiellement curatifs ou préparatoires au revêtement pour 2020.

Les principaux itinéraires restructurés seront les suivants :

- D8 : 4 km entre Pompiey et Fargues-sur-Ourbise

- D119 : 3,5 km à Montesquieu

- D931 : 6,4 km de Laplume à Lamontjoie

- D813 : 14 km de Clermont-Soubiran à Saint-Jean-de-Thurac

- D930 : 1,6 km à Nérac

- D656 : 4,7 km à Blaymont et Massels

- D911 : 5 km à Saint-Vite, à Trentels et à Saint-Sylvestre Laplume

Au chapitre de l'exploitation, les crédits consacrés à la sécurité (900 k€) privilégieront le marquage, avec un renouvellement tous les deux ans, et la suppression des obstacles latéraux, facteurs aggravants dans les accidents. Une action sera menée en appui avec le CEREMA (qui fera l'objet d'un rapport distinct).

Concernant la modernisation du réseau routier, le plan pluriannuel d'investissement prévoit d'y consacrer 60 M€ entre 2018 et 2025. En 2019, ces dépenses progressent de 1,3 M€ pour atteindre 5,8 M€, en majorité pour les programmes suivants :

- le confortement et la sécurisation du pont du Mas d'Agenais, pour 1,4 M€ ;
- la création d'un tourne-à-gauche à Nérac, pour 575 k€;
- l'aménagement du carrefour de Puch d'Agenais, sur la D143, pour 715 k€ (un endroit très dangereux) ;
- la suppression de la voie centrale banalisée à Condat à Fumel, pour 510 k€ ;
- la première phase de la requalification de la D207 (n'est-ce pas, Marcel ?), pour 704 k€ ;
- l'achèvement de la passerelle du Pont de Bordes, qui vient d'être installée ces derniers jours, pour 55 k€ ;
- les études pour la déviation nord-est de Marmande, pour 215 k€;
- les études et acquisitions pour l'accès au futur Center Parcs, pour 25 k€ (comme quoi l'action du Département est importante pour accueillir des entreprises dynamiques pour notre territoire).

Je reviens sur les principales réalisations de l'année écoulée :

- sur la D708, le giratoire du poteau à Duras, à l'intersection de deux itinéraires structurants ;
- sur la D661, la mise au gabarit des poids lourds du pont-rail de Penne d'agenais, qui permet à la route Villeneuve/Tournon d'être un axe structurant de notre réseau ;
- sur la D930, les travaux au Pont de Bordes à Lavardac, avec la pose de la passerelle dont je parlais ;
- sur la D911, le chantier de la voie de Carabelle, avec des négociations fructueuses avec des riverains pour le prolongement de la déviation sud-ouest de Villeneuve, mais il reste encore un problème, avec un immeuble bâti, dont l'acquisition est un peu compliquée, et sur ce sujet nous avançons avec la mairie concernée, c'est-à-dire Bias.

En ce qui concerne les interventions en agglomération, la coordination des projets amène souvent le Département à déléguer aux communes les travaux sur la chaussée départementale. L'enveloppe consacrée à cette action reste de 1 M€ en termes d'engagement annuel, comme les années précédentes.

Sont notamment programmées les nouvelles traverses suivantes :

- à Clairac, l'aménagement de la rue Maubec, sur la D271 ;
- à Durance, l'aménagement du carrefour du château d'eau, sur la D283 ;
- à Fumel, l'aménagement de l'avenue de l'usine ;
- à Hautesvignes, l'aménagement du bourg ;
- à Gontaud, l'aménagement du bourg ;
- à Nicole, l'aménagement du bourg ;
- à Saint-Antoine-de-Ficalba, l'aménagement du bourg ;
- à Trémons, l'aménagement du bourg.

S'agissant des infrastructures navigables, comme évoquées tout à l'heure en réponse à la question de Madame Ducos, 873 k€ sont inscrits pour intervenir dans l'entretien de 19 écluses. Deux opérations majeures sont prévues : la réhabilitation du barrage de Clairac pour 100 k€, et surtout le démarrage de la remise en navigation de l'écluse de Saint-Vite pour 605 k€ (le montant total de cette opération est de 3,4 M€ HT, et pour ce projet nous attendons 50 % de subvention).

Les infrastructures cyclables bénéficient d'un crédit de 405 k€, qui sera utilisé pour la maintenance de la voie verte du canal, pour le jalonnement d'une vélo-route allant de Fumel à Duras en passant par la vallée du Dropt, et pour l'achèvement de la liaison entre Sainte-Livrade et Villeneuve-sur-Lot, en précisant que l'étude de son prolongement, jusqu'à la plage de Castelmoron, sera menée en concertation avec les élus du Temple, qui pourraient mettre à disposition des emprises communales.

Voilà pour le premier rapport.

Pour le second, il s'agit d'une refonte du régime des opérations de sécurité. Lors de la DM2, vous avez approuvé le nouveau titre V du règlement de voirie, qui rappelle notre compétence à fixer notre contribution aux investissements intéressant à la fois le Département et la commune, comme par exemple un carrefour. Cette contribution est fixée par notre régime de subvention aux opérations de sécurité, mais celui-ci comporte des limites et des exclusions. Ainsi, un maire qui veut créer un tourne-à-gauche ou tout simplement un aménagement d'îlots n'est pas aidé aujourd'hui dans le régime. La subvention est réservée à la réalisation la plus coûteuse, c'est-à-dire les giratoires, ce qui n'incite pas à l'économie. Il vous est proposé d'élargir le régime à tout type de carrefour avec une route départementale et non par les seulement aux giratoires. Cela concerne aussi les carrefours hors agglomération, pas simplement les carrefours urbains. Il vous est proposé de porter le taux de 20 à 50 %, avec un plafond arrondi à 30 500 € au lieu des 30 480, ce qui a le mérite d'avoir un taux unique à l'intérieur d'un même régime, puisque les chemins piétons sont également subventionnés déjà à 50 %.

Le troisième rapport concerne une convention-cadre avec le CEREMA notamment pour pouvoir intervenir en matière de sécurité routière. Le CEREMA est un établissement public national, à caractère administratif, qui est dépositaire de la doctrine en matière de sécurité routière, et auquel le Département a déjà confié des audits sur plusieurs axes, notamment sur la 911 et la 933. Mais il est apparu que son action pouvait être démultipliée en faisant appel à lui comme un formateur d'agents de la collectivité, qui recevraient un certificat de capacité d'inspecteur pour la sécurité interne à la collectivité. Le CEREMA peut aussi être une référence pour initier des solutions innovantes et moins coûteuses par rapport aux aménagements classiques. Le giratoire rural de Saint-Astier en est un exemple. Le CEREMA peut enfin accompagner le Département pour fédérer les initiatives locales existant en Lot-et-Garonne et transposer celles qui ont réussi dans d'autres territoires, puisque cet organisme intervient dans tout le pays. Le principe est de financer l'action du CEREMA à 50 % par le Département, l'autre moitié étant assumée par cet établissement en autofinancement. Le montant annuel du plafond de la participation du Département est fixé à 25 k€.

Le quatrième rapport est un rapport d'information pour vous tenir au courant de l'évolution du dossier concernant le bouclage de la déviation de Marmande. C'est en 2009 que le Département s'est substitué à la commune de Marmande en prenant la maîtrise d'ouvrage du barreau est, qui boucle la déviation sur la D213. Je vous rappelle que le coût d'objectif est fixé à 20 M€. Le principal objectif est de décharger le centre-ville du trafic en transit, pour permettre à la commune de réaliser ses projets d'urbanisme. Corrélativement, les boulevards et le pont historique sur la Garonne devront être transférés à la commune de Marmande. D'ailleurs, les deux projets, le bouclage à l'est et le réaménagement des boulevards, doivent être menés de front par le Département et par la commune. En effet, dans la configuration actuelle, le report du trafic sur l'infrastructure départementale (le projet de déviation) serait en fait faible, et le rendement de notre investissement serait probablement insuffisant, ce qui pourrait poser des problèmes lors de la DUP. Enfin, le bouclage de la rocade de Marmande comprend un enjeu de sécurité important puisqu'il permet de supprimer le passage à niveau 98 sur la ligne ferroviaire Bordeaux/Sète, qui est connu depuis 2002 comme le second passage le plus dangereux de l'ancienne région Aquitaine.

Dans le droit fil du plan de modernisation, le Département a pris des dispositions pour obtenir une déclaration d'utilité publique pour la fin de 2020, et un démarrage des travaux début 2022. C'est ainsi qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 11 mars dernier à un bureau d'étude qui s'appelle Ingérop, marché dont le montant est de 543 k€ HT.

Sur le plan du foncier, à ce jour le Département maîtrise un linéaire de 1,3 kilomètre sur un total de 2,5 kilomètres, soit 52 %. Cela permet d'envisager, sous réserve des contraintes réglementaires et budgétaires le calendrier prévisionnel suivant : concertation de la mi-2019 à la mi-2020, enquête publique et DUP, de la mi-2020 à la fin 2020, début des travaux début 2022, et mise en service à la fin 2023.

Comme on l'a vu, les projets de la Ville de Marmande et du Département sont étroitement liés. C'est pourquoi, disposant à présent d'un maître d'œuvre, le Président du Conseil départemental va proposer à Monsieur le Maire de Marmande d'engager un processus collaboratif, qui ne peut être que fructueux et dans l'intérêt des Marmandais. Un courrier de même nature sera adressé à Val de Garonne Agglomération, ainsi qu'aux communes de Virazeil et de Saint-Pardoux-du-Breuil.

Telles sont les informations que je tenais à vous communiquer, mes chers collègues, sur ce dossier.

Pour conclure, puisque nous votons le budget primitif, je voudrais remercier Monsieur Duprez, le directeur de la direction des Infrastructures et de la Mobilité, ainsi que tous les agents de cette direction, parce que ce sont eux qui nous permettent de réaliser ces travaux d'infrastructure.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Des interventions ? Madame Ducos.

Mme DUCOS. – Dans les travaux à venir, on voit des travaux de sécurisation sur le pont du Mas. Si l'on regarde le plan pluriannuel des investissements sur les infrastructures 2018-2025, on peut voir le projet de mise en service prévisionnel du nouveau pont du Mas pour 2025. On peut s'inquiéter du terme « prévisionnel », parce qu'on sait souvent que cela recule la réalisation. La sécurisation est indispensable, mais cela ne résout en aucune manière les difficultés journalières sur ce pont. Qu'en est-il aujourd'hui ? Peut-on espérer une avancée de ce projet important ?

M. CASSANY. – Pour vous répondre rapidement, il y a un impératif, qui est la sécurité. Sur ce vieux pont suspendu du milieu du XIX^e siècle pour ce qui est de la structure (je crois que le platelage du pont date des années 1930), on ne peut pas ne rien faire. La priorité absolue, comme cela est proposé dès 2019, est d'engager des travaux pour que, dans un premier temps, on puisse utiliser ce

pont, sinon il pourrait y avoir un accident, et il faut penser aux responsabilités qui en incombent. La durée prévisionnelle du chantier est de neuf mois. Une rencontre va avoir lieu avec les élus du secteur pour voir comment ce chantier peut s'organiser entre l'enlèvement de tous les câblages du pont et le changement du support du pont. Pour le reste, je m'en tiens à la programmation qui a été envisagée. Mais là, c'est vraiment une mesure d'urgence pour que les gens continuent d'utiliser le pont en toute sécurité.

- M. LE PRÉSIDENT. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais moi aussi m'associer aux remerciements du président de la commission auprès des services, qui sont particulièrement efficaces, qui ont bien intégré la problématique du président, qui était de faire plus avec moins. Dans ce domaine, vous savez que nous avons sensiblement réussi. Je prendrai pour exemple le dernier carrefour giratoire à Duras, qui était attendu depuis quinze ou vingt ans. Le projet n'a pas été réalisé par l'ancienne majorité parce que, je suppose, le coût d'objectif était élevé : 1,2 M€. Dès que j'ai eu à m'occuper de ce dossier, étant élu de ce canton depuis 2015, j'ai demandé aux services de revoir le sujet, et surtout nous avons concerté avec les élus de la commune de Duras, malgré la faible appétence de la maire de Duras pour la concertation, mais nous y sommes arrivés et nous avons abouti à un projet qui est à 420 k€ HT. Et il y a même une excellente nouvelle…
- M. DUPREZ Le marché est sorti à 437 k€ HT, et finalement, après exécution (une bonne exécution), on est en train de préparer un DGD à 350 k€. À la fin, ce giratoire aura coûté 350 k€ HT.
- M. LE PRÉSIDENT. Alors là, bravo! Je l'apprends en même temps que vous. Encore une fois, ce dossier est l'exemple même de ce à quoi on peut aboutir après concertation, après réflexion des uns et des autres, après une nouvelle configuration du projet, une nouvelle voie par rapport à celle qui était prévue initialement. Donc, je m'adresse à l'opposition, qui regarde les chiffres en disant que les niveaux d'investissement ne sont pas au niveau qu'elle souhaiterait, mais aujourd'hui, avec 20 millions d'euros, si l'on prend l'exemple du carrefour giratoire de Duras, on fait autant si ce n'est plus de travaux qu'auparavant. J'exagère parce que, malheureusement, tout ne se passe pas comme cela partout, mais dans tous les cas le service est bien engagé dans ce travail, le bureau d'étude a été renouvelé et renforcé et je veux saluer ce travail au-delà de celui qui est effectué au quotidien sur l'entretien de notre réseau.

Merci, Patrick Cassany, d'avoir listé les travaux, parce que cela permet de se rendre compte qu'un budget de 20 millions d'euros, c'est du concret, et cela correspond à beaucoup de réalisations sur les routes.

Je voulais terminer sur le Mas d'Agenais. Madame Ducos, nous avons pris l'engagement, devant les élus du Mas d'Agenais, de réaliser le pont. Les choses se mettent en place pour que cet engagement soit tenu, parce que ce sujet est majeur pour cette commune qui souffre depuis trop longtemps de cette situation.

M. BILIRIT. – Je ne vais pas revenir sur le Mas d'Agenais, vous venez de l'évoquer. C'est effectivement un engagement et une nécessité. Il fallait veiller à la sécurité, comme Patrick Cassany l'a effectivement dit. Ensuite, nous devons travailler à trouver une solution plus pérenne et permettant à des véhicules de gabarit différent de pouvoir traverser cet endroit, ce qui n'est pas le cas, et nous connaissons les problèmes que cela pose en termes de transport scolaire en particulier, mais aussi en termes de transport agricole.

Le deuxième sujet sur lequel je voulais intervenir est la rocade nord-est de Marmande. Si j'ai bien compris, et Patrick pourra me le confirmer, on engage une assistance à la maîtrise d'œuvre sur la totalité, pas simplement sur les études préliminaires, mais aussi sur la réalisation. Cela me rassure. J'entends aussi qu'aujourd'hui, si l'on prend les règles sur la DPU, il existe un intérêt en termes de détournement de trafic, ce qui veut dire qu'on ne peut pas permettre qu'il y ait un passage de poids lourds sur le boulevard de Marmande et sur la rocade (hormis pour les livraisons, mais c'est autre chose). Il y a là une interaction importante, sinon la DUP est fragilisée. Est-ce bien de cela dont il s'agit ?

- M. CASSANY. C'est exactement ce que j'ai dit. Il faut absolument que les deux projets, le boulevard urbain dans Marmande et le problème de bouclage par la rocade, puissent être menés concomitamment. Sinon se posera un souci, avec une partie du flux de circulation qui n'utilisera pas la rocade de Marmande et continuera à prendre les boulevards pour aller vers le pont ou pour traverser Marmande. Cela suppose des aménagements et c'est pourquoi le Président va écrire au Maire de Marmande.
- M. BILIRIT. Localement, nous sommes bien entendu intéressés, puisque cette déviation nord-est a été une partie municipale au moment de la prise du Département. Nous faisons partie de ceux qui se sont largement battus pour que cela devienne une partie de la D813 et de la D933, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, pour que cela devienne une compétence du Département. Maintenant, il faut que toutes les conditions soient requises pour pouvoir le faire. J'en terminerai en disant qu'il y avait eu des négociations pour que le pont soit rétrocédé à la mairie de Marmande, il y a sept ou huit ans. Cela n'a pas été réalisé. On ne peut pas dire à la fois que l'on fait des déviations et que l'on garder les anciennes routes. Cela fait partie des choses sur lesquelles le Département doit être très vigilant. Je me souviens bien qu'un diagnostic de transfert a été effectué, dans lequel il apparaissait que le Département avait refait la totalité des peintures du pont en contrepartie de l'abandon de la compétence.
- **M. CASSANY. –** Cette démarche est tout à fait classique lorsque ce type d'opération est mis en place.
- **M. BILIRIT. –** D'accord. Je vous en remercie. Je suis très heureux que nous engagions les choses.
- **M. CHOLLET. –** Sur ce dossier, une bouffée d'oxygène arrive, nous en sommes bien conscients. Elle est de 2,5 millions d'euros et elle est surtout en rapport avec le fait que nous avons fini de payer cette LGV qui nous a coûté la peau des fesses : 33 millions d'euros, pour lesquels on se mange les doigts, pour ne pas dire autre chose.
- **M. LE PRÉSIDENT. –** Nous ne sommes malheureusement pas les seuls en Lot-et-Garonne à être dans cette situation.
- **M. BILIRIT. –** Par rapport à ce que disait Pierre : nous, nous avons fini de payer. Est-ce que tout le monde a payé, au niveau de l'Agglomération ?
- M. LE PRÉSIDENT. Non, c'est toujours en négociation, parce que l'Agglomération a investi sur la base LGV et espère revendre le foncier pour éviter de payer. Mais dans tous les cas, le résultat est le même.
- **M. BORDERIE. –** Je voudrais prendre la suite de la précision de Monsieur Cassany sur tout l'intérêt qu'il porte à la sécurisation de nos routes départementales et rappeler que nous avons eu un entretien, Président, avec le maire du Temple sur la sécurisation de l'accès au Musée de l'automobile et qu'il est précisé dans votre retour de courrier, dont j'ai eu copie, que les études seront faites en 2019, et les travaux quand on aura l'argent. J'apprends la bonne nouvelle que nous avons 2 millions d'euros de plus, j'ose espérer que, cette année, on ne prendra pas un risque sur la sécurisation de nos routes départementales et que nous n'aurons pas à regretter cette bonne décision.
- M. LE PRÉSIDENT. Nous nous sommes engagés à faire les travaux, Monsieur Borderie. Donc vous nous remerciez si j'ai bien compris. Merci. Je plaisante, mais c'est un sujet sérieux. L'investissement n'est pas énorme, et la clause sous réserve des crédits est une clause qui est systématique tant que ce n'est pas inscrit au budget.

D'autres interventions?

M. BILIRIT. – Juste pour dire que l'année 2018 a été une année pour Fourques-sur-Garonne, avec la traversée de Pont des Sables qui a été faite. Sachez, mes chers collègues, que j'aurai l'occasion de vous inviter, soit fin mai, soit début juin, pour l'inauguration. Tout se passe très bien. Quand on fait des travaux sur une route où passent 1 400 poids lourds/jour et 12 000 véhicules/jour, les travaux ne peuvent pas se réaliser sans aucun inconvénient. J'aurai l'occasion de vous inviter pour fêter cela.

M. LE PRÉSIDENT. – Je mets au vote les rapports.

RAPPORT N° 2001

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE - RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 pour – la majorité et la Dynamique Citoyenne –, 14 abstentions – l'Avenir ensemble)

RAPPORT N° 2002

BOUCLAGE DE LA ROCADE DE MARMANDE - RAPPORT D'INFORMATION

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 2003

REFONTE DU REGIME DES OPERATIONS DE SECURITE ROUTIERE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2004

CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LE CEREMA

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes :

Mme MAILLOU (pouvoir à Mme Tonin)
Mme BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir à M. Bocquet)
M. CONSTANS (pouvoir à Mme Cambournac)

Mme DHELIAS (pouvoir à M. Picard)

M. MASSET. – Président, chers collègues, puisqu'on en est aux invitations, un dossier structurant et important qui a été réalisé par le Conseil départemental est la pose de la passerelle au Pont de Bordes. L'inauguration aura lieu le 27 avril à 14 h 30, en présidence du Président Camani.

M. LE PRÉSIDENT. – Je serai présent parce que c'est un dossier qui s'est fait attendre malgré nous.

Pour terminer, je voudrais indiquer les taux de réalisation du Département en investissement, avec les reports, c'est-à-dire les travaux qui n'ont pas été terminés et dont les crédits sont mobilisés sur l'année suivante. 2016 : 90 %. 2017 : 91 %. 2018 : 89 %. Ce sont des taux de réalisation exceptionnels. Nous avons eu l'occasion d'en reparler ici, il est très rare que les taux dépassent 75 %. Je connais même certaines collectivités, dans le Marmandais par exemple, où les taux ont du mal à arriver à 50 %. Je n'ai cité personne. Monsieur Lepers, on peut communiquer sur les projets, des réalisations, faire de la communication, communiquer sur d'autres projets tous les ans et puis tout le monde oublie d'une année à l'autre... Là, c'est du concret.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

Mme LAMY. – Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voulais avant tout rappeler tout le plaisir que j'ai à siéger aux côtés de Sophie Gargowitsch, qui a dû s'absenter, au sein de la commission Développement durable et Citoyenneté, avec l'ensemble de ses membres, car elle nous offre une réelle opportunité pour défendre, valoriser et témoigner de l'engagement citoyen de notre territoire et de nos acteurs. Aujourd'hui, d'autant plus aujourd'hui, l'engagement citoyen est essentiel dans notre société, il repose sur les valeurs fondamentales que sont l'écoute, le partage, l'entraide et la solidarité. Sous forme d'initiatives, de dynamique de projets, cet engagement est une force incontestable pour notre territoire et le vivre-ensemble.

Afin d'accompagner au mieux toutes ces énergies, le Département réinterroge chaque année ses dispositifs d'intervention dans le domaine. Il est, je le rappelle, un partenaire privilégié des associations d'éducation populaire (la Ligue de l'enseignement, les Francas, l'IFAC), pour lesquelles le conventionnement d'objectifs est reconduit pour une durée de trois ans.

Il soutient les acteurs de la citoyenneté qui œuvrent tout au long de l'année sur le territoire départemental autour des thématiques de solidarité, de lutte contre les discriminations, de vivre-ensemble, de citoyenneté européenne... Je pense en l'occurrence à la Maison de l'Europe et à l'IFAC.

Il accompagne les collectivités et les associations qui développent des projets citoyens en lien avec l'éducation des publics.

Enfin, il est un véritable interlocuteur des associations au travers de conseils, formations, accompagnements, proposés par le service Vie citoyenne et associative.

Cette mission, soulignons-le, développée par notre Département existe très peu ailleurs et demeure primordiale pour l'ensemble du tissu associatif lot-et-garonnais.

Plusieurs rendez-vous citoyens ponctueront cette année 2019. Je m'arrêterai principalement sur trois d'entre eux.

Tout d'abord, les Trophées du bénévolat, qui se dérouleront le vendredi 27 septembre 2019. Après le vif succès de la première édition, pour laquelle nous avons reçu plus de 200 candidatures et rassemblée plus de 600 personnes lors de la soirée de remise, le Conseil départemental reconduit l'initiative. Cette manifestation permet de valoriser les bénévoles qui œuvrent, s'investissent, accompagnent, développent, proposent, dans un seul et même but : l'intérêt général. Les bénévoles sont nombreux sur notre territoire, entre 70 000 et 80 000, autant d'hommes et de femmes qui consacrent énormément de temps et d'énergie au service des autres. Pour les mettre en valeur, les Trophées du bénévolat proposeront cette année trois catégories de distinction : les trophées du jeune bénévole, ouverts à toute personne bénévole âgée de moins de 30 ans ; les trophées du bénévole, ouverts aux hommes et aux femmes bénévoles âgés de plus de 30 ans, récompensant un parcours et un investissement exemplaires au sein d'une association ; et les trophées « coups de cœur » bénévoles et « coups de cœur » projets, qui récompensent les bénévoles à titre individuel et les bénévoles impliqués dans un collectif, au regard de leurs actions remarquables, originales et innovantes. L'appel à candidatures s'étendra du 8 avril au 25 mai 2019, et je vous remercie d'avance pour le relais que vous effectuerez dans vos cantons.

L'année 2019 sera également l'année de retour de l'appel à projets juniors et associations et ATEC (associations temporaires d'enfants citoyens), en partenariat avec la Ligue de l'enseignement et les Francas. Cet appel à projets permettra d'accompagner, comme en 2017, des initiatives et des projets portés par un groupe de jeunes de moins de 18 ans. Il sera également lancé début avril.

Enfin, je ne pouvais pas conclure sans évoquer le Conseil départemental des jeunes, dont le nouveau mandat 2018-2020 a débuté le mercredi 16 janvier 2019 à la base du Temple-sur-Lot. Vous étiez, pour certains et certaines, parmi nous aux côtés de nos jeunes conseillers départementaux, et je vous en remercie. Je rappelle d'ailleurs que vous êtes tous parrains et marraines de CDJ afin d'accompagner ces jeunes au mieux dans l'exercice de leur mandat. En période de réflexion et de débat autour des institutions françaises et de la démocratie participative, il m'importe de valoriser ce dispositif exemplaire, dans lequel nos jeunes s'engagent et agissent en valorisant les valeurs qui sont associées à la citoyenneté, grâce notamment au partenariat très actif de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, en particulier avec l'inspecteur d'académie.

Pour aller plus loin dans cette démarche de démocratie participative, nous avons pu échanger sur ce point lors du débat d'orientations budgétaires. La commission Développement durable et Citoyenneté est associée à la commission de refondation des politiques publiques pour réfléchir et mettre en place divers dispositifs par lesquels nos concitoyens seront acteurs de leur territoire, participeront davantage au débat et pourront prendre part aux grands projets de notre département. La démarche s'engage ensemble, collectivement, pour notre territoire.

Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, c'est une année encore particulièrement dense qui s'annonce. Je n'ai pas pu évoquer l'ensemble des projets, notamment le label départemental des villes et villages fleuris, et maisons et écluses fleuries, dont la présidence est brillamment assurée par Françoise Laurent. Mais quels que soient les dispositifs et les projets, retenons que les initiatives demeurent et qu'il est de notre devoir de les préserver. Je vous remercie.

Diffusion d'un diaporama (Cf page 103)

Mme LAMY. – Je remercie Vanessa Menseau, responsable du service Vie citoyenne et associative, qui va nous projeter un diaporama sur les nouvelles mesures prises en matière de démocratie participative, pour bâtir un département d'initiative citoyenne.

Dans un contexte de désintérêt de la chose publique, voire de défiance vis-à-vis des institutions et d'émergence d'un réel besoin d'expression citoyenne, nous avons souhaité expérimenter

de nouvelles méthodes de démocratie à l'échelle du Lot-et-Garonne et associer les citoyens à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. D'ores et déjà, deux commissions départementales afin de proposer les actions ou pistes d'action à développer, comme nous l'avons évoqué lors du débat d'orientations budgétaires. Il s'agit de la commission Développement durable et Citoyenneté en chef de file et de la commission de refondation des politiques publiques en membre associé, dont je remercie les deux présidents, Sophie Gargowitsch et Christian Dézalos, pour cette collaboration.

Le portage administratif sera confié à la direction Citoyenneté, Vie associative et sportive, plutôt sous l'égide de son directeur, Jean-François Durante, et en transversalité avec les autres directions, puisque chacune sera associée en fonction de la thématique des sujets soulevés par nos concitoyens.

Trois actions seront proposées. La première est un droit d'initiative citoyenne : il s'agit de la capacité de la population à saisir l'assemblée sur un sujet en lien avec les compétences départementales, au maximum quatre fois par an. Deux paliers ont été définis : si le nombre de signataires atteint 1 % de la population, soit 3 300 signataires, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une session publique de l'assemblée départementale ; si le nombre de signataires atteint 2 % de la population, soit 6 600 signataires, une mission d'étude sera créée puis le sujet sera également inscrit à l'ordre du jour d'une session publique. Cette mission d'étude sera composée de la commission Développement durable et de la commission en lien avec la thématique soulevée.

Deuxièmement, le conseil consultatif est une instance citoyenne consultative sur la base de candidatures, qui sera appelée à se prononcer sur des sujets en lien avec les compétences départementales et qui aura un fonctionnement propre, avec un règlement intérieur qu'il établira luimême. Cinquante membres siégeront au sein de ce conseil : 42 citoyens tirés au sort après candidature (un homme et une femme par canton, tout comme les conseillers départementaux) et 8 élus départementaux, qui seront désignés et représenteront l'ensemble des conseillers départementaux. L'assemblée pourra saisir ce conseil au moment du débat d'orientations budgétaires ou de tout autre sujet d'importance, comme l'établissement de nos schémas ou de nouvelles politiques publiques ; et l'instance pourra aussi s'autosaisir sur tout sujet d'intérêt départemental et rendra ensuite un avis consultatif en assemblée.

La dernière action proposée est une réflexion pour mettre en place un budget participatif qui permettra aux citoyens de proposer la réalisation de projets locaux, qui seront déterminés par le vote de la population. D'ici fin avril, nous projetons de rencontrer des représentants du Département du Gers, qui bénéficient d'une expérience de deux ans en la matière, afin d'appréhender les écueils et les réussites qu'ils pourraient nous faire partager.

L'échéancier qui vous est proposé est immédiat, puisqu'après le vote du budget nous pourrons lancer la campagne de communication qui permettra d'enclencher l'ouverture du droit d'initiative citoyenne dès la fin de la session, et l'ouverture du dépôt de candidatures pour les membres du conseil consultatif, avec une clôture des candidatures au 17 mai 2019. Il s'ensuivra un tirage au sort des membres du conseil, dont la date n'est pas encore fixée, mais qui vous sera bien sûr communiquée. Enfin, la présentation de la réflexion pour la mise en place du budget participatif devrait avoir lieu avant fin octobre probablement à l'occasion d'une session spéciale de l'assemblée.

Voilà les éléments dont je voulais vous faire part sur ces nouveaux dispositifs.

- M. LE PRÉSIDENT. Je vous remercie et précise, pour la mise en place d'un budget participatif avant la fin octobre, qu'il y aura un travail de préparation concertée au sein de cette assemblée, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Des interventions ? Monsieur Lepers.
- M. LEPERS. Nous en avons beaucoup discuté puisque nous nous sommes réunis tous ensemble lors d'une réunion pour discuter de ce sujet. Vous avez bien cité trois points, et nous avons

fait part de nos positions et éventuellement de nos inquiétudes, en toute transparence. L'initiative citoyenne est une très bonne idée; de toute façon, nous sommes favorables à tout ce qui peut rapprocher le citoyen du Département. Je mets de côté le budget participatif puisque, pour l'instant, ce n'est qu'une ébauche. Pour le conseil consultatif, selon moi on est encore un peu dans le flou sur son domaine d'action et sur son organisation. Or on part déjà dans un dépôt de candidatures, sans savoir réellement où on va, sur quel sujet et à quel rythme, et si l'on est sur la bonne strate. C'est assez facile d'aller à son conseil de quartier, de participer à des sujets concrets au niveau municipal; ensuite, sur des sujets départementaux, notamment dans le domaine social, faire 40 kilomètres pour venir à Agen soulève des questions et des inquiétudes. Pour ces raisons, nous nous abstenons. Nous en avons déjà beaucoup parlé l'autre soir, nous avons été très libres sur ce sujet. Oui à la participation citoyenne, mais sur les autres points, pas dans ce format-là.

Mme DUCOS. – Je vais relayer les propos de Guillaume Lepers. Je ne comprends pas trop la finalité du conseil consultatif. Au-delà du conseil qui va se prononcer sur les questions qui touchent l'intérêt départemental, à quoi vont servir ces avis ? Un conseil va se réunir, et ensuite qu'est-ce que cela donnera ? Je suppose aussi que cela mobilisera beaucoup de personnel : quelle sera l'organisation, quelles seront les finances mises en œuvre ? Cela me semble un gros chantier, mobilisant sans doute beaucoup de monde et une somme conséquente. Nos compétences et notre rôle premier sont-ils là ? Est-ce la bonne strate ? Du reste, quel est le résultat de la consultation du grand débat national au niveau départemental ? Vous avez cité les chiffres l'autre fois, je ne m'en souviens plus exactement, mais il me semble qu'ils n'étaient pas très élevés. Les gens vont-ils se tourner plus vers le département : n'ont-ils pas plutôt envie de se tourner vers leur commune ? N'y aurait-il pas eu d'autres moyens ? Pour l'instant, la mise en place me semble être un gros travail qui n'est pas forcément à sa juste place. N'est-ce pas un outil de communication à un moment donné, dans un contexte où l'on concerte – et c'est formidable, l'intention est positive.

M. BILIRIT. - Sur cet aspect de strate, sur cette question de mise en place d'un conseil citoyen au niveau départemental, je vois que des choses se font effectivement au niveau communal, mais aussi au niveau régional. Un conseil économique et social s'organise au niveau régional. Que l'on ait des interrogations, je trouve cela normal. Moi aussi, j'ai des interrogations sur la manière dont cela va fonctionner. Il n'empêche qu'aujourd'hui la demande des citoyens est bien de participer, et pas qu'au niveau communal. Ils veulent être dans des discussions sur l'ensemble des décisions politiques qui sont prises et qui les touchent. Le Département est bien l'une des collectivités de proximité, et je ne pense pas que cette collectivité soit trop loin pour les citoyens. Je pense que de nombreuses personnes sont intéressées pour venir discuter. Ce conseil donnera des avis et nous aurons à en prendre compte. Comme avec un conseil de quartier ou un conseil économique et social, l'avis sera l'un des éléments de la décision qui sera prise par une assemblée comme la nôtre. Il me semble tout à fait logique d'avoir une interrogation sur la création ou pas de ce conseil. Je pense qu'il faut le créer. Je pense qu'aujourd'hui les citoyens ont vraiment envie de se rapprocher de l'ensemble des instances qui prennent des décisions qui ont un impact directement pour eux. Ce conseil nous permet, à nous aussi, d'argumenter et d'apprendre des choses. Je pense que c'est important. On verra très certainement que la première mouture que nous allons faire aujourd'hui devra évoluer parce qu'il faudra peut-être aller plus loin, avec de la co-construction ou une plus grande possibilité d'autosaisine. On va apprendre en marchant. Par contre, à mon avis, ne pas le faire serait une erreur. Je pense vraiment qu'il faut aller plus loin.

Mme GONZATO-ROQUES. – Pour aller dans le sens de Jacques et témoigner de ce qui se passe dans ma commune de 2 500 habitants, les citoyens sont extrêmement intéressés par ce qui se passe dans le village, mais aussi par ce qui se passe dans le département. Les élus sont sans arrêt interpellés : « Quelles sont nos missions ? Comment sont-elles mises en œuvre ? Comment fixer les priorités ? » Les gens ont envie à la fois d'être entendus et de pouvoir mettre en œuvre leurs projets ou en tout cas dire ce qu'ils en pensent. Moi je n'ai pas peur de ce contact direct avec la population, et je crois qu'on a beaucoup de choses positives à en retirer.

Mme LAMY. - Comme le disait Monsieur Bilirit, c'est effectivement une démarche qui est

expérimentale et que l'on pourra toujours amender au fur et à mesure des évaluations que l'on va effectuer et auxquelles tout le monde sera associé. Le besoin n'a pas encore été quantifié ; pour le budget participatif, il faudra un besoin constant. Aujourd'hui, le besoin sera assuré à effectif constant grâce à une collaboration entre directions générales. La direction Solidarité des territoires, la DGA et la Communication fourniront les effectifs ponctuellement au moment des besoins, dans le cadre du droit d'initiative citoyenne et du conseil consultatif. Moi, c'est un dispositif auquel je crois, et j'espère que vous vous mobiliserez pour la désignation de nos concitoyens dans vos cantons.

M. GIRARDI. – Sur cette question de la démocratie participative, comme beaucoup d'entre vous je m'interroge sur les tenants et les aboutissants, sur la façon de faire, la façon de donner corps à cette initiative. Ceci dit, il y a des moments dans la vie où il ne faut pas se poser mille et une questions dans tous les sens : il y a quand même un fait acquis, qui est l'existence d'un trouble dans la conscience populaire par rapport aux pratiques de la démocratie, à ses exigences, par rapport à un mécontentement. Personne ne peut ignorer un phénomène de rejet, voire de condamnation des élus, dans un sens minoré, mais tout de même, de la part de la population, même si les maires sont moins touchés et si les conseillers départementaux sont entre les deux. Quelque chose se passe mal entre la masse des gens et leurs élus. Je crois très honnêtement qu'on a intérêt à essayer de faire quelque chose pour arriver à comprendre ou à recréer le lien entre les citoyens et une structure comme le Conseil départemental, pour essayer de mettre un peu de baume sur la démocratie et sur les plaies que nos concitoyens ont par rapport à tous ces sujets. Je crois que cela vaut la peine. Même si à l'arrivée on aura peut-être fait quelque chose dont l'aboutissement sera moindre ou modéré, je dis qu'il faut tenter, faire quelque chose, parce qu'il existe un malaise. Je crois que c'est important d'aller au-devant et d'essayer de recréer du lien. Je suis le premier à m'interroger, j'ai aussi des doutes globalement, mais ne rien faire serait la pire des choses. Alors, allons-y et ne nous posons pas une flopée de questions.

M. CHOLLET. – Je suis bien d'accord, mais le problème est qu'entre-temps le Département a perdu la compétence générale. Donc il faut quand même rester sur vos compétences, sur *nos* compétences. Il faut que les conseillers départementaux se protègent d'un risque, car les citoyens vont venir sur des compétences qui ne sont pas les nôtres. C'est vraiment très important de bien cadrer cela. Sinon ils vont vous parler de l'assainissement, de l'école... Les maires qui sont là s'en sortiront beaucoup mieux que ceux qui ne sont pas maires. Ensuite, je suis d'accord sur le désir de participation, un désir qui va jusqu'au contrôle. Rappelez-vous le film sur le Brexit, avec la formule choc « *Take control* », « Reprenez le contrôle parce qu'on file des sous n'importe où à l'Europe ». Les participations citoyennes, c'est un peu cela. Les citoyens demandent : « Qu'est-ce que vous faites avec tout l'argent que vous managez ? » Il faut vraiment que vous soyez clairs sur les règles du jeu. J'aime beaucoup ce terme de « règles du jeu » par rapport à cela, pour ne pas se retrouver dans des situations compliquées parce que ce ne seraient pas vos compétences. Il faut aussi un budget. Si vous arrivez à le faire avec la même équipe, par un redéploiement interne, c'est encore mieux, mais il faudra quand même mettre en place une ligne budgétaire. Il faut mettre des moyens, raison pour laquelle nous nous abstenons, mais pas sur le fond.

M. BILIRIT. – Tout d'abord, il est très clair que c'est par rapport aux compétences du Département, sinon il y aurait de tout et n'importe quoi. Mais tu as raison de le préciser. Le deuxième point qui me semble important est que le désir de participation ne date pas d'aujourd'hui. Par exemple, on a mis en place des États généraux de l'agriculture ; il y a quinze ans, on ne l'aurait pas fait. On voit bien que les choses sont passées avec les partenaires et qu'aujourd'hui c'est avec les citoyens. Ne pas s'inscrire là-dessus signifierait que l'on ne répond pas à un vrai désir et à un vrai besoin aussi. On a tout intérêt à le faire. Encore une fois, ce que l'on va mettre en place ne sera pas ce qui sera en place dans cinq ans. Je pense qu'il est important d'avoir cette souplesse. Il faut aussi y mettre les moyens de la réussite, sinon on va créer une envie et ce sera terrible.

Mme HAURE-TROCHON. – Président, chers confrères, ce que je trouve intéressant aussi dans cette initiative, c'est le fait d'avoir ensuite un relais vers l'opinion. Ces quelques personnes tirées au sort pourront rendre compte de l'action publique. D'une certaine manière, leur parole aura peut-être plus d'impact que la nôtre, puisque malheureusement nous ne sommes plus trop écoutés, ou nous

sommes taxés de partis pris. Je crois que nous ne risquons pas grand-chose dans le fait de faire intervenir des tiers qui pourront par la suite relayer l'action politique ainsi que les strates auxquelles ils seront confrontés. Je crois que ce pari peut être gagnant.

M. LEPERS. – Ce que vous vous venez de dire m'inquiète un peu. Quand nous sommes élus locaux, il y a une grande importance à être sur le terrain, expliquer nos actions, sans avoir besoin d'un intermédiaire non élu, tiré au sort. Cela m'inquiète un peu. Je reviens sur les raisons de mes doutes. Le participatif est à la mode ; personne n'est contre ici. J'essaie de voir un peu plus loin. Oui, les gens ont besoin de participer, mais à un moment donné il faut que le mécanisme qu'on leur apporte soit crédible et qu'ils n'en soient pas déçus. Aujourd'hui, vous affichez « 42 citoyens nommés » sur un *slide*, qui n'est pas très clair et qui est un peu flou. Je n'aimerais pas qu'on se lance dans de l'affichage en disant : « On consulte les gens », pour quelque chose qui n'est pas très clair et qui a à la fin peut être décevant pour les conseillers qui seront élus. À quoi s'attendent-ils ? Il faut déjà qu'ils comprennent que nos compétences sont restreintes en termes opérationnels. Il y a un flou autour de cela. Je n'aimerais pas qu'on se lance dans un mécanisme qui à la fin fasse des déçus et que ce soit simplement du 4x3 (même s'il y a un peu de cela). Je conseille que ce ne soit pas flou, que ce soit très précis et opérationnel, pour ne pas décevoir.

Mme LAMY. – Les rapports contiennent des choses beaucoup plus précises, puisque nous avons modifié le règlement intérieur de l'assemblée à cet effet. Le cadre a été posé pour permettre justement les candidatures. Ensuite, nous allons accompagner le conseil consultatif, mais il faudra qu'il trouve lui-même sa propre respiration. Ce sera une instance indépendante.

- M. LE PRÉSIDENT. Je vous remercie pour ce débat. Je dois vous avouer ma déception devant votre timidité. l'opposition. Je ne fais pas de polémique, la presse n'est pas présente, on discute entre nous. Franchement, les arguments que vous invoquez (« Est-ce que ça va bien se passer ? »)...nous expérimentons. Nous avons réfléchi, nous mesurons la part de risque, et nous ferons tout pour qu'elle ne se réalise pas. On n'avance pas, on n'innove pas, on n'expérimente pas si à chaque fois on se demande si ce qui va se passer sera réussi ou pas. C'est la première chose. Deuxièmement, je vois dans tout cela une vertu pédagogique, pour essayer d'associer des citoyens qui sont éloignés de la gestion publique, ce qui a un effet-relais dans l'opinion. Nous allons affiner un règlement intérieur spécifique à ce conseil consultatif, parce qu'un cadre est nécessaire. Nous en avons déjà défini un, mais il est un peu large. C'est sur candidatures parce qu'on ne sait pas trop comment arriver à tirer au sort autrement. Vous avez vu pour le débat national : cela a coûté une fortune pour tirer au sort une centaine de citoyens et avoir leur consentement. Nous ne voulons pas non plus mettre de tels moyens. Pour l'instant, sur les deux premiers dossiers, les services sont en capacité de porter cela, parce que ce n'est pas un travail qui occupera cinq personnes à temps plein. Je crois que c'est une belle orientation pour la commission et pour les services ici présents que d'approfondir ce travail citoyen. Enfin, il ne faut pas avoir peur de dire, si cela ne fonctionne pas ou ne correspond pas à une vraie attente, que l'on arrêtera, sereinement. Donc, l'opposition, ne soyez pas timides. Allons-y tous ensemble.
 - M. LEPERS. Je n'ai pas changé d'avis sur le flou.
 - M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas de flou!
- **M. LEPERS.** J'aimerais qu'on soit un peu plus précis sur le conseiller. J'aurais compris avec le budget participatif, mais là, se lancer dans un conseil... Je suis désolé, je ne fais pas partie des gens qui se jettent dans la piscine sans regarder s'il y a de l'eau. Il ne faut pas que ce soit un coup d'épée dans l'eau, que ce ne soit que de la com'. J'imagine les 4x3, il y en aura partout...
- **M. LE PRÉSIDENT. –** Les 4x3 vont être supprimés. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que ces moyens soient les plus efficients pour recruter.
- **M. LEPERS. –** En commission, nous avons beaucoup échangé sur le sujet et nous avons terminé par ça.

- **M.** LE PRÉSIDENT. Monsieur Lepers, vous avez le droit de penser ce que vous voulez, et j'ai le droit de dire que je suis déçu par la timidité de l'opposition. Je la croyais plus active.
 - M. LEPERS. Et moi je suis déçu par votre interprétation de ma timidité.
 - M. LE PRÉSIDENT. Bien. Le dossier est adopté.

RAPPORT N° 4003

BATIR UN DEPARTEMENT D'INITIATIVES CITOYENNES

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 pour – la majorité et la Dynamique Citoyenne –, 14 abstentions – l'Avenir ensemble)

Absents lors du vote :

Mme MAILLOU (pouvoir à Mme Tonin)
Mme BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir à M. Bocquet)
M. CONSTANS (pouvoir à Mme Cambournac)
Mme DHELIAS (pouvoir à M. Picard)
Mme PAILLARES (pouvoir à M. Lacombe)
Mme GARGOWITSCH (pouvoir à Mme Lamy)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme BORDERIE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. En 2018 la direction générale adjointe du Développement social a continué à travailler dans l'objectif d'une meilleure efficience des dépenses. Comme vous avez pu le lire dans le rapport de bilan de la mission pour une juste attribution des prestations sociales et le contrôle des établissements et services, de nombreux chantiers ont été menés. Ainsi, le budget 2019 présente un accroissement de dépenses contenu de 1,01 %, de BP à BP, grâce notamment au travail effectué sur la tarification qui permet une maîtrise des frais d'hébergement en établissement. L'évolution des recettes, elle, reste faible : +0,2 %, essentiellement due à la mise en œuvre des mesures votées en 2018 de participation des bénéficiaires de l'APA en établissement ayant des ressources mensuelles supérieures à 2 480 €.

Ce budget 2019 illustre une nouvelle fois les contraintes du Département en matière de dépenses sociales et les limites de leur rationalisation. En effet, malgré les efforts pour mieux encadrer la tarification ou rechercher toutes les recettes mobilisables, les dépenses progressent de 2,25 millions d'euros, pour moitié au titre du RSA et l'autre au titre de l'hébergement des mineurs non accompagnés, dont le nombre continue d'augmenter. Mais si le budget 2019 présente une progression de 2,8 % pour l'enfance et 3,06 % pour l'insertion, il a la particularité d'un budget de l'autonomie en baisse de -1,4 %. Cela est lié à la maîtrise des dépenses d'hébergement, mais surtout à l'évolution de la courbe démographique, qui permet une stabilisation de l'APA à domicile malgré la revalorisation du tarif horaire, et entraîne une baisse de l'APA en établissement.

Les marges ainsi dégagées seront réaffectées dans plusieurs projets en faveur du public âgé ou en situation de handicap, mis en œuvre en 2019 : ouverture de douze places dans un nouveau dispositif « familles gouvernantes » pour les personnes handicapées psychiques, ou encore un accueil regroupé de six personnes en situation de handicap physique à Virazeil, financé par la prestation de compensation, soutien financier par l'APA à domicile pour des habitats regroupés de personnes âgées.

De la même façon, la politique en faveur de l'enfance fait l'objet d'un soutien accru, notamment concernant l'accompagnement des jeunes majeurs, afin d'éviter les sorties sèches de l'ASE : + 32 k€. Ou encore la prévention des placements grâce au financement supplémentaire de 61 k€, des mesures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO).

Au niveau de la PMI et des actions de santé, la formation des assistantes maternelles va être accrue, et les dotations des CAMPS (centres d'action médicosociale précoce) seront augmentées dans le cadre du CPOM (+28 k€), afin de réduire les délais de prise en charge.

Au niveau de l'insertion, l'effort est maintenu notamment pour la plateforme JOB 47, qui a été renforcée par le biais de deux recrutements en début d'année 2019. Par ailleurs, l'action du Département sera valorisée dans le cadre de cofinancements intégrés au contrat qui sera signé avec l'État sur la mise en œuvre de la stratégie « pauvreté ». Je parle là du plan pauvreté, que vous avez évoqué ce matin; nous ne l'avons pas encore évoqué en commission sociale puisque la contractualisation se fera fin juin. Nous verrons cela sans doute dès la prochaine commission sociale.

Enfin, en termes d'investissements, ceux-ci se réduisent globalement du fait de la fin du programme de financement des travaux en EHPAD, mais un effort supplémentaire est consenti pour les maisons de santé (+75 k€). Pour ce qui est de la politique de l'habitat, le Département continuera à soutenir la politique de construction de logements sociaux, notamment ceux labellisés en faveur du maintien des personnes âgées à domicile.

Trois rapports vous sont proposés : le nouveau règlement intérieur du fonds de solidarité pour le logement, le bilan de la mission pour une juste attribution des prestations d'aide sociale et le contrôle des établissements et services, et une modification du règlement départemental d'aide sociale concernant la récupération des ressources des personnes en situation de handicap.

Mme KHERKHACH. – Je voudrais m'attarder sur le rapport concernant le FSE. Monsieur Bilirit en a parlé ce matin. C'est effectivement un dispositif très intéressant, déjà parce qu'il est doté d'une enveloppe financière conséquente, mais aussi pour accompagner les opérateurs, les partenaires, dans l'innovation et la construction de réponses locales. Mon intervention portera sur deux questions, la première étant sur l'accompagnement qui doit être mis en place vis-à-vis des opérateurs qui vont petit à petit sortir des subventions FSE. On en a parlé en commission la semaine dernière, ces opérateurs mobilisent le FSE sur des montants très élevés : 120 k€, 160 k€, 180 k€... La sauvegarde atteint 680 k€. Comment faire pour accompagner les opérateurs pour trouver d'autres sources de financement ? C'est une question importante surtout pour les opérateurs qui attendent ce niveau très conséquent de soutien financier de la part du FSE Département, et vous le savez. Même si je comprends bien la logique de solliciter ou de pouvoir mobiliser les autres partenaires financiers que peuvent être la Région et les agglomérations, on ne trouve pas des alternatives de compensation à ce point si facilement.

La deuxième question est un point d'inquiétude sur le FSE post 2020. Que va devenir la gestion de cette enveloppe ? On lit bien dans le rapport qu'il y a une éventualité autour de la Région, que celle-ci serait intéressée. Il nous semble très important que la gestion de cette enveloppe reste au Département. Nous nous battrons à vos côtés pour ce faire.

Donc, deux questions, sur l'accompagnement des opérateurs et d'autres sources de financement, et quid de la gestion de l'enveloppe FSE post 2020.

Mme BORDERIE. – Effectivement, comme évoqué en commission, le FSE représente une

manne financière pour les différents opérateurs. Ceci étant, c'est tout à fait transparent : les équipes du Département qui gèrent le FSE informent de façon de très claire les différents opérateurs sur le fait que le FSE n'est pas un financement pérenne. Il revient aux différents opérateurs de trouver, dans le temps où ils peuvent bénéficier du FSE, d'autres financements. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que plusieurs opérateurs qui auparavant avaient des financements d'autres collectivités, comme les agglomérations, dans la mesure où celles-ci ont pris connaissance du financement FSE, se sont désengagés. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y ait du cofinancement, qu'il n'y ait pas que le FSE, et c'est d'ailleurs l'un des critères : pour obtenir un financement FSE, il faut avoir un financement. Je parle des agglomérations parce que j'ai des exemples en tête : elles ont diminué leur financement. Il faut que tout le monde joue le jeu. Mais effectivement, le FSE n'est pas un financement pérenne.

Je réponds à la deuxième question concernant l'intérêt de la Région pour le FSE. En effet, mais il n'y a pas de raison que le Département ne reste pas gestionnaire de cette enveloppe.

M. CHOLLET. – Attention, parce qu'on dit toujours : « Débrouillez-vous sans le FSE, c'est un starter qui doit vous permettre ensuite de vous débrouiller », mais vous avez bien vu dans le rapport que la Commission européenne vient de voter en février 2019 l'augmentation du FSE de 101 à 120 milliards d'euros. Cela, plus le désir de la Région gloutonne de s'approprier le FSE, doit nous faire dire : attention, c'est une compétence d'insertion et de proximité que la Région n'a pas à nous enlever. Si vous voulez un coup de main là-dessus, nous sommes prêts à vous le donner.

M. BILIRIT. – Aujourd'hui, il y a un vrai débat dans les collectivités pour savoir qui va gérer le FSE, et pas que dans les collectivités : le débat est aussi au niveau national. La gestion de ce fonds fait partie d'un certain nombre d'appétits, qui ne sont pas liés aux compétences réellement exercées, l'État disant : « Nous sommes égalitaires », les Régions disant : « Nous devons être l'échelon qui gère l'ensemble des fonds européens (pas que le FSE). » Cela reviendrait à reprendre une partie à l'État par ailleurs. Les Départements disent : « Nous devons garder cet échelon qui est l'échelon de proximité. » Je rappelle aussi qu'un certain nombre de Départements avaient refusé de le gérer à une autre période. Nous, nous l'avons pris parce que cela nous semble important, et vous savez l'importance que cela représente aujourd'hui en termes de responsabilité et de mobilisation. Je pense que c'est majeur pour le territoire, parce que notre Département fait partie de ceux où nous avons engagé le maximum possible, ce qui veut dire que l'ensemble des bénéficiaires sont en train d'en profiter. Nous avons ce combat à mener, et c'est loin d'être gagné. Il faut aussi que les bénéficiaires sachent que malheureusement la décision n'est pas ici, donc il faut que les choses soient précises là-dessus. Demain, si nous n'avons plus cette gestion, ce sera terminé. Je sais que l'information est donnée, mais je ne suis pas sûr que l'information soit entendue.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci pour vos interventions respectives. Effectivement, il y a un sujet sur le FSE. Comme l'a souligné Jacques Bilirit, la majorité précédente avait abandonné, et nous avions eu des pénalités financières. Cela avait été très mal géré, je le dis entre nous. Et nous l'avons repris et nous avons bien fait, parce que c'est un levier assez exceptionnel dans les politiques de proximité : cela permet d'obtenir des financements conséquents. J'en profite pour saluer les services, qui sont particulièrement efficaces, puisque nous allons avoir un bonus du fait d'une bonne gestion des crédits FSE. Nous allons avoir plus de 200 k€ de bonus. Il faut le souligner, c'est dû à la qualité du travail de nos agents. Je rappelle que nous avons dû recruter de nouveaux agents pour gérer ce dossier. Cela ne nous a pas coûté bien cher même si cela fait augmenter de deux personnes, parce que ces agents sont payés eux-mêmes par le FSE. Vous voyez, il faut parfois se méfier des ratios.

Un deuxième sujet est l'importance de l'accompagnement, vous avez raison. Le premier accompagnement des bénéficiaires est la pédagogie dès le début, le travail en commun. Il faut vraiment que les bénéficiaires intègrent que c'est limité dans le temps et qu'il faudra s'adapter. Le rôle du Département n'est pas de compenser. Un travail en commun doit donc être fait.

Troisième point, l'ARF (Association des Régions de France) ne rêve que d'une chose : c'est de récupérer les fonds. L'État y est frontalement opposé, pour plusieurs raisons. D'abord, l'ADF renâcle,

fait de la résistance, et c'est normal ; mais surtout l'expérience de la gestion FEADER par les Régions n'a pas laissé des souvenirs extraordinaires, alors qu'il semblerait qu'avec les Départements, du moins le nôtre, cela se passe très bien. Aujourd'hui, il y a des velléités, mais une position ferme du ministre concerné et de l'État. Restons vigilants.

Pas d'autres interventions ? Passons au vote.

RAPPORT N° 1001

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA MISSION « POUR UNE JUSTE ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE ET LE CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 1002

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1003

MODIFICATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE : CONDITIONS DE RECUPERATION DES RESSOURCES

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes :

Mme MAILLOU (pouvoir à Mme Tonin)
Mme BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir à M. Bocquet)
M. CONSTANS (pouvoir à Mme Cambournac)
Mme DHELIAS (pouvoir à M. Picard)
Mme PAILLARES (pouvoir à M. Lacombe)
Mme GARGOWITSCH (pouvoir à Mme Lamy)
M. BORDERIE (pouvoir à Mme Besson)

M. BARRAL (pouvoir à Mme Salles)

M. MERLY (pouvoir à Mme Ducos)

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – Président et chers collègues, avant d'en venir au dossier sur le frelon asiatique, peut-être quelques éléments généraux sur l'agriculture, la forêt et l'environnement. Il n'est pas inutile de dire que les agriculteurs du Lot-et-Garonne et de France sont à l'écoute des propositions sur la réforme de la politique agricole commune, sachant que nous sommes ici directement concernés compte tenu de la place que représentent l'agriculture et les produits transformés : 2 milliards de chiffre d'affaires. Tout ce qui se passe dans ces domaines n'est donc pas neutre pour notre département. La Commission européenne prévoit, pour l'échéance 2021, avec la nouvelle PAC, une baisse de 20 % de l'enveloppe. Sachant que l'enveloppe nationale est de près de 10 milliards, cela signifie 2 milliards de moins pour la France. Pour le Lot-et-Garonne, plus de 100 millions d'euros viennent de la PAC, donc cela représenterait 20 à 25 millions de moins. La réforme de la PAC a ainsi un impact important et sensible économiquement et socialement pour le Lot-et-Garonne. Nous suivons cela de près en espérant que la volonté des uns et des autres soit de maintenir l'enveloppe.

Au plan général se pose également la question d'une concurrence déloyale que subissent les agriculteurs. On l'appelle souvent le dumping social, moi je parlerai de la concurrence déloyale sanitaire. Vous savez qu'au moment où l'on parle d'environnement, de suppression de certaines molécules, il faut quand même savoir que la France est un pays leader au niveau mondial en termes de suppression d'une multitude de molécules, ce qui n'est pas forcément le cas dans bien d'autres pays, notamment à l'intérieur de l'Union européenne. En plus de la concurrence sociale, on est en train de supporter la concurrence déloyale sanitaire, parce que de nombreux pays, pour ne pas citer l'Espagne et l'Italie, continuent d'utiliser des molécules interdites en France. Quand on commercialise ces produits, c'est légal parce que les molécules sont reconnues dans ces pays, alors que si les produits viennent des producteurs français, ceux-ci finissent au tribunal correctionnel et peuvent être condamnés à la prison. C'est un truc de fou. Pour une tomate traitée avec un produit interdit en France, le paysan est poursuivi ; et la tomate traitée avec ce même produit en Espagne peut être commercialisée légalement. Je tenais à le dire parce que ce sujet m'énerve un petit peu.

Se pose aussi la question du changement climatique, qui nous préoccupe sur différentes questions, celle de l'eau et celle de l'adaptation variétale. C'est un fait établi, et il faut se préparer dès aujourd'hui à ces lendemains qui pourraient consister à transformer le réchauffement climatique d'inconvénient en avantage. S'il fait un peu plus chaud en moyenne, si l'on adapte bien, nous pourrions peut-être cultiver des agrumes et de l'olive. Et si nous savons stocker de l'eau, il faut aussi pouvoir se doter de capacités supplémentaires pour pouvoir produire dans de bonnes conditions. La première matière qu'absorbe une plante, ce sont les particules de lumière, ce ne sont pas les engrais que l'on y met.

Ensuite, comme en a parlé Jacques tout à l'heure, se pose la question de l'identification du Lot-et-Garonne. Je sais que l'assemblée est unanime pour dire que le SUA est leader. Ceci dit, je crois que la richesse naturelle du Lot-et-Garonne au travers de sa multitude de productions est un vecteur majeur d'identification du département. Je sais bien que nous sommes d'accord, mais il faut bien que je vous charrie un peu, les trois ou quatre qui sont sur une autre ligne...

Au niveau de l'agriculture, il faut savoir que le Lot-et-Garonne est en train de s'enrichir de plusieurs productions nouvelles. Nous sommes en train d'expérimenter la grenade, avec 70 productions différentes, mais aussi un hectare de houblon (au lycée de Sainte-Livrade), et un groupe de jeunes ingénieurs veut développer rapidement 100 hectares. Il y a quelques essais d'agrumes du côté de Montpouillan, et c'est en train de s'élargir. Du côté d'UNICOQUE, il y a les amandes et les fruits séchés, notamment des abricots. Plein de productions innovantes peuvent enrichir encore plus notre merveilleux et superbe département.

Tant que je suis sur l'agriculture, le directeur général adjoint de Pierre et Vacances m'a appelé il y a quelques jours pour nous demander de commencer à réfléchir parce que le projet avance et qu'il va falloir alimenter en nourriture et en produits du Lot-et-Garonne 2 500 touristes, plus ceux qui vont venir travailler. Ce n'est pas rien : la moitié d'une ville comme Casteljaloux vient s'installer à côté de Casteljaloux, donc il va falloir nourrir tout ce monde. Il faudra se préparer à livrer des tonnes quotidiennement, et c'est bien pour l'agriculture.

Au niveau de la forêt, sachez qu'une évolution est positive et très importante concernant les prix. Le prix du pin maritime a augmenté de 30 à 40 % depuis deux ou trois ans, il en est de même pour le peuplier. Ces deux essences sont travaillées à forte commercialisation. Ce n'est pas rien : 25 à 30 communes dans le Lot-et-Garonne sont concernées par le massif de pins maritimes, ce qui représente des volumes sensibles. Énormément de parcelles sont coupées et replantées immédiatement, et des parcelles qui étaient abandonnées à cause des prix faibles sont en cours en replantation. Pour le peuplier, nous avons quelques inquiétudes au niveau de la région, pour en avoir parlé avec son président au Salon de l'agriculture, parce qu'il manque énormément de surfaces de peupliers au vu des nombreuses demandes.

Au niveau environnemental, le Département continue de développer sa politique d'ensemble, notamment pour les ENS. S'agissant des espaces agricoles remarquables (trois actuellement), notre nouvelle politique se met en place et elle est en bonne voie. Cerise sur le gâteau, nous venons d'acquérir sur Pindères une surface sensible de 37 hectares, d'une véritable richesse en matière de biodiversité, zone humide, qui remplit toutes les caractéristiques pour faire un très bel ENS. Il pourrait y avoir un dossier en DM1 en ce qui concerne cette surface, et ce serait la première fois qu'un ENS serait propriété du Département.

Voilà ce que je voulais dire au plan général. On en vient au dossier sur le frelon asiatique, dont on parle régulièrement. Cette espèce envahissante pose problème à la population humaine et à des espèces comme les abeilles. Elle est arrivée en 2004 dans notre région, et son développement est énorme, on en trouve un peu partout. Rien n'est vraiment fait aujourd'hui pour essayer de l'endiguer. Par rapport à nos amies les abeilles, vis-à-vis desquelles le Département est leader pour leur préservation, pour le miel et surtout pour la fécondation de nombreuses plantes, sachez que des apiculteurs ont arrêté leur activité à cause de la destruction de leurs ruches par le frelon asiatique. Il faut bien avoir en tête que c'est sérieux. La lutte contre les espèces envahissantes est une mission régalienne de l'État pour ce qui est de la faune. Normalement, l'État devait s'en occuper, mais il ne fait rien, sauf quand il nous transmet des compétences sans nous donner l'argent pour les assumer.

Vous avez dû parcourir mot à mot le rapport qui vous est proposé : il est clair que nous ne pouvons pas rester l'arme au pied, d'autant plus que les pompiers n'interviennent plus sauf si le nid est très près d'une maison, considérant que ce n'est pas spécialement leur travail. Il s'agit de réfléchir à ce qui peut être mis en place en relation avec l'État, dont c'est la compétence pleine et entière, mais peut-être avec nous, le Département, et avec les intercommunalités. De petites entreprises privées se sont mises en place, dont une sur Nérac, mais cela a un coût, 250 euros, je crois. Eh oui, c'est privé, l'entreprise n'intervient pas gracieusement. En cas d'urgence, des communes ou des EPCI interviennent.

Il vous est proposé d'abord de prendre acte de ce rapport d'information et puis de déléguer à la commission permanente la validation des actions à venir. Il faut y réfléchir, et il y aura peut-être une incidence financière. Il faut surtout interpeller les autres collectivités et l'État pour essayer de mettre en place quelque chose, parce qu'il y a une réelle demande. Les maires le savent, si un problème se pose dans la commune, surtout que l'espèce est agressive. Les abeilles sont adorables : elles vous piquent seulement si vous voulez les attraper, sinon elles sont les amies de l'homme, mais ce n'est pas le cas du frelon asiatique, qui est une bestiole agressive pour peu qu'on la gêne. Beaucoup de personnes ont été piquées. Cela pose un réel problème de santé publique. Il vous est donc proposé de voir ce que nous pouvons faire avec les autres interlocuteurs pour essayer d'endiguer ce phénomène néfaste en Lot-et-Garonne et ailleurs.

M. HOCQUELET. - Sur ce dossier, j'entends le problème. L'Abeille Gascogne fait un travail remarquable et je pense qu'il faut l'accompagner. Ceci dit, le frelon asiatique est arrivé en 2003 à Tonneins, dans une poterie chinoise dit-on. En 2004, j'ai eu chez moi l'un des premiers nids en Lot-et-Garonne, je ne savais même pas ce que c'était. Il était perché à plus de 15 mètres de haut : c'est sa particularité. Il se trouve que j'ai été délégué cantonal, entre quillemets spécialisé là-dessus, et j'ai fait plusieurs réunions à la préfecture. Nous avons réalisé une cartographie des nids dans le canton. Il est certain que cette espèce est très agressive vis-à-vis des abeilles. Pour l'homme, non, contrairement à ce qu'on pense. On vit très bien à côté sans s'en apercevoir : on s'en apercoit quand les feuilles tombent alors qu'on a passé toute l'année à côté. Ceci dit, c'est un vrai souci pour les abeilles. Quand tu parles des entreprises privées, il y en a partout. Dans le Marmandais, qui a été l'un des premiers secteurs touchés, plusieurs entreprises détruisent les nids, au prix que tu as indiqué. Elles le font parfois en novembre, période où il n'y a plus intérêt à les détruire puisqu'ils sont vides. L'intérêt est de piéger la reine. J'ai lu le dossier, je veux bien qu'on forme des agents à la destruction, mais ce n'est pas rien : ceux qui interviennent sont sacrément protégés parce que, expliquent les experts, le frelon asiatique n'est pas agressif sauf à un moment, lorsqu'il est sensible aux vibrations, et lorsque vous faites vibrer le nid, c'est terrible. Pour l'anecdote, j'ai vu arriver dans mon cabinet un ouvrier agricole qui a secoué un prunier, et je peux vous dire qu'il me tardait que le SAMU arrive... Il a été sauvé, mais de justesse. Parce que cela déclenche une attaque immédiate, tous les spécialistes vous le disent. Un nid ne se détruit pas comme ça. Je veux bien qu'on engage des fonds et qu'on accompagne la démarche ; j'écouterai ce qui se dira dans les CP, je pense qu'il faut être réaliste sur un dossier comme celui-ci. Tu l'as dit, la lutte relève de l'État ; pour autant, faut-il laisser des gens comme l'Abeille Gascogne ? Non. Je te suis complètement. Mais je pense qu'il faut être vigilant et peut-être interpeller les parlementaires, parce que c'est un vrai problème pour l'apiculture, qui en a déjà d'autres avec les produits phytosanitaires. Ceci dit, ce n'est pas un problème facile. Je crois qu'on ne détruira jamais tous les nids. Il suffit de se promener en bord de Garonne, vous verrez des tas de nids qui sont inaccessibles. Quand on engage des fonds, je demanderai que l'on soit réaliste.

Mme HAURE-TROCHON. – Juste pour témoigner, parce que j'en ai trouvé dans mon jardin. On n'en trouve pas qu'en hauteur. J'en ai trouvé un à faible hauteur, en désherbant, et je me suis fait attaquer, je suis partie rapidement et j'ai pris ma meilleure bombe pour le fulgurer. Il faut faire attention, ce n'est pas qu'un problème en hauteur.

M. GIRARDI. – Ces précisions ne sont pas neutres. Si un nid est à 15 mètres de haut et si l'arbre n'est pas secoué, le frelon n'est pas agressif du fait de cette distance. Mais si vous êtes à un mètre ou deux d'un essaim de frelons asiatiques, ce n'est pas comme passer à côté d'un nid d'abeilles. Si vous vous approchez trop, ils sont agressifs. Je pense qu'on ne va pas supprimer le frelon asiatique sur notre territoire, mais si on arrive à diminuer un peu le nombre, ce sera important. L'idéal est d'arriver à capter les reines ou, pour le moins, de récupérer les nids aux mois de mai, juin ou juillet, parce qu'ils se vident dès septembre et les frelons ne reviennent pas : le nid est abandonné et ils en créent un autre l'année d'après. Il faut donc intervenir au bon moment. Il est proposé à la commission permanente pas simplement de trouver de l'argent, mais voir comment faire avec l'État et les communautés de communes, sans chercher à se substituer à l'État ou aux autres collectivités. Mais il me semble que cela fait partie un peu des missions du Conseil départemental que d'essayer de prendre le sujet à bras-le-corps.

- **M. BILIRIT.** Dans ce dossier, nous ne pourrons pas prendre la place de l'État. En revanche, nous pouvons aider à l'organisation, mais autour de la table il faut que soient présents l'État, les communes ou les intercommunalités. Nous pouvons intervenir dans la prévention, comme le font certaines collectivités. Mais nous ne pouvons pas nous occuper de tout le sujet.
- M. LE PRÉSIDENT. Pas d'autres interventions? Le rapport est-il adopté? Je vous remercie.

RAPPORT N° 7001-4006

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT A LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

Mme MAILLOU (pouvoir à Mme Tonin)
Mme BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir à M. Bocquet)
M. CONSTANS (pouvoir à Mme Cambournac)
Mme DHELIAS (pouvoir à M. Picard)
Mme PAILLARES (pouvoir à M. Lacombe)
Mme GARGOWITSCH (pouvoir à Mme Lamy)
M. BORDERIE (pouvoir à Mme Besson)
M. BARRAL (pouvoir à Mme Salles)
M. MERLY (pouvoir à Mme Ducos)
M. BORIE (pouvoir à M. Bilirit)

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – Monsieur le Président, mes chers collègues, la commission Administration générale, Ressources humaines et Patrimoine vous présente plusieurs rapports, parmi lesquels le tableau des effectifs et le programme annuel et pluriannuel des travaux sur les bâtiments départementaux.

Après la participation à l'effort national de réduction du déficit public en 2014, les révisions de la valeur du point, le parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) en déploiement jusqu'en 2021, la recherche de marges de manœuvre financière devient de plus en plus impérieuse. Pour autant, vous le constatez dans la proposition budgétaire qui vous est faite aujourd'hui, le pilotage de la masse salariale est bien réel. Il est indispensable que notre politique de gestion des ressources humaines permette de stabiliser, hors mesures gouvernementales, nos dépenses de personnel en agissant sur les leviers générateurs d'économies les plus respectueux de nos engagements tant de service public que d'employeur.

Pour 2019, les dépenses de personnel prévues s'élèvent à 55 millions d'euros, soit une évolution de 0 % par rapport au compte administratif de 2018. L'effet quantitatif des mesures nationales s'observe à périmètre constant. Ainsi, ces dernières années, la masse salariale a été impactée en raison de mesures exogènes pour la collectivité : la hausse du point d'indice, la mise en œuvre du PPCR et la revalorisation indiciaire, et le recrutement d'agents contractuels dans les établissements scolaires pour pallier la fin du dispositif des emplois aidés par l'État. À cela vient s'ajouter le GVT (le glissement vieillesse technicité), qui correspond à la variation de la masse salariale par les avancements d'échelon, les avancements de grade et les changements de cadre d'emploi, mais aussi les remplacements par des contractuels d'agents permanents absents pour raison de santé.

En 2018, l'ensemble de ces éléments a impacté la masse salariale à hauteur de 900 k€. En

2019, de nouvelles mesures impactent la rémunération des agents : le reclassement à compter du 1er février des personnels sociaux et socio-éducatifs de catégories A et B dans le nouveau corps de catégorie A, avec la revalorisation indiciaire qui va de pair ; la seconde partie du transfert « primespoints » pour la catégorie A, avec revalorisation ; et la refonte de certaines grilles indiciaires. L'estimation de cet impact s'élève à 1,1 million, mais les mesures de gestion mises en place devraient permettre de contenir le besoin supplémentaire à 800 k€, ce qui signifie un effort de gestion de 300 k€. Donc, hors mesures gouvernementales, l'évolution de la masse salariale sera quasiment nulle.

Le tableau des effectifs revêt un caractère obligatoire en tant qu'annexe du document budgétaire, et il recense les ajustements qui interviennent entre deux sessions budgétaires. Je vous propose d'examiner les modifications à apporter, qui correspondent aux nécessaires ajustements en matière de mouvements de personnel, à savoir les départs à la retraite, les mobilités internes et les transferts de postes. Vous trouverez aussi les suppressions de postes dans le cadre de la CAP du 12 octobre 2018 et les nominations intervenues au 1er janvier 2019 suite aux réussites aux concours.

Enfin, la délibération prévoit également la modification de délibérations antérieures. En effet, dans le cadre d'une procédure de recrutement et en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire, nous sommes dans l'obligation de modifier les délibérations prises jusqu'alors afin qu'elles intègrent la possibilité pour la collectivité de pourvoir l'emploi par voie contractuelle. La délibération doit donc préciser le ou les grades correspondant à l'emploi, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération. Elle prévoit aussi le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires momentanément absents. Ainsi, nous répondons aux exigences du contrôle de légalité.

Ces mesures sont mises en place à moyens constants et s'inscrivent dans la continuité des actions présentées à la session consacrée aux orientations budgétaires.

Vous le savez, les agents départementaux contribuent chaque jour à la performance du service public départemental. L'ensemble des politiques que nous avons évoquées tout au long de cette journée et l'action de proximité, ne prennent sens que grâce à leur action, leurs compétences et leur engagement quotidien. Au 1^{er} janvier 2019, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne compte près de 1 260 agents, hors assistants familiaux. Je tiens ici devant vous à tous les remercier pour leur engagement au service des Lot-et-Garonnais. À ces remerciements, je veux y associer les élus de la commission, pour leur participation, fidèle et importante, et peut-être plus encore les élus qui participent aux instances paritaires, moments de travail parfois très animés, mais toujours de dialogue.

Chers collègues, concernant les bâtiments départementaux, je vous rappelle que le patrimoine immobilier départemental comprend 105 bâtiments (hors collèges), pour une superficie de 156 868 m². 49 sont occupés par les services départementaux, 38 sont loués à des tiers, 11 sont mis à disposition (principalement de l'État), et 7 sont vides et en cours de vente.

Les dépenses relatives au fonctionnement et aux travaux dans les bâtiments départementaux sont très stables sur cette année 2019. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,938 M€, contre 1,921 M€ en 2018. Les dépenses d'investissement sont chiffrées à 3,835 M€ en 2019, contre 5,558 M€ en 2018. En fonctionnement, la variation est inférieure à 1 % ; en investissement, les crédits étaient plus élevés en 2017 et 2018 en raison notamment du projet Campus numérique. Les principaux postes de dépenses en investissement sont sur le CMS de Marmande (projet important de près de 1 M€, à la fois pour réhabiliter l'existant et pour réaliser une extension en continuité du bâtiment existant), sur les bâtiments annexes de l'Hôtel du Département, sur l'aménagement du centre d'exploitation de Marmande (après l'unité départementale), sur la sécurisation des accueils et sur la mise en accessibilité des CMS (près de 250 k€), mais aussi sur des travaux dans des bâtiments loués à des tiers, comme les IME ou les ITEP.

Les recettes générées par le patrimoine sont de plusieurs natures : les loyers, les ventes de biens, les remboursements de sinistres et les remboursements des avances pour travaux par la SEM47.

En 2019, les recettes de fonctionnement sont légèrement en baisse, car elles sont alimentées par les seuls loyers, qui eux-mêmes sont en baisse du fait d'un nombre moindre de bâtiments. Les recettes d'investissement fluctuent en fonction des ventes réalisées. Sachez aussi que le montant de 2019 devrait être supérieur aux recettes inscrites.

Voilà les informations générales concernant notre commission.

M. LE PRÉSIDENT. – Très bien. Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Il n'y a pas d'interventions.

Avant d'examiner les rapports, je vous propose de voter à l'unanimité, à main levée, la désignation de Monsieur Picard au sein des commissions Développement social, Insertion et Habitat, et Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles. Monsieur Picard, vous êtes désigné à l'unanimité. Bravo.

En revanche, afin d'affiner les représentations au sein des organismes extérieurs, il vous est proposé d'ajourner ce point et de le renvoyer à la commission permanente du 26 avril, en raison de quelques petits ajustements à effectuer.

RAPPORT N° 8003

DECISION DE COMPLETER LA COMMISSION PERMANENTE SUITE A LA VACANCE DE SIEGE DE MONSIEUR PIERRE COSTES

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8004

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2019

Vote : Le rapport est adopté à la majorité (28 pour – la majorité et la Dynamique Citoyenne –, 14 abstentions – l'Avenir ensemble)

RAPPORT N° 8005

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS SPECIALISEES ET DE LA REPRESENTATION DU DEPARTEMENT DANS CERTAINS ORGANISMES EXTERIEURS

Report des désignations au sein d'organismes extérieurs à la commission permanente du 26 avril 2019. **Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.**

RAPPORT N° 8006

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8007

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX – PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS – AFFAIRES FONCIERES – MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Vote : Le rapport est adopté (M. Dézalos ne participe pas au vote).

Absents lors des votes :

Mme MAILLOU (pouvoir à Mme Tonin)

Mme BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir à M. Bocquet)

M. CONSTANS (pouvoir à Mme Cambournac)

Mme DHELIAS (pouvoir à M. Picard)

Mme PAILLARES (pouvoir à M. Lacombe)

Mme GARGOWITSCH (pouvoir à Mme Lamy)

M. BORDERIE (pouvoir à Mme Besson)

M. BARRAL (pouvoir à Mme Salles)

M. MERLY (pouvoir à Mme Ducos)

M. BORIE (pouvoir à M. Bilirit)

M. CALMETTE (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DÉZALOS. – On va essayer de faire vite. Le rapport 9003 concerne la politique en faveur du soutien aux territoires, au logement et au développement durable. Je vais vous donner les dépenses envisagées : 840 k€ pour le budget de soutien territoire. Dans les actions envisagées figure l'assistance technique départementale. 80 assistances ont été attribuées depuis le début du dispositif. Pour 2019, ceci est poursuivi. Quelques exemples sont donnés dans le rapport, à Clermont-Dessous, à La Garrigue, à Castelmoron (pour le réaménagement du stadium), Monclar d'Agenais (pour les aménagements des abords du lac). Tout cela a fait l'objet d'une assistance technique de la part du Département, mise en œuvre avec ses compétences internes, mais également avec des prestations externalisées qui font intervenir le CAUE et la SEM47.

D'autres interventions sont en soutien aux communes et aux territoires pour la mission

d'adressage. Vous savez qu'à l'occasion du déploiement du haut débit, cette nécessité de disposer d'un adressage exclusif et unique a fait l'objet d'un accompagnement apprécié, je crois, de la part du Département. 33 communes en ont bénéficié.

S'agissant des aides financières, 670 k€ sont inscrits en crédits d'investissement pour le versement des subventions attribuées sous l'égide des anciens régimes d'aide. Le nouveau régime d'aide privilégie les bâtiments scolaires et les tiers lieux ; nous l'avons voté à la DM2 de 2018.

Un deuxième volet porte sur la construction du logement social : 1,168 M€ est inscrit. À noter des projets expérimentaux d'habitat senior à Pujols et à Fourques-sur-Garonne. Pour le reste, une bonification sera désormais appliquée aux opérations labellisées H2S (haute sécurité santé), qui visent à favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées, âgées ou autres, pour privilégier la santé et la sécurité de ces personnes dans leur lieu de vie. Dans ce volet du soutien au logement, citons aussi les subventions de fonctionnement qui sont accordées à l'ADIL47, à hauteur de 72 k€.

Le troisième volet est le développement durable, avec un cumul de dépenses envisagées de 87 k€. Il s'agit de créer les conditions favorables pour développer l'éducation à l'environnement et au développement durable, en direction des associations, de la convention éducative également. D'autres actions vont dans ce sens, pour favoriser aussi la transversalité dans les politiques publiques et le fonctionnement du Conseil départemental, et pour développer des programmes tels que « Du 47 dans nos assiettes » et pour soutenir l'habitat innovant.

Voilà quelques-uns des points qui figurent dans ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

Mme SALLES. – Président, je ne participerai pas au vote de ce rapport 9003.

M. DÉZALOS. – De même pour moi. C'est paradoxal parce que je l'ai présenté, mais, au titre de la SEM, je préfère ne pas participer au vote.

On peut passer peut-être rapidement sur le rapport suivant, sur la délégation de compétence en matière de marchés publics.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est récurrent.

M. DÉZALOS. – Le rapport sur les dotations et reprises de provisions est classique. Il y a des dotations pour des dépréciations d'actifs circulants et des reprises de provisions sur telle ou telle opération.

Pour terminer, je serai bref, je veux citer les différents éléments de la délibération concernant le vote du budget primitif. Je vous propose d'adopter par chapitre ce budget du Conseil départemental, présenté par nature selon l'instruction budgétaire et comptable M52, d'adopter également par chapitre le budget primitif 2019 du foyer départemental de l'enfance de Balade. Les mouvements réels et les mouvements d'ordre font que, globalement, le budget principal s'équilibre à 592 527 815,93 €. Pour le foyer départemental de l'enfance de Balade, nous avons un total, en investissement et fonctionnement, de 3 785 620 €. Je vous propose également dans cette délibération de reprendre par anticipation, pour le budget principal, le résultat cumulé de fonctionnement de 2018, de 51 842 005,65 €, en l'affectant à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget principal pour 35 222 012,37 €, et de reporter le solde en excédent de fonctionnement au budget primitif 2019 pour 16 619 993,28 €.

Un autre point important est que nous maintenons inchangé le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 27,33 €.

Nous fixons le montant de la prévision d'emprunt d'équilibre pour le budget principal à hauteur de 20 884 000 €.

Nous validons l'ouverture des autorisations d'engagement nouvelles 2019, la modification d'autorisations d'engagement existantes ; nous prenons acte du stock d'autorisations d'engagement non soldées. Il est proposé aussi de valider l'ouverture d'autorisations de programme nouvelles 2019, de modifier des autorisations de programme existantes, de prendre acte du stock d'autorisations de programme non soldées, de valider ensuite la ventilation des crédits de paiement liés aux autorisations d'engagement et de programme, de neutraliser la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs, d'allouer 30 000 € au fonds de compensation du handicap, et de fixer pour le foyer départemental de l'enfance de Balade à hauteur de 230 000 € la prévision d'emprunt d'équilibre.

- **M. MASSET. –** En tant que président de CAUE, je ne participe pas au vote du rapport de soutien aux territoires.
- M. LE PRÉSIDENT. L'assistance technique fait l'unanimité. Tous les maires que je rencontre saluent le travail. J'en profite pour remercier nos agents, qui font un excellent travail. Je veux saluer l'arrivée, même si elle est là depuis deux ou trois mois, de Madame Lespès-Tortul, qui remplace Anne Madziarski, et qui est ici présente. Tout le monde ne la connaît pas, elle nous arrive de l'Agglomération d'Agen, donc elle est en territoire connu.

Pour terminer, l'adressage fait un tabac en Lot-et-Garonne. Le service de l'ingénierie territoriale pilote cela. L'adressage fait un tabac dans les départements qui en ont connaissance. J'avais une réunion au conseil d'administration de l'AVICCA, l'association des villes connectées à l'internet, dont je suis le secrétaire général, et on m'a demandé les coordonnées de nos services pour développer ce principe, parce que nous sommes l'un des rares départements à avoir apporté cette offre, qui est importante et dont j'ai souvent parlé (c'est l'attribution d'un code Hexaclé pour chaque domicile, en référencement géolocalisé). Nous avançons très vite.

Mes chers collègues, passons aux votes.

RAPPORT N° 9003-1005-4005

POLITIQUE EN FAVEUR DU SOUTIEN AUX TERRITOIRES, DU LOGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité (Mme Salles, MM. Masset et Dézalos ne participent pas au vote).

RAPPORT N° 9004

DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS – INFORMATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 9005

DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9006

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018 – VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 voix pour, 14 abstentions - groupe « L'avenir ensemble »-).

Absents lors des votes :

Mme MAILLOU (pouvoir à Mme Tonin) Mme BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir à M. Bocquet) M. CONSTANS (pouvoir à Mme Cambournac) Mme DHELIAS (pouvoir à M. Picard) Mme PAILLARES (pouvoir à M. Lacombe) Mme GARGOWITSCH (pouvoir à Mme Lamy) M. BORDERIE (pouvoir à Mme Besson) M. BARRAL (pouvoir à Mme Salles)

M. MERLY (pouvoir à Mme Ducos)

M. BORIE (pouvoir à M. Bilirit)

M. CALMETTE (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)

M. LE PRÉSIDENT. – Le budget 2019 est donc adopté. Je vous remercie. Nous terminons par les motions.

M. CASSANY. - Deux motions ont été déposées, l'une par la majorité, l'autre par l'opposition. Les variantes sont tout à fait minimes puisque la motion de majorité mentionne simplement le fait que le Conseil municipal de Villeneuve hier a déjà pris une motion pour s'opposer à la fermeture du bureau de poste et appelle les habitants à le faire savoir auprès de la Poste. L'essentiel est bien de marquer l'opposition du Département à ce genre de mesure qui m'a été présentée lundi dernier par la direction de la Poste pour fermer le bureau d'Eysses, qui est un quartier avec une identité propre, qui regroupe à lui seul, au bas mot, 8 000 habitants, plus que Nérac ou Sainte-Livrade ou Fumel, qui compte une mairie annexe, deux banques, deux écoles, un centre pénitentiaire... Je crois qu'il faut marquer un coup d'arrêt. Nous ne sommes pas concernés par le dispositif relatif à la fermeture de bureaux de poste en milieu rural, pour laquelle il existe une commission départementale. J'ai fait part immédiatement à la Poste de mon opposition. Hier, le Conseil municipal a délibéré après une motion d'opposition. Les habitants organisent quelque chose de leur côté. Peu importe la motion qui sera adoptée, l'essentiel est de prendre une position symbolique.

- **Mme BRICARD.** Par rapport à cette motion, je voudrais savoir s'il n'est pas plus judicieux de faire une motion générale au niveau du Département, parce que ce n'est pas la première : il y aura d'autres fermetures. Ne peut-on pas faire venir la direction régionale de la Poste ? Dans notre canton, le bureau de Foulayronnes est fermé, Bajamont n'a pas de poste, celui de Pont-du-Casse est sur un siège éjectable. Nous avons 15 000 personnes et un bureau de poste à Montanou. Ce problème, qui va être récurrent dans les années à venir, ne pourrait-il pas être réglé avec un délégué général de la Poste qui pourrait nous dire de quoi sera fait l'avenir et quels sont leurs objectifs ?
- **M. CASSANY.** Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition. Effectivement, on va retrouver des situations similaires. Si j'ai réagi immédiatement, c'est parce que le quartier a une identité forte et contient beaucoup d'habitants.
- **M. DELBREL. –** Je rebondis sur les propos de Nathalie, j'abonde complètement dans ce sens. Le mode opératoire est simple aujourd'hui : ça commence par des fermetures exceptionnelles, ça se prolonge par des réductions d'horaires, et quand on arrive à une ouverture de 12 heures par semaine avec 2 heures le matin, on ferme le bureau de poste. Foulayronnes est fermé, Pont-du-Casse est menacé. Dans un canton de 15 000 habitants, il n'y aura bientôt plus qu'un bureau, sur Agen, qui est le petit bureau de Montanou, alors qu'Agen dispose de trois bureaux. C'est du grand n'importe quoi !
- M. CASSANY. Pour abonder dans ton sens, les horaires de ce bureau de poste avaient déjà été changés, et le personnel qui avait été affecté l'avait été à la Poste centrale depuis déjà quelques mois, donc la fréquentation a diminué. Lorsqu'ils sont venus me voir lundi dernier, ils m'ont annoncé que pour le bureau de poste de la rue de Pujols, ils envisageaient une légère modification d'horaires. Lesquels ? On va ouvrir le lundi après-midi, mais on va fermer le samedi matin... Je leur ai demandé s'ils se moquaient de moi, parce qu'à ce moment-là ils vont revenir dans un an m'expliquer que la fréquentation a baissé.
- **M. LE PRÉSIDENT. –** Je vous propose d'inviter le président de la commission départementale de la présence postale à la prochaine commission permanente.
- **Mme GONZATO-ROQUES. –** Je vous rappelle qu'on avait annoncé le combat mené à Cancon sur la réduction des horaires, contre vents et marées, la décision du Conseil municipal, différents courriers, l'information des parlementaires... Nous avions même reçu la direction de la Poste en réunion, et en fait elle n'a pas du tout tenu compte des besoins locaux.
- **M. LE PRÉSIDENT. –** Avec le président de la CDPPT, on pourrait faire venir le directeur régional de la Poste.
- **M. PERAT.** Pour ma part, je pense qu'ils se moquent de nous. Depuis le début de l'année, ils sont tous malades. A croire que la poste tient à la présence d'une personne. Depuis le 1^{er} janvier, je dois être à quinze jours de fermeture. En août, il y a eu trois semaines d'affilée de fermeture. Et un jour on me dira : « Votre bureau n'est pas rentable, on le ferme. » Cette situation, pour nos territoires, est inadmissible.
- M. LE PRÉSIDENT. C'est l'occasion de se saisir de ce dossier. La motion est adoptée à l'unanimité. La deuxième concerne les mesures proposées par le ministre de l'Éducation nationale dans le cadre de son projet de loi « pour une école de confiance ». Il y a eu un travail en commun des groupes, et donc elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée et un bon week-end.

La séance est levée à 16h50.

Motion n°1

Déposée par les Conseillers départementaux du groupe « L'Avenir Ensemble »

Motion en faveur du maintien du bureau de poste d'Eysses à Villeneuve-sur-Lot.

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire,

Considérant que ses missions de service public dépassent le cadre du service du courrier, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, mais revêt bien une dimension sociale importante,

Considérant que ce service public a souvent fait l'objet de remises en cause qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la population.

Les Conseillers départementaux du Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- RAPPELLENT avec force leur attachement au service public postal et son rôle essentiel dans les territoires.
- S'OPPOSENT à la décision de la Direction de la Poste qui envisage la fermeture du bureau d'Eysses à Villeneuve-sur-Lot. Cette fermeture ne tient absolument pas compte du nombre d'habitants et viendrait pénaliser directement la population locale.
- DEMANDENT à la Direction de la Poste de reconsidérer sa décision afin d'assurer la continuité d'un service public de qualité, de proximité et d'égalité pour chaque usager.

VOTE : La motion n°1 est adoptée à l'unanimité.

Motion n° 2 amendée puis adoptée

Motion

Relative aux mesures proposées dans le cadre du projet de loi « pour une école de la confiance »

Le projet de loi « pour une école de la confiance », soumis à la procédure accélérée, a été voté par l'Assemblée nationale en première lecture en février dernier ; il sera discuté au Sénat au mois de mai.

Ce texte prévoit une série de mesures dont l'école obligatoire dès l'âge de trois ans, l'installation des drapeaux français et européen dans les classes, la mise en place de missions d'enseignement pour les assistants d'éducation, la création d'un conseil d'évaluation de l'école, ou encore la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF). C'est sur cette dernière mesure que les inquiétudes se focalisent.

Les EPSF regrouperaient une ou plusieurs écoles élémentaires avec un collège. Cette disposition viserait à avoir une « plus grande unité » entre le primaire et le secondaire sur un site ou un réseau.

Or, en prévoyant que l'établissement serait dirigé par une chef d'établissement accompagné de plusieurs adjoints, le texte, à l'heure actuelle, semble remettre en cause le rôle des directeurs d'école.

Les enseignants et les parents d'élèves redoutent notamment que leur principal interlocuteur ne soit plus présent quotidiennement pour assurer l'animation de la vie de l'école ou soit tenu de se soumettre aux décisions du principal du collège.

De même, ces regroupements interrogent quant à l'avenir de nos écoles rurales, qui pourraient dans ces conditions être affaiblies voire menacées.

Les questionnements portent également sur la méthode adoptée. Cette disposition nouvelle ayant été introduite par voie d'amendement, aucune étude d'impact n'a pu en évaluer les conséquences. Elle n'a par ailleurs pas été soumise ni à l'avis du Conseil d'Etat, ni à une concertation préalable avec les organisations syndicales représentatives et les associations d'élus locaux.

C'est pourquoi, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- 1. **RAPPELLENT** leur attachement aux écoles rurales, trop souvent la cible de décisions nationales défavorables (fermetures de classes notamment) alors qu'elles sont un service public de proximité essentiel pour la vie locale ;
- 2. **S'INQUIETENT** de la création des EPSF et de l'impact de cette mesure sur l'organisation scolaire dans les territoires ruraux ;
- 3. **DEMANDENT** au Ministre de l'Education nationale de répondre aux interrogations des enseignants, des parents et des élus, sur la mise œuvre effective de cette mesure.

VOTE : La motion n°2 est adoptée à l'unanimité, après amendement.

Diaporama n°1



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Session du 05 avril 2019

5/DGA Finances/étapes budgétaires/2003/EF2019/EF2019pou /BP2019 session du 05 thirit 2019/V4 www.lotetgaronne.fr



2018 : Consolidation des équilibres financiers – les meilleurs indicateurs de ces 10 dernières années

- Evolution des dépenses de fonctionnement (autour de 0,5 %) bien en dessous du plafond de 1,14 % fixé par l'Etat
- ➤ Epargne brute (44,3 M€)
- > Capacité de désendettement (5,9 ans)

Trois axes fondamentaux ont guidé l'élaboration du budget 2019

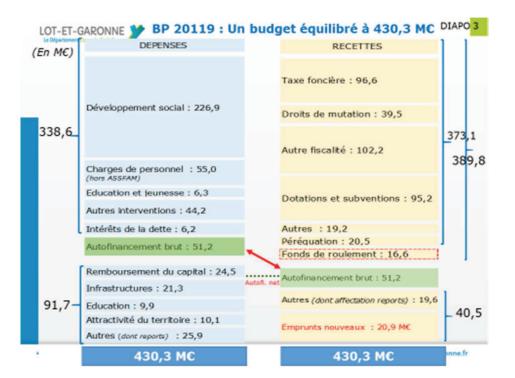
- Poursuivre une politique orientée prioritairement vers les solidarités humaine, sociale et territoriale en veillant à préserver les grands équilibres financiers sans augmenter la fiscalité.
- Maintenir une politique volontariste d'investissement afin d'assurer l'attractivité et le développement de son territoire.
- Respecter la nouvelle contrainte, fixée par l'Etat, d'encadrement des dépenses de fonctionnement dont l'évolution est plafonnée à 1,14 %.



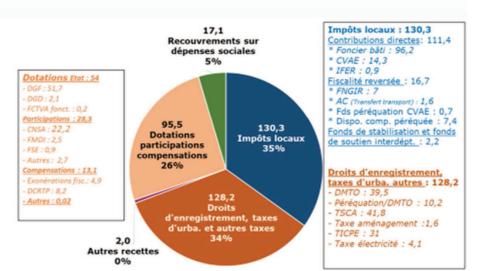


Préserver la stabilité de la situation financière nécessite de maintenir des efforts soutenus en gestion tout en répondant au mieux aux besoins des Lot-et-Garonnais.

- Un cadre imposé très contraignant
 - évolution des dépenses réelles de fonctionnement limitée à 1,14 %,
 - · progression des dépenses de solidarité non compensées.
- > Des ressources incertaines :
 - DMTO (liés aux fluctuations du marché immobilier),
 - forte dépendance au rendement des mécanismes de péréquation,
 - · stabilité des concours financiers de l'Etat.
 - réforme de la fiscalité.



LOT-ET-GARONNE BP 2019 : Des recettes de fonctionnement en progression : 373,1 M€ (+ 1,7 %) DIAPO 4



www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE ** BP 2019 : renforcement de la péréquation

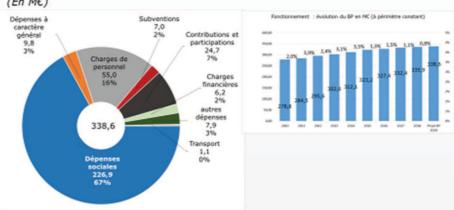
DIAPO 5

(En M€)

Complexité et incertitudes ...

Fonds / Dispositifs	Objet	Contribution	Attribution
"horizontaux"			
Fonds de péréquation des DMTO (2011)	Réduire les inégalités de DMTO		4,8
Fonds de compensation de la CVAE (2013)	Réduire les inégalités de CVAE		0,7
Fonds de solidarité entre les départements (2014)	Réduire les inégalités de reste à charge	2,7	5,4
Fonds de soutien interdépartemental (nouveau)	Réduire les inégalités de ressources en tenant compte des charges	0,8	2,1
"verticaux "			
Dispositif de compensation péréquée (2014)	Réduire le reste à charge au titre des 3 AIS		7,4
Fonds de stabilisation (nouveau)	Réduire les plus forts restes à charge au titre des 3 AIS		1,4
Source : ADF - Ressources Consultants Finances - mars 2019	Total	3,5	21,8
	Total net	18,3	



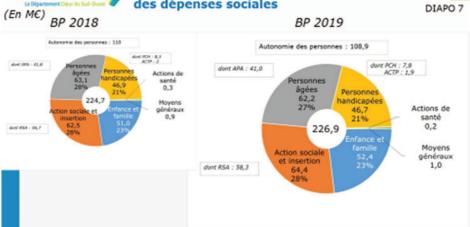


Une évolution nettement inférieure à celle imposée par l'Etat.

Plus bas taux de progression affiché de ces 10 dernières années : +0,8 %

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE BP 2019 : Un infléchissement de la croissance des dépenses sociales En MC) DIAPO 7



Les dépenses sociales s'élèvent à 226,9 M€ et progressent de 1 % de BP à BP soit + 2,2 M€.

84 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement

LOT-ET-GARONNE BP 2019 : Une stricte maîtrise des dépenses de gestion

Le pilotage de la masse salariale vers la stabilisation.

Charges de personnel : 55,0 M€

CA 2018 54,2 M€ + Mesures nationales 0,8 M€

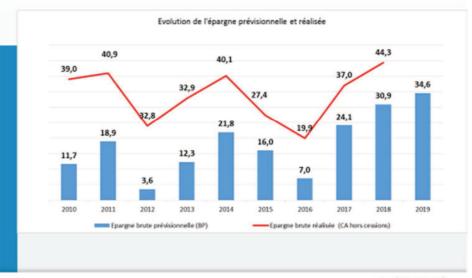
Soit 0 % de CA à BP hors mesures nationales

Soit + 1,48 % de CA à BP avec mesures nationales Les autres dépenses de fonctionnement.

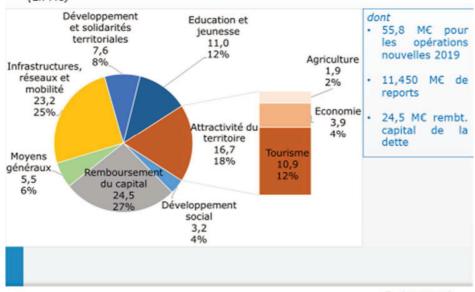
Une recherche d'économies généralisée à l'ensemble des postes - 1,2 M€

s 21:00:000 www.lotetgeronne.fr

LOT-ET-GARONNE BP 2019 : Le meilleur niveau d'épargne brute des 10 dernières années (En ME)

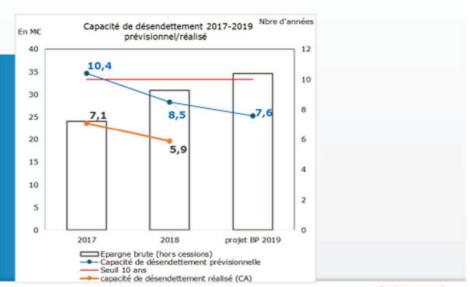


LOT-ET-GARONNE ** BP 2019 : Ventilation par politique des dépenses d'investissement : 91,7 M€ DIAPO 10 (En M€)



www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE BP 2019 : Une capacité de désendettement nettement en dessous du seuil fixé par l'Etat DIAPO 11



Diaporama 2



CONCEVOIR UNE MARQUE DE DESTINATION

les règles d'or

- » Faire différent
 - être fort et très différent de ce que proposent les destinations qui vous entourent.
- » Etre juste
 - et en adéquation avec les traits identitaires du territoire.
- » Être en adéquation
 - avec les attentes des cibles prioritaires.
- » Être facilement appropriable
 - par les partenaires. Jouer en faveur d'une émulation : des acteurs du tourisme ; des acteurs d'autres secteurs pouvant être amenés à utiliser la marque (agroalimentaire, industrie, sport,...) ; des Lot-et-Garonnais !

FONDAMENTAUX DU POSITIONNEMENT

PROXIMITE

UN CONDENSE
DE SUD-OUEST

LE RYTHME DE VIE, LE SLOW LIFE LE GOUT DU BIEN-VIVRE

PREMIERES IMPRESSIONS VOULUES

Une marque de destination accueillante, chaleureuse, bienveillante.

Une approche résolument moderne pour la destination Lot-et-Garonne qui défend une idée des vacances simples et tranquilles mais sait le dire avec un ton frais et sympathique.

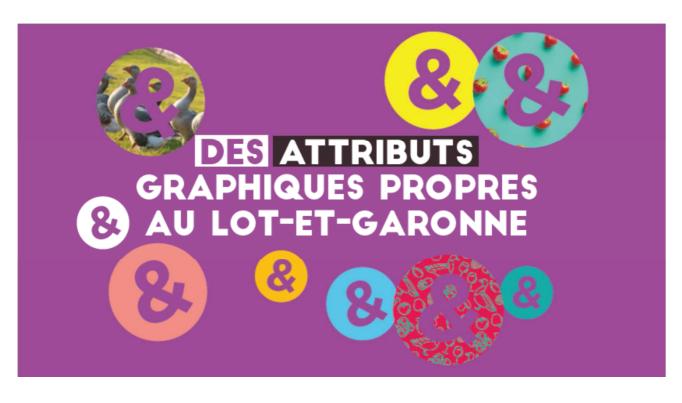
Une appropriation interne développant un affect et un sentiment d'appartenance spontané.

Une construction qui offre des mécaniques de communication simple d'appropriation et qui joue en faveur de l'installation de l'identité.

UN LOGO QUI VIT







UNE MECANIQUE SIMPLE DECLINABLE ET APPROPRIABLE













